

ENQUETE EMPLOI

DICTIONNAIRE DES CODES

Série 1983-1989

THEMATIQUE

INSEE - Division Emploi

AVERTISSEMENT

Cette brochure est un dictionnaire thématique des codes utilisés par l'enquête-emploi, série 82-89. Vous trouverez, page suivante, les six grands thèmes retenus pour ce classement. A l'intérieur de chacun d'entre eux, est opérée une division en sous-thèmes. Au sein de chaque sous-thème, le classement est fait par niveau. Les niveaux sont, dans l'ordre :

- aire
- logement
- adulte
- enfant.

A l'intérieur de chaque niveau le classement des codes est alphabétique.

Vous trouverez, à la fin de ce volume, une liste alphabétique des codes avec indication de leur page dans le dictionnaire.

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
LASMAS - INSTITUT DU LONGITUDINAL
Maison de la Recherche en Sciences Humaines
Université de Caen, Esplanade de la Paix
F - 14032 CAEN Cedex

SOMMAIRE

1 - METHODES ET IDENTIFIANTS	p. 5
1.1 - Extrapolations	p. 7
1.2 - Identifiants enquête	p. 15
1.3 - Identifiants géographiques	p. 21
1.4 - Identifiants individu	p. 37
2 - ACTIVITE	P. 63
2.1 - Catégorie d'activité	p. 64
2.2 - Catégorie socio-professionnelle	p. 78
2.3 - Secteur d'activité économique	p. 102
2.4 - Statut	p. 118
2.5 - Temps de travail	p. 140
2.6 - Salaire - allocation	p. 150
2.7 - Activité agricole	p. 156
3 - CHOMAGE ET RECHERCHE D'EMPLOI	p. 158
4 - FORMATION - DIPLOMES	P. 196
5 - LOGEMENT - MENAGE	p. 218
5.1 - Logement	p. 220
5.2 - Ménage	p. 226
5.3 - Identifiants relatifs au conjoint et au chef de ménage	p. 242
6 - MOBILITE PROFESSIONNELLE - ORIGINE SOCIALE ET GEOGRAPHIQUE	p. 252
6.1 - Origine et mobilité géographiques	p. 254
6.2 - Situation antérieure	p. 266
6.3 - Situation l'année précédente	p. 272
6.4 - Origine sociale	p. 290

1 - METHODES ET IDENTIFIANTS

1.1 - Extrapolations

1.2 - Identifiants enquête

1.3 - Identifiants géographiques

1.4 - Identifiants individu

1.1 - Extrapolations

NOTE SUR LES EXTRAPOLATIONS

Les méthodes de redressement et d'extrapolation de l'échantillon sont exposées dans le volume annuel de présentation des résultats de l'enquête (Collections puis Insee-Résultat).

Ce chapitre est reproduit dans le volume 1 de la documentation de l'enquête. On se bornera donc ici à présenter les principaux codes du fichier. Pour les détails de la construction des codes, il faudra se reporter à la note n° 772/432 du 17 mars 1982 (division Emploi).

En règle générale, les coefficients d'extrapolation à utiliser sont :

- EXTRI pour les individus de 15 ans et plus,
- EXTRI-ENF pour les individus de moins de 15 ans,
- EXTRL pour les logements.

Ces coefficients de pondération sont le produit du coefficient d'extrapolation de base (300, inverse du taux de sondage) par les facteurs résultants du poids des non-réponses et de l'ajustement à des estimations indépendantes pour les individus d'une part et les logements d'autre part.

Les codes intermédiaires, notés "à ne pas utiliser", sont les codes de calcul qui concourent à l'établissement des coefficients finals de pondération.

PNR est un coefficient redressant les ménages pour tenir compte des non-réponses (refus de l'enquête ou absent de longue durée).

Les critères servant au redressement des non-réponses sont :

- certaines caractéristiques de l'aire : rang d'enquête (première ou non), catégorie de commune,
- certaines caractéristiques du logement : catégorie de logement,
- certaines caractéristiques du ménage et de son occupant principal : nombre de personnes, sexe, âge, et statut de l'occupant.

Mais alors que les caractéristiques de l'aire et du logement sont toujours connues, les données sur le ménage peuvent faire défaut pour les logements non-répondants.

Le principe du redressement consiste, par des croisements de ces critères, à effectuer une stratification a posteriori, puis chaque case définie, à calculer un coefficient égal au rapport du nombre total de logements de la case et du nombre de logements ayant répondu et à l'affecter à ces derniers.

On utilise les codes NPP, SCMP, NAICMP, STRCMP, ADCMP, et NPSAD qui décrivent les caractéristiques des ménages répondants et celles (connues ou supposées) des ménages non-répondants.

Tous les PNR sont calculés avec 3 chiffres après la virgule, le 3e étant arrondi.

REDECHA est un coefficient de redressement affecté au niveau aire. Il est calculé par région et catégorie de commune pour chaque sous-échantillon. Il est égal à l'inverse du taux de sondage.

REDECHL est un coefficient de redressement au niveau logement destiné à recalier le nombre de logements achevés depuis l'année du tirage de l'échantillon sur les chiffres officiels (Ministère de l'Equipement).

A partir du nombre de logements classés neufs, code NEUF=1, (non neufs : code NEUF=0), le redressement est effectué, quelle que soit la catégorie de logement, à l'intérieur de chaque sous-échantillon (RANSECH=1, 2, 3) de chaque région de programme (RG).

On a ensuite : EXTRL=PNR X REDECHA si REDECHL=0
=PNR X REDECHL si REDECHL>0

EXTRL est arrondi à l'unité et peut prendre des valeurs entre 0 et 9999.

REDECHI est un coefficient de redressement au niveau individu de 15 ans et plus destiné à recaler le nombre de personnes vivant en ménage ordinaire (non compris la population réintégrée) sur une pyramide d'âges quinquennaux estimée par les démographes.

Principe du calcul : on recalcule la répartition par sexe et âge quinquennal des individus pondérés par EXTRL sur une répartition fournie de façon exogène (estimations démographiques). Le calcul se fait par sous-échantillon.

Calcul de EXTRI (coefficient d'extrapolation au niveau individu) :

- pour les individus ayant CA=0 : EXTRI=EXTRL x REDECHI
EXTRI est arrondi à l'unité 0 <= EXTRI <10 000

- pour les individus ayant CA/=0 : EXTRI=EXTRL

Coefficient d'extrapolation au niveau individu (âgé de moins de 15 ans) : on utilise la même méthode et on définit ainsi :
REDECHI-ENF et EXTRI-ENF.

REDECHA

redressement de l'échantillon niveau aire
 NB : ne pas utiliser

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement AIRE	CODE	position	77 longueur	4
---------------------	------	----------	-------------	---

ADCMP

Code servant au redressement des non-réponses : ne pas utiliser

: sans objet (RI=1 ou REP=1,2) ou non renseigné
 1 : moins de 50 ans
 2 : 50 ans et plus

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	47 longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	-------------	---

EXTRL

Coefficient de pondération pour les logements

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	142 longueur	4
-------------------------	------	----------	--------------	---

NAICMP

code servant au redressement des non-réponses : NAICMP
 NB : ne pas utiliser

: sans objet (RI=1) ou non renseigné
 CC : centenaire
 00 à 99 : 2 derniers chiffres de l'année de naissance

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	45 longueur	2
-------------------------	-------------------------	------	----------	-------------	---

NEUF

code servant pour le redressement des non-réponses
 NB : ne pas utiliser

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	131	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

NPP

code servant au redressement des non-réponses : NPP
 NB : ne pas utiliser

1 à 8	: sans objet (RI=1) ou non renseigné
9	: nombre de personnes
	: 9 personnes ou plus

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	42	longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	----	----------	---

NPSAD

code servant pour le redressement des non-réponses
 NB : ne pas utiliser

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	130	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

PNR

code servant pour le redressement des non-réponses
 NB : ne pas utiliser

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	132	longueur	6
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

REDECHL

redressement de l'échantillon niveau logement
 NB : ne pas utiliser

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	138	longueur	4
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

REP

Code servant au redressement des non-réponses : REP
 NB : ne pas utiliser

- : sans objet (RI=1)
- 0 : renseignements provenant de l'année d'enquête
- 1 : renseignements provenant de l'enquête précédente
- 2 : renseignements provenant du dernier recensement
- 3 : aucun renseignement

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement LOGEMENT CODE position 41 longueur 1

SCMP

Code servant au redressement des non-réponses : SCMP
 NB : ne pas utiliser

- : Sans objet (RI=1) ou non renseigné
- 1 : Homme
- 2 : Femme

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement LOGEMENT CODE position 44 longueur 1

STRCMP

Code servant au redressement des non-réponses : STRCMP
 NB : Ne pas utiliser

- : Sans objet (RI=1) ou non renseigné
- 1 : Non salarié (y compris exploitant agricole)
- 2 : Salarié
- 3 : Inactif ou chômeur

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement LOGEMENT CODE position 43 longueur 1

EXTRI

Coefficient de pondération pour les individus (niveau adultes)

Enregistrement ADULTES CODE position 319 longueur 4

REDECHI

redressement de l'échantillon niveau individu
NB : ne pas utiliser

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement ADULTES	CODE	position	316	longueur	3
------------------------	------	----------	-----	----------	---

EXTRI-ENF

Coefficient de pondération pour les individus

Enregistrement ENFANT	CODE	position	54	longueur	4
-----------------------	------	----------	----	----------	---

REDECHI-ENF

Redressement de l'échantillon niveau enfant
NB : ne pas utiliser

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement ENFANT	CODE	position	51	longueur	3
-----------------------	------	----------	----	----------	---

1.2 - Identifiants enquête

DEA

Année d'enquête

2 derniers chiffres de l'année d'enquête

Enregistrement LOGEMENT CODE position 25 longueur 2

DEJ

Rang de la semaine d'enquête

1 à 9 : non renseigné ou sans objet (RI=2 à 5 ou CL=6,7)
1 à 9 : numéro de rang de la semaine d'enquête

Origine : fiche-adresse
Enregistrement LOGEMENT CODE position 50 longueur 1**DEM**

Mois d'enquête

03 : mars (par construction dans toute la série)

Enregistrement LOGEMENT CODE position 27 longueur 2

IDENQ

enquêteur identique ou différent lors de 2 enquêtes successives

0	: sans objet (MVL/=1)
0	: enquêteur différent
1	: même enquêteur aux 2 enquêtes
9	: non déclaré

Enregistrement LOGEMENT CODE position 54 longueur 1

MVTL-N-1N

mouvement du logement entre l'enquête de l'année précédente
(année N-1) et celle de l'année en cours (année N)

- 1 : le logement existe l'année (N) et l'année (N-1)
 - : lors de l'enquête de l'année N, le logement comprend au moins une personne ayant rempli un questionnaire
 - : lors de l'enquête de l'année N-1, le logement comprenait au moins une personne ayant rempli un questionnaire
- 2 : le logement existe l'année (N) et l'année (N-1)
 - : lors de l'enquête de l'année N, le logement comprend au moins une personne ayant rempli un questionnaire
 - : lors de l'enquête de l'année N-1, le logement était vide, c'est-à-dire ne comprenait aucune personne ayant répondu à l'enquête ($CL(N-1)=6,7$ ou $RI(N-1)=2$ à 5, ou $MVL(N-1)=6$ à 9)
- 3 : le logement existe l'année (N) et l'année (N-1)
 - : lors de l'enquête de l'année N, le logement est vide, c'est-à-dire ne comprend aucune personne ayant répondu à l'enquête ($CL=6,7$ ou $RI=2$ à 5 ou $MVL=6$ à 9)
 - : lors de l'enquête de l'année N-1, le logement comprenait au moins une personne ayant rempli un questionnaire
- 4 : le logement existe l'année (N) et l'année (N-1)
 - : lors de l'enquête de l'année N, le logement est vide, c'est-à-dire ne comprend aucune personne ayant répondu à l'enquête ($CL=6,7$ ou $RI=2$ à 5 ou $MVL=6$ à 9)
 - : lors de l'enquête de l'année N-1, le logement était vide, c'est-à-dire ne comprenait aucune personne ayant répondu à l'enquête ($CL(N-1)=6,7$ ou $RI(N-1)=2$ à 5 ou $MVL(N-1)=6$ à 9)
- 5 : le logement est enquêté pour la première fois, il comprend au moins une personne ayant rempli un questionnaire
- 6 : le logement est enquêté pour la première fois, il est vide, c'est-à-dire ne comprend aucune personne ayant répondu à l'enquête ($CL=6,7$ ou $RI=2$ à 5 ou $MVL=6$ à 9)

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	146	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

REP

code servant au redressement des non-réponses : REP
NB : ne pas utiliser

- : sans objet ($RI=1$)
- 0 : renseignements provenant de l'année d'enquête
- 1 : renseignements provenant de l'enquête précédente
- 2 : renseignements provenant du dernier recensement
- 3 : aucun renseignement

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	41	longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	----	----------	---

RI

Résultat de l'interview

- : Sans objet (CL=6,7 ou MVL=6 A 9)
- 1 : Accepté
- 2 : Ménage contacté : enquête impossible à réaliser
- 3 : Ménage contacté : refus
- 4 : Ménage présent : impossible à joindre
- 5 : Absent de longue durée

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement LOGEMENT CODE position 40 longueur 1

RI1

Résultat de l'interview (2 postes)

- : sans objet (CL=6,7 ou MVL=6 A 9)
- 0 : accepté
- 1 : non réponse

RI	RI1
-----	-----
1	0

2 à 5	1
-------	---

Enregistrement LOGEMENT CODE position 52 longueur 1

MOB

Mouvement de l'individu

Pour repérer les personnes inscrites à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement, utiliser MVTI-N-1N.

- : sans objet (première enquête dans l'aire)
- 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement.
- 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente.

Origine : question N° 001
 Enregistrement ADULTES CODE position 46 longueur 1

RD

Personne ayant répondu au questionnaire

- : non renseigné
 - 0 : réponse corrigée par la DR
 - 1 : la personne elle-même
 - 2 : une autre personne du ménage
-

Origine : question N° 007
 Enregistrement ADULTES CODE position 48 longueur 1

MOB-ENF

Mouvement de l'individu
 Pour repérer les enfants inscrits à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement, utiliser MVTI-ENF-N-1N

- : sans objet (première enquête dans l'aire)
 - 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement
 - 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente
-

Enregistrement ENFANT CODE position 46 longueur 1

MVTI-ENF-N-1

Mouvement de l'individu entre l'enquête de l'année précédente (année N-1) et celle de l'année en cours (année N) (enregistrement enfant)

- 1 : la personne a répondu à l'enquête de l'année en cours et avait déjà répondu à l'enquête de l'année précédente
 - 2 : la personne répond à l'enquête de l'année en cours pour la première fois
-

Enregistrement ENFANT CODE position 66 longueur 1

1.3 - Identifiants géographiques

NOTE SUR LA CATEGORIE DE COMMUNE.

La commune (et donc la catégorie de commune) dont il s'agit dans l'enquête sur l'emploi est, bien sûr, la commune de résidence et non celle du lieu de travail éventuel.

Un code principal de catégorie de commune est utilisé dans la publication ; il distingue les communes rurales et les unités urbaines et parmi ces dernières, celles de moins de 20 000 habitants, celles de 20 000 à moins de 200 000 habitants, celles de 200 000 habitants ou plus (sauf l'agglomération parisienne) ; enfin il isolé l'agglomération parisienne.

La distinction entre communes rurales et unités urbaines fait intervenir la notion d'"agglomération de population", groupe de maisons tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et qui comprend au moins 50 personnes. Les agglomérations de ce type, peuplées d'au moins 2 000 habitants, sont considérées comme urbaines et donnent ce caractère à la (ou aux) communes sur lesquelles elles s'étendent. Si l'agglomération de population d'au moins 2 000 habitants est située sur une seule commune, celle-ci est considérée comme urbaine dans sa totalité et constitue une ville isolée. Si elle s'étend sur plusieurs communes, l'ensemble de ces communes, à l'exception de celles dont la majeure partie de la population est située hors de l'"agglomération de population", constitue une agglomération urbaine multicommunale. Les communes qui ne sont pas urbaines selon la définition précédente sont rurales.

Précisons qu'il s'agit de la taille des communes et unités urbaines d'après le recensement de 1982.

NOTE SUR LA CLE

Le calcul de la clé de l'aire est le suivant :

1. On affecte un "poids" à chaque numéro de l'identifiant-aire :

1er chiffre de RG	:	1
2e chiffre de RG	:	2
TECH	:	2
STTSECH	:	1
1er chiffre de A	:	2
2e chiffre de A	:	1
3e chiffre de A	:	2
SA	:	1

2. On multiplie chaque position par son poids ; pour tout nombre supérieur à 9, on somme les chiffres des dizaines et des unités. On effectue la somme des nombres obtenus.

3. Soit S la somme obtenue ; k x 10 le multiple de 10 immédiatement supérieur ou égal à S ; la clé est égale à k x 10 - S

A

Numéro d'aire
Enregistrement AIRE CODE position 14 longueur 3

ACTR

Appartenance à un canton entièrement rural

0 : au moins une commune du canton n'est pas rurale
1 : toutes les communes du canton sont rurales

Enregistrement AIRE CODE position 36 longueur 1

AR

Echantillon aréolaire ou spécial

0 : échantillon spécial
1 : échantillon aréolaire

Enregistrement AIRE CODE position 51 longueur 1

CLE

clé de contrôle de l'identifiant-aire

0 à 9 : - on affecte un "poids" à chaque numéro de l'identifiant-aire : 1er chiffre de RG=1, 2e chiffre de RG=2, TECH=2, STTSECH=1, 1er chiffre de A=2, 2e chiffre de A=1, 3e chiffre de A=2, SA=1.
- on multiplie chaque position par son poids ; pour tout nombre supérieur à 9, on somme les chiffres des dizaines et des unités, on effectue la somme des des nombres obtenus.
- soit S la somme obtenue ; si S est multiple de 10 immédiatement supérieur ou égal à 10 ; la clé est égale à k x 10 - S

Enregistrement AIRE CODE position 11 longueur 1

COM

commune de résidence
- inaccessible aux utilisateurs extérieurs -

001 et + : numéro de la commune dans le département (voir : code géographique)

Enregistrement AIRE CODE position 22 longueur 3

DEP

Département de résidence

01 à 95 : numéro de département
2A ou 2B : Corse

Enregistrement AIRE	CODE	position	20	longueur	2
---------------------	------	----------	----	----------	---

MVTA-N-1N

Mouvement de l'aire entre l'enquête de l'année précédente
(année N-1) et celle de l'année en cours (année N)

1 : l'aire a déjà été enquêtée l'année précédente
2 : l'aire est enquêtée pour la première fois

Enregistrement AIRE	CODE	position	92	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

NO-AIRE

Identifiant de l'aire : RG + CLE + TECH + STTSECH + A + SA + 'b'

Enregistrement AIRE	CODE	position	9	longueur	10
---------------------	------	----------	---	----------	----

RANSECH

rang d'interrogation du sous échantillon

1 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon entrant
: (enquêté pour la 1ère fois)
2 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon enquêté
: pour la 2ème fois
3 : aire ou grappe appartenant au sous échantillon sortant
: (enquêté pour la 3ème fois)

Enregistrement AIRE	CODE	position	55	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

REA

rang de l'enquête dans l'aire ou la grappe

1 : aire ou grappe enquêtée pour la 1ère fois
2 : aire ou grappe enquêtée pour la 2ème fois
3 : aire ou grappe enquêtée pour la 3ème fois

Enregistrement AIRE	CODE	position	54	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

REDECHA

redressement de l'échantillon niveau aire
 NB : ne pas utiliser

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement AIRE	CODE	position	77 longueur	4
---------------------	------	----------	-------------	---

RG

Région

11	Ile de France
21	Champagne-Ardennes
22	Picardie
23	Haute-Normandie
24	Centre
25	Basse-Normandie
26	Bourgogne
31	Nord-Pas de Calais
41	Lorraine
42	Alsace
43	Franche-Comté
52	Pays de la Loire
53	Bretagne
54	Poitou-Charentes
72	Aquitaine
73	Midi-Pyrénées
74	Limousin
82	Rhône-Alpes
83	Auvergne
91	Languedoc-Roussillon
92	Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement AIRE	CODE	position	9 longueur	2
---------------------	------	----------	------------	---

SA

Numéro de sous-aire
 NB : Ne pas utiliser

Enregistrement AIRE	CODE	position	17 longueur	1
---------------------	------	----------	-------------	---

STTSECH

Numéro du sous échantillon

- 1 : Aire appartenant au sous-échantillon numéro 1 de l'échantillon aréolaire
- 2 : Aire appartenant au sous-échantillon numéro 2 de l'échantillon spécial
- 3 : Aire appartenant au sous-échantillon numéro 3 de l'échantillon aréolaire
- 4 : Aire appartenant au sous-échantillon numéro 4 de l'échantillon spécial
- 5 : Aire appartenant au sous-échantillon numéro 5 de l'échantillon aréolaire
- 6 : Aire appartenant au sous-échantillon numéro 6 de l'échantillon spécial

Enregistrement AIRE	CODE	position	13 longueur	1
---------------------	------	----------	-------------	---

TECH

Type de l'échantillon

- 1 : Ancien : continuation de l'échantillon tiré à partir du RP 1975
- 2 : Nouveau : échantillon tiré à partir du RP 1982

Enregistrement AIRE	—	CODE	— position —	12 longueur	1
---------------------	---	------	--------------	-------------	---

TU

Tranche d'unité urbaine (9 postes)

- 0 : Commune rurale
- 1 : Unité urbaine de moins de 5000 habitants
- 2 : Unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
- 3 : Unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
- 4 : Unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
- 5 : Unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
- 6 : Unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
- 7 : Unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
- 8 : Agglomération de Paris

Enregistrement AIRE	CODE	position	25 longueur	1
---------------------	------	----------	-------------	---

TUR

Tranche d'unité urbaine (9 postes)

- 0 : Commune rurale
- 1 : Unité urbaine de moins de 5000 habitants
- 2 : Unité urbaine de 5000 à moins de 10000 habitants
- 3 : Unité urbaine de 10000 à moins de 20000 habitants
- 4 : Unité urbaine de 20000 à moins de 50000 habitants
- 5 : Unité urbaine de 50000 à moins de 100000 habitants
- 6 : Unité urbaine de 100000 à moins de 200000 habitants
- 7 : Unité urbaine de 200000 à moins de 2000000 habitants
- 8 : Agglomération de Paris

Enregistrement AIRE	CODE	position	37	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

TUR2

Tranche d'unité urbaine (7 postes)

- 0 : commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
- 1 : Commune rurale appartenant à un canton partiellement
urbain
- 2 : Unité urbaine de moins de 10000 habitants
- 3 : Unité urbaine de 10000 à moins de 50000 habitants
- 4 : Unité urbaine de 50000 à moins de 200000 habitants
- 5 : Unité urbaine de 200000 habitants ou plus (sauf agglomé-
ration parisienne)
- 6 : Agglomération parisienne

Enregistrement AIRE	CODE	position	38	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

TUR3

Tranche d'unité urbaine (4 postes)

- 0 : Commune rurale
- 2 : Unité urbaine de moins de 50000 habitants
- 4 : Unité urbaine de 50000 habitants ou plus (sauf agglomération
parisienne)
- 6 : Agglomération parisienne

Enregistrement AIRE	CODE	position	39	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

TUR4

Tranche d'unité urbaine (7 postes)

- 0 : Commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
- 1 : Commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
- 2 : Unité urbaine de moins de 20000 habitants
- 3 : Unité urbaine de 20000 à moins de 100000 habitants
- 4 : Unité urbaine de 100000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne)
- 5 : Agglomération parisienne sauf Paris
- 6 : Paris

Enregistrement AIRE	CODE	position	40	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

TUR5

Tranche d'unité urbaine (5 postes)

- 1 : Commune rurale
- 2 : Unité urbaine de moins de 20000 habitants
- 3 : Unité urbaine de 20000 à moins de 200000 habitants
- 4 : Unité urbaine de 200000 habitants ou plus (sauf agglomération parisienne)
- 5 : Agglomération parisienne

Enregistrement AIRE	CODE	position	41	longueur	1
---------------------	------	----------	----	----------	---

TUR82

Tranche d'unité urbaine ou de commune rurale détaillée

01 : Commune rurale de moins de 50 habitants
 02 : Commune rurale de 50 à 99 habitants
 03 : Commune rurale de 100 à 199 habitants
 04 : Commune rurale de 200 à 499 habitants
 05 : Commune rurale de 500 à 999 habitants
 06 : Commune rurale de 1000 à 1999 habitants
 07 : Commune rurale de 2000 habitants ou plus

: Commune appartenant à des unités urbaines de :

11 : Moins de 2500 habitants
 12 : 2500 à 2999 habitants
 13 : 3000 à 3999 habitants
 14 : 4000 à 4999 habitants
 21 : 5000 à 6999 habitants
 22 : 7000 à 9999 habitants
 31 : 10000 à 14999 habitants
 32 : 15000 à 19999 habitants
 41 : 20000 à 24999 habitants
 42 : 25000 à 29999 habitants
 43 : 30000 à 39999 habitants
 44 : 40000 à 49999 habitants
 51 : 50000 à 69999 habitants
 52 : 70000 à 99999 habitants
 61 : 100000 à 149999 habitants
 62 : 150000 à 199999 habitants
 71 : 200000 à 299999 habitants
 72 : 300000 à 499999 habitants
 73 : 500000 à 1499999 habitants
 80 : 1500000 habitants et plus

Enregistrement AIRE CODE position 26 longueur 2

TZPIU

Zone de peuplement industriel et urbain

0 : Commune hors ZPIU
 1 : ZPIU de moins de 5000 habitants
 2 : ZPIU de 5000 à moins de 10000 habitants
 3 : ZPIU de 10000 à moins de 20000 habitants
 4 : ZPIU de 20000 à moins de 50000 habitants
 5 : ZPIU de 50000 à moins de 100000 habitants
 6 : ZPIU de 100000 à moins de 200000 habitants
 7 : ZPIU de 200000 à moins de 2000000 habitants
 8 : ZPIU de Paris

Enregistrement AIRE CODE position 28 longueur 1

ZONE-AIRE

Identification complète de l'aire

Enregistrement AIRE	CODE	position	9	longueur	80
----------------------------	-------------	-----------------	----------	-----------------	-----------

SE

Strate d'échantillon
 1er chiffre de A=0 à 4, 9
 1er chiffre de A=5,6,7,8 SE=5
 Code à redéfinir sur ZONE-AIRE Position 6

- 0 : Commune rurale appartenant à un canton entièrement rural
 - 1 : Commune rurale appartenant à un canton partiellement urbain
 - 2 : Agglomération urbaine de moins de 10000 habitants
 - 3 : Agglomération urbaine de 10000 à 49999 habitants
 - 4 : Agglomération urbaine de 50000 à 199999 habitants
 - 5 : Agglomération urbaine de 200000 habitants et plus
 - 9 : Echantillon spécial
-

Enregistrement AIRE	CODE	position	14	longueur	1
----------------------------	-------------	-----------------	-----------	-----------------	----------

IDT-AIRE-LOG

Identifiant de l'aire (=NO-AIRE)

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	9	longueur	10
--------------------------------	-------------	-----------------	----------	-----------------	-----------

DDRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

-
- 2 premiers chiffres de DRA
 - 20 : Corse
-

Enregistrement ADULTES	CODE	position	156	longueur	2
-------------------------------	-------------	-----------------	------------	-----------------	----------

DRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

01B à 95B	: sans objet (MOB=1 ou MIG/=2) ou non renseigné
	: numéro minéralogique 01 à 95 complété par un
	: blanc pour la France métropolitaine (20 pour la
	: Corse)
96B	: Algérie
971	: Guadeloupe
972	: Martinique
973	: Guyane
974	: Réunion
975	: Saint-Pierre et Miquelon
98B	: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	: Autres pays étrangers

Origine : question N° 044

Enregistrement ADULTES CODE position 156 longueur . 3

IDT-AIRE

Identifiant de l'aire (=NO-AIRE)

Enregistrement ADULTES

CODE position 9 longueur 10

MIG

résidence un an avant l'enquête : commune identique ou différente

: sans objet (MOB=1)
1 : dans la même commune (ou le même arrondissement
: pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
2 : dans une autre commune (ou arrondissement pour
: Paris, Lyon, Marseille)

Origine : question N° 044

Enregistrement ADULTES CODE position 155 longueur . 1

MIGRA

Mobilité géographique entre deux enquêtes

- 0 : n'a pas déménagé
- 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
- 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
- 3 : a changé de région
- 4 : vient des DOM-TOM
- 5 : vient de l'étranger
- 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

MIG	DDRA	RGRA	PRA	MIGRA
B,1	= DEP 01 à 95 01 à 95 97, 98 96, 99	= RG	>01	0 1 2 3 4 5 5 9

Enregistrement ADULTES

CODE position 341 longueur 1

MVT-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
= MVTA-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ADULTES

CODE position 349 longueur 3

PRA

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

: sans objet ou non renseigné
autres : voir liste N

Origine : question N° 044
Enregistrement ADULTES

CODE position 159 longueur 2

RGRA

Région de résidence un an avant l'enquête

	: non renseigné (DDRA non renseigné)
11	: Ile de France
21	: Champagne-Ardennes
22	: Picardie
23	: Haute-Normandie
24	: Centre
25	: Basse-Normandie
26	: Bourgogne
31	: Nord-Pas de Calais
41	: Lorraine
42	: Alsace
43	: Franche-Comté
52	: Pays de la Loire
53	: Bretagne
54	: Poitou-Charentes
72	: Aquitaine
73	: Midi-Pyrénées
74	: Limousin
82	: Rhône-Alpes
83	: Auvergne
91	: Languedoc-Roussillon
92	: Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ADULTES

CODE position 342 longueur 2

DRA-ENF

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

01B à 95B	: sans objet ou non renseigné
	: numéro minéralogique 01 à 95 complété par un
	: blanc pour la France métropolitaine (20 pour la
	: Corse)
96B	: Algérie
971	: Guadeloupe
972	: Martinique
973	: Guyane
974	: Réunion
975	: Saint-Pierre et Miquelon
988	: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	: Autres pays étrangers

Enregistrement ENFANT

CODE position 59 longueur 3

IDT-AIRE-ENF

Identifiant de l'aire (=NO-AIRE)

Enregistrement ENFANT

CODE position 9 longueur 10

MIGRA-ENF

Mobilité géographique entre deux enquêtes

- 0 : n'a pas déménagé
- 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
- 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
- 3 : a changé de région
- 4 : vient des DOM-TOM
- 5 : vient de l'étranger
- 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

Enregistrement ENFANT CODE position 58 longueur 1

MVT-ENF-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
=MVTAN-1N + MVTL-N-1N + MVTI-ENF-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ENFANT CODE position 67 longueur 3

PRA-ENF

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

: sans objet ou non renseigné
autres : voir liste N

Enregistrement ENFANT CODE position 64 longueur 2

RGRA-ENF

Région de résidence un an avant l'enquête

: non renseigné (DDRA du chef de ménage non renseigné)
11 : Ile de France
21 : Champagne-Ardennes
22 : Picardie
23 : Haute-Normandie
24 : Centre
25 : Basse-Normandie
26 : Bourgogne
31 : Nord-Pas de Calais
41 : Lorraine
42 : Alsace
43 : Franche-Comté
52 : Pays de la Loire
53 : Bretagne
54 : Poitou-Charentes
72 : Aquitaine
73 : Midi-Pyrénées
74 : Limousin
82 : Rhône-Alpes
83 : Auvergne
91 : Languedoc-Roussillon
92 : Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ENFANT	CODE	position	62	longueur	2
-----------------------	------	----------	----	----------	---

1.4 - Identifiants individu

NOTE SUR L'AGE

Dans l'enquête sur l'emploi, l'âge est exprimé en années révolues au 31 décembre de l'année d'enquête. Il est exprimé à partir de la transcription des deux derniers chiffres de l'année de naissance (voir la page 4 de la fiche-adresse).

Pour des raisons de commodité, on distingue, parmi les individus présents à l'enquête, deux catégories de personnes, les 15 ans ou plus et les moins de 15 ans. Le fichier comprend donc un niveau "adultes", qui contient les personnes de 15 ans ou plus, personnes pour lesquelles des informations nombreuses sont disponibles, et un niveau "enfant", qui ne contient que les personnes de moins de 15 ans.

LES PRINCIPAUX CODES D'AGE
=====

Les codes d'âge les plus utilisés dans la publication sont :

- l'âge en trois postes (AG3) : 15-24 ans, 25-49 ans, 50 ans et plus ; ce code est privilégié dans les tableaux portant sur les chômeurs ;

- l'âge en cinq postes (AG5) : 15-24 ans, 25-39 ans, 40-49 ans, 50-59 ans, 60 ans et plus ; ce code sert surtout aux tableaux regroupés sur la population active occupée ;

- l'âge quinquennal (AQ1) : par tranche de cinq ans de 15 à 74 ans, puis 75 ans et plus. Ce code est quelquefois utilisé selon des versions un peu simplifiées, en particulier pour les tranches les plus élevées.

Remarque : signalons qu'un code d'âge tenant compte aussi du mois de naissance et du mois d'enquête a été introduit dans le fichier, tant pour le niveau "adultes" que pour le niveau "enfants". Ce code approche un peu l'âge exact à la date de l'enquête (la détermination n'est qu'approchée car on ne saisit pas le jour de la naissance, ni le jour de l'enquête).

NOTE SUR LA NATIONALITE

Dans l'enquête sur l'emploi, la nationalité est indiquée sur la fiche-adresse page 4 pour chacune des personnes du ménage. En raison de son champ (ménages ordinaires et certaines personnes rattachées), l'enquête ne couvre pas tous les étrangers ; lui échappent notamment les travailleurs vivant en foyers et les personnes travaillant sur des chantiers.

Le code nationalité figure sur la carte de codes de la fiche-adresse ; il isole les Français (01), puis certains pays francophones ou assimilés (11 à 15), les pays de la Communauté économique européenne (21 à 29), les pays candidats à l'entrée dans la CEE (31,32), et d'autres pays bien représentés en France (41 à 45) ; enfin le poste 50 correspond aux autres pays et aux personnes apatrides. Les personnes n'ayant pas indiqué de nationalité sont considérées comme de nationalité française ; ces cas sont très rares.

Les tableaux de la publication portant sur les étrangers utilisent un code simplifié, dont la correspondance avec le code détaillé est donnée ci-après.

Nationalité regroupée	Nationalité détaillée (si elle est différente)
11.Algériens	
12.Tunisiens	
13.Marocains	
14.Ressortissants des pays d'Afrique noire	
21.Italiens	
22.Ressortissants des autres pays de la CEE	22.Allemands 23.Belges 24.Hollandais 25.Luxembourgeois 26.Irlandais 27.Danois 28.Britanniques 29.Grecs
31.Espagnols	
32.Portugais	
43.Polonais	
44.Yougoslaves	
45.Turcs	
51.Autres étrangers ou apatrides.....	15.Vietnamiens, cambodgiens, laotiens 41.Suisses 42.Autrichiens 50.Autres étrangers ou apatrides

COM

Commune de résidence
- inaccessible aux utilisateurs extérieurs -

001 et + : numéro de la commune dans le département (voir
 : code géographique)

Enregistrement AIRE	CODE	position	22 longueur	3
---------------------	------	----------	-------------	---

DEP

Département de résidence

01 à 95 : numéro de département
 2A ou 2B : Corse

Enregistrement AIRE	CODE	position	20 longueur	2
---------------------	------	----------	-------------	---

RG

Région

11	: Ile de France
21	: Champagne-Ardennes
22	: Picardie
23	: Haute-Normandie
24	: Centre
25	: Basse-Normandie
26	: Bourgogne
31	: Nord-Pas de Calais
41	: Lorraine
42	: Alsace
43	: Franche-Comté
52	: Pays de la Loire
53	: Bretagne
54	: Poitou-Charentes
72	: Aquitaine
73	: Midi-Pyrénées
74	: Limousin
82	: Rhône-Alpes
83	: Auvergne
91	: Languedoc-Roussillon
92	: Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement AIRE	CODE	position	9 longueur	2
---------------------	------	----------	------------	---

AGCJ

Age détaillé de la conjointe : l'âge est exprimé en années révolues (AG=2 derniers chiffres de (100+DEA-NAIA)

16 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	98 longueur	2
-------------------------	------	----------	-------------	---

AGCM

Age détaillé du chef de ménage : l'âge est exprimé en années révolues (AG=2 derniers chiffres de (100+DEA-NAIA)

16 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	57 longueur	2
-------------------------	------	----------	-------------	---

AQ1CJ

Age quinquennal de la conjointe
- Calculé à partir de AG -

voir liste AQ1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	100 longueur	2
-------------------------	------	----------	--------------	---

AQ1CM

Age quinquennal du chef de ménage
- Calculé à partir de AG -

voir liste AQ1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	59 longueur	2
-------------------------	------	----------	-------------	---

MCJ

état matrimonial de la conjointe

voir code M

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	97 longueur	1
-------------------------	------	----------	-------------	---

MCM

état matrimonial du chef de ménage

voir code M

Enregistrement LOGEMENT CODE position 56 longueur 1

NAICMP

code servant au redressement des non-réponses : NAICMP
NB : ne pas utiliser

: sans objet (RI=1) ou non renseigné
CC : centenaire
00 à 99 : 2 derniers chiffres de l'année de naissance

Origine : fiche-adresse
Enregistrement LOGEMENT CODE position 45 longueur 2

SCM

Sexe du chef de ménage

Voir code S

Enregistrement LOGEMENT CODE position 55 longueur 1

SCMP

Code servant au redressement des non-réponses : SCMP
NB : ne pas utiliser

: Sans objet (RI=1) ou non renseigné
1 : Homme
2 : Femme

Origine : fiche-adresse
Enregistrement LOGEMENT CODE position 44 longueur 1

SITMCM

Situation dans le ménage du chef de ménage : conjoint, personne seule, autre pivot

- 1 : Conjoint (situation de fait)
- 3 : Personne seule
- 4 : Autre personne "Pivot" du ménage avec enfants, ascendants, amis, etc.

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	81	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

AG

Age détaillé pour les 15 ans ou plus : l'âge est exprimé en années révolues (AG=2 derniers chiffres de (100+DEA-NAIA)

- 15 à 98 : âge détaillé
- 99 : 99 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	189	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

AGE

Age exact à la date de l'enquête

- 14 à 98 : âge détaillé
- 99 : 99 ans et plus

NAIM		AGE
-----		-----
01 A DEM		AG
> DEM		AG-1

Enregistrement ADULTES	CODE	position	205	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

AGJ

Age détaillé pour les 15 à 29 ans, regroupé en 2 postes au dessus - calculé à partir de AG -

- 15 à 29 : âge détaillé de 15 à 29 ans
- 30 : de 30 à 34 ans
- 35 : 35 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	199	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

AGV

Age détaillé pour les 50 à 69 ans, regroupé en 3 postes pour
les autres - calculé à partir de AG -

15	: de 15 à 49 ans
50 à 69	: âge détaillé
70	: de 70 à 74 ans
75	: 75 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	201 longueur	2
------------------------	------	----------	--------------	---

AG1

Age détaillé (jusqu'à 74 ans) pour les 15 ans ou plus
- calculé à partir de AG -

15 à 74	: âge détaillé
75	: 75 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	191 longueur	2
------------------------	------	----------	--------------	---

AG3

Age regroupé (3 postes) pour les 15 ans ou plus
- calculé à partir de AG -

15	: de 15 à 24 ans
25	: de 25 à 49 ans
50	: 50 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	195 longueur	2
------------------------	------	----------	--------------	---

AG5

Age regroupé (5 postes) pour les 15 ans ou plus
- calculé à partir de AG -

15	: de 15 à 24 ans
25	: de 25 à 39 ans
40	: de 40 à 49 ans
50	: de 50 à 59 ans
60	: 60 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	197 longueur	2
------------------------	------	----------	--------------	---

AG6

Age regroupé (6 postes) pour les 15 ans ou plus
 - calculé à partir de AG -

15 : de 15 à 17 ans
 18 : de 18 à 24 ans
 25 : de 25 à 39 ans
 40 : de 40 à 49 ans
 50 : de 50 à 59 ans
 60 : 60 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	203	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

AQ1

Age quinquennal pour les 15 ans ou plus
 - Calculé à partir de AG -

15 : de 15 à 19 ans
 20 : de 20 à 24 ans
 25 : de 25 à 29 ans
 30 : de 30 à 34 ans
 35 : de 35 à 39 ans
 40 : de 40 à 44 ans
 45 : de 45 à 49 ans
 50 : de 50 à 54 ans
 55 : de 55 à 59 ans
 60 : de 60 à 64 ans
 65 : de 65 à 69 ans
 70 : de 70 à 74 ans
 75 : de 75 ans et plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	193	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CA

Catégorie de population

0 : membre ordinaire du ménage
 1 : militaire du contingent
 2 : militaire de carrière logé en caserne ou en camp
 3 : élève interne
 4 : étudiant habitant une cité universitaire ou un foyer
 d'étudiants
 5 : jeune vivant dans un foyer de jeunes travailleurs
 6 : détenu
 7 : malade en sanatorium, préventorium, aérium, personne en
 traitement dans un hôpital psychiatrique, malade ou
 pensionnaire d'un établissement de soins ou de
 convalescence
 8 : personne âgée vivant dans une maison de retraite ou un
 hospice
 9 : ouvrier logé dans un baraquement de chantier temporaire
 de travaux publics

origine : fiche-adresse	Enregistrement ADULTES	CODE	position	45	longueur	1
-------------------------	------------------------	------	----------	----	----------	---

DDRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

2 premiers chiffres de DRA
20 : Corse

Enregistrement ADULTES CODE position 156 longueur 2

DRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

01B à 95B	:	sans objet (MOB=1 ou MIG/=2) ou non renseigné
	:	numéro minéralogique 01 à 95 complété par un
	:	blanc pour la France métropolitaine (20 pour la
	:	Corse)
96B	:	Algérie
971	:	Guadeloupe
972	:	Martinique
973	:	Guyane
974	:	Réunion
975	:	Saint- Pierre et Miquelon
98B	:	T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	:	Autres pays étrangers

Origine : question N° 044

Enregistrement ADULTES CODE position 156 longueur 3

EXTRI

Coefficient de pondération pour les individus (niveau adultes)

Enregistrement ADULTES CODE position 319 longueur 4

LCM

lien avec le chef de ménage

- 1 : chef de ménage
 2 : conjointe du chef de ménage
 3 : enfant du chef de ménage ou de sa conjointe (y compris gendre, belle-fille, enfant adopté ou en tutelle)
 4 : ascendant du chef de ménage ou de sa conjointe
 5 : autre parent du chef de ménage ou de sa conjointe (petit-enfant, frère, neveu, beau-frère, etc...)
 6 : ami(e)
 7 : pensionnaire, sous-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec le chef de ménage
 8 : domestique ou salarié logé

SITM	LCM
1,3,4	1
2	2
5	3
6	4
7	5
8	6
9	7
0	8

Enregistrement ADULTES CODE position 207 longueur 1

M

Etat matrimonial

- : non renseigné
 1 : célibataire
 2 : marié
 3 : veuf
 4 : divorcé, légalement séparé

Origine : question N° 006
 Enregistrement ADULTES CODE position 47 longueur 1

MIG

résidence un an avant l'enquête : commune identique ou différente

- : sans objet (MOB=1)
- 1 : dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
- 2 : dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Origine : question N° 044
 Enregistrement ADULTES CODE position 155 longueur 1

MIGRA

Mobilité géographique entre deux enquêtes

- 0 : n'a pas déménagé
- 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
- 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
- 3 : a changé de région
- 4 : vient des DOM-TOM
- 5 : vient de l'étranger
- 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

MIG	DDRA	RGRA	PRA	MIGRA
B,1	= DEP 01 à 95 01 à 95 97, 98 96, 99	= RG		0 1 2 3 4 5 5 9
			>01	

Enregistrement ADULTES CODE position 341 longueur 1

MOB

Mouvement de l'individu
Pour repérer les personnes inscrites à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement, utiliser MVTI-N-1N.

-
- : sans objet (première enquête dans l'aire)
 - 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement.
 - 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente.
-

Origine : question N° 001
Enregistrement ADULTES CODE position 46 longueur 1

MVIE

Mode de vie

-
- 0 : personne ne vivant pas dans le ménage à la date de l'enquête, mais rattachée à ce ménage (CA=1 à 9)
 - 1 : personne vivant chez ses (son) parent(s)
 - 2 : personne vivant seule
 - 3 : personne vivant avec d'autres (hors couple)
 - 4 : personne vivant en couple non mariée
 - 5 : personne vivant en couple et mariée
-

CA	SITM	M	MVIE
1 à 9			0
0	5		1
0	3		2
0	0,4,6 à 9		3
0	1,2	/=2	4
0	1,2	2	5

Enregistrement ADULTES CODE position 314 longueur 1

MVTI-N-1N

mouvement de l'individu entre l'enquête de l'année précédente (année N-1) et celle de l'année en cours (année N)

-
- 1 : la personne a répondu à l'enquête de l'année en cours et avait déjà répondu à l'enquête de l'année précédente
 - 2 : la personne répond à l'enquête de l'année en cours pour la première fois

Enregistrement ADULTES CODE position 348 longueur 1

MVT-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
 = MVTA-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ADULTES CODE position 349 longueur 3

N

Nationalité (enregistrement adultes)

- 01 : français (y compris naturalisé)
- 11 : algérien
- 12 : tunisien
- 13 : marocain
- 14 : ressortissant des pays d'Afrique noire
- 15 : vietnamien, cambodgien, laotien
- 21 : italien
- 22 : allemand (RFA)
- 23 : belge
- 24 : hollandais
- 25 : luxembourgeois
- 26 : irlandais
- 27 : danois
- 28 : britannique
- 29 : grec
- 31 : espagnol
- 32 : portugais
- 41 : suisse
- 42 : autrichien
- 43 : polonais
- 44 : yougoslave
- 45 : turc
- 50 : autres pays ou apatride

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement ADULTES CODE position 42 longueur 2

NAIA

Année de naissance (enregistrement adultes)

- CC : centenaire
 - 00 à 99 : 2 derniers chiffres de l'année de naissance
-

Origine : question N° 001
 Enregistrement ADULTES CODE position 40 longueur 2

NAID

Numéro individuel dans le ménage de la personne aidée
(pour un aide familial)

: sans objet (AIDFAM/=1) ou non renseigné

00 à 99 : numéro individuel de la personne aidée

Origine : question N° 015
Enregistrement ADULTES CODE position 69 longueur 2

NAIDEP

département de naissance

NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

: non renseigné
autres : voir code DRA

Origine : question N° 054
Enregistrement ADULTES CODE position 179 longueur 3

NAIDEP1

lieu de naissance

NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

: non renseigné
1 : né en France métropolitaine
2 : né dans les DOM-TOM
3 : né en Algérie
4 : né dans un pays étranger autre que l'Algérie

2 premiers chiffres de NAIDEP	NAIDEP1
01 à 95	1
97,98	2
96	3
99	4
B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 277 longueur 1

NAIDEP2

Lieu de naissance combiné avec la nationalité
 NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

- : non renseigné
- 1 : français né en France
- 2 : né dans les DOM-TOM
- 3 : français né en Algérie
- 4 : français né à l'étranger
- 5 : étranger né en France
- 6 : étranger né à l'étranger

NAIDEP1	N	NAIDEP2
1	01	1
2		2
3	01	3
4	01	4
1		5
3,4		6
B		B

Enregistrement ADULTES CODE position 276 longueur 1

NAIM

Mois de naissance

01 à 12 : janvier à décembre

Origine : question N° 001
 Enregistrement ADULTES CODE position 38 longueur 2

NOI

Numéro individuel des personnes

01 à 99 : numéro d'ordre de la personne dans le logement

Origine : question N° 001
 Enregistrement ADULTES CODE position 25 longueur 2

NR

nationalité regroupée (des étrangers)

: sans objet (français y compris naturalisé : N=01)
 11 : algérien
 12 : tunisien
 13 : marocain
 14 : ressortissant des pays d'Afrique noire
 21 : italien
 22 : ressortissant des autres pays de la CEE (limites de 1982)
 31 : espagnol
 32 : portugais
 43 : polonais
 44 : yougoslave
 45 : turc
 51 : autres pays

Enregistrement ADULTES	CODE	position	311	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

PRA

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

: sans objet ou non renseigné
 autres : voir liste N

Origine : question N° 044	Enregistrement ADULTES	CODE	position	159	longueur	2
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

PRENOM

Prénom

Enregistrement ADULTES	CODE	position	27	longueur	10
------------------------	------	----------	----	----------	----

RGRA

Région de résidence un an avant l'enquête

	: non renseigné (DDRA non renseigné)
11	: Ile de France
21	: Champagne-Ardennes
22	: Picardie
23	: Haute-Normandie
24	: Centre
25	: Basse-Normandie
26	: Bourgogne
31	: Nord-Pas de Calais
41	: Lorraine
42	: Alsace
43	: Franche-Comté
52	: Pays de la Loire
53	: Bretagne
54	: Poitou-Charentes
72	: Aquitaine
73	: Midi-Pyrénées
74	: Limousin
82	: Rhône-Alpes
83	: Auvergne
91	: Languedoc-Roussillon
92	: Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ADULTES CODE position 342 longueur 2

S

Sexe

1	: Masculin
2	: Féminin

Origine : question N° 001

Enregistrement ADULTES CODE position 37 longueur 1

SITM

Situation dans le ménage

- 0 : Domestique ou salarié logé
 1 : Conjoint (situation de fait)
 2 : Conjointe (situation de fait)
 3 : Personne seule
 4 : Autre personne "PIVOT" du ménage avec enfants,
 ascendants, amis, etc.
 5 : Enfant de la ou des personnes classées en 1,2,4 ci-
 dessus, y compris gendre, belle-fille, enfant adopté ou
 en tutelle
 6 : Ascendant de la ou des personnes classées en 1,2,4 ci-
 dessus
 7 : Autre parent de la ou des personnes classées en 1, 2, 4,
 ci-dessus, petit-enfant, frère, neveu, beau-frère, etc.
 8 : Ami(e)
 9 : Pensionnaire, sous-locataire, enfant en nourrice sans
 lien de parenté avec la ou les personnes classées en
 1,2,4 ci-dessus.

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement ADULTES CODE position 44 longueur 1

ZNAIDEP

Département de naissance

2 premiers chiffres de NAIDEP

Enregistrement ADULTES CODE position 179 longueur 2

AG-ENF

Age détaillé pour les moins de 15 ans : l'âge est exprimé en
 années révolues (AG-ENF=2 derniers chiffres de (100+DEA-NAIA))

00 à 14 : âge détaillé

Enregistrement ENFANT CODE position 47 longueur 2

AGE-ENF

Age exact à la date de l'enquête

00 à 14 : âge détaillé de 00 à 14 ans

Voir table AGE

Enregistrement ENFANT CODE position 49 longueur 2

CA-ENF

Catégorie de population

0 à 9 : voir code CA

Enregistrement ENFANT	CODE	position	45	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

DRA-ENF

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

01B à 95B	: sans objet ou non renseigné
01B à 95B	: numéro minéralogique 01 à 95 complété par un blanc pour la France métropolitaine (20 pour la Corse)
96B	: Algérie
971	: Guadeloupe
972	: Martinique
973	: Guyane
974	: Réunion
975	: Saint-Pierre et Miquelon
98B	: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	: Autres pays étrangers

Enregistrement ENFANT	CODE	position	59	longueur	3
-----------------------	------	----------	----	----------	---

EXTRI-ENF

Coefficient de pondération pour les individus

Enregistrement ENFANT	CODE	position	54	longueur	4
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MIGRA-ENF

Mobilité géographique entre deux enquêtes

0	: n'a pas déménagé
1	: a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
2	: a changé de département à l'intérieur de la même région
3	: a changé de région
4	: vient des DOM-TOM
5	: vient de l'étranger
9	: a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

Enregistrement ENFANT	CODE	position	58	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MOB-ENF

Mouvement de l'individu

Pour repérer les enfants inscrits à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement, utiliser MVTI-ENF-N-1N

- : sans objet (première enquête dans l'aire)
- 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement
- 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente

Enregistrement ENFANT	CODE	position	46	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MVTI-ENF-N-1

Mouvement de l'individu entre l'enquête de l'année précédente (année N-1) et celle de l'année en cours (année N)
(enregistrement enfant)

- 1 : la personne a répondu à l'enquête de l'année en cours et avait déjà répondu à l'enquête de l'année précédente
- 2 : la personne répond à l'enquête de l'année en cours pour la première fois

Enregistrement ENFANT	CODE	position	66	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MVT-ENF-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
=MVTI-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-ENF-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ENFANT	CODE	position	67	longueur	3
-----------------------	------	----------	----	----------	---

N-ENF

nationalité
(enregistrement enfant)

01	:	français (y compris naturalisés)
11	:	algérien
12	:	tunisien
13	:	marocain
14	:	ressortissant des pays d'Afrique noire
15	:	vietnamien, cambodgien, laotien
21	:	italien
22	:	allemand (RFA)
23	:	belge
24	:	hollandais
25	:	luxembourgeois
26	:	irlandais
27	:	danois
28	:	britannique
29	:	grec
31	:	espagnol
32	:	portugais
41	:	suisse
42	:	autrichien
43	:	polonais
44	:	yougoslavie
45	:	turc
50	:	autres pays ou apatrides

Enregistrement ENFANT	CODE	position	42	longueur	2
-----------------------	------	----------	----	----------	---

NAIA-ENF

année de naissance
(enregistrement enfant)

00 à 99 : 2 derniers chiffres de l'année de naissance

Enregistrement ENFANT	CODE	position	40	longueur	2
-----------------------	------	----------	----	----------	---

NAIM-ENF

mois de naissance
(enregistrement enfant)

01 à 12 : janvier à décembre

Enregistrement ENFANT	CODE	position	38	longueur	2
-----------------------	------	----------	----	----------	---

NOI-ENF

numéro individuel des personnes
(enregistrement enfant)

01 à 99 : numéro d'ordre de la personne dans le logement

Enregistrement ENFANT	CODE	position	25 longueur	2
-----------------------	------	----------	-------------	---

PRA-ENF

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

: sans objet ou non renseigné
autres : voir liste N

Enregistrement ENFANT	CODE	position	64 longueur	2
-----------------------	------	----------	-------------	---

PRENOM-ENF

prénom
(enregistrement enfant)

Enregistrement ENFANT	CODE	position	27 longueur	10
-----------------------	------	----------	-------------	----

RGRA-ENF

Région de résidence un an avant l'enquête

- : non renseigné (DDRA du chef de ménage non renseigné)
- 11 : Ile de France
- 21 : Champagne-Ardennes
- 22 : Picardie
- 23 : Haute-Normandie
- 24 : Centre
- 25 : Basse-Normandie
- 26 : Bourgogne
- 31 : Nord-Pas de Calais
- 41 : Lorraine
- 42 : Alsace
- 43 : Franche-Comté
- 52 : Pays de la Loire
- 53 : Bretagne
- 54 : Poitou-Charentes
- 72 : Aquitaine
- 73 : Midi-Pyrénées
- 74 : Limousin
- 82 : Rhône-Alpes
- 83 : Auvergne
- 91 : Languedoc-Roussillon
- 92 : Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ENFANT	CODE	position	62 longueur	2
-----------------------	------	----------	-------------	---

S-ENF

Sexe (enregistrement enfants)

1 : Hommes
2 : Femmes

Enregistrement ENFANT	CODE	position	37	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

SITM-ENF

Situation dans le ménage (enregistrement enfant)

Voir code SITM

Enregistrement ENFANT	CODE	position	44	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

2 - ACTIVITE

2.1 - Catégorie d'activité

2.2 - Catégorie socio-professionnelle

2.3 - Secteur d'activité économique

2.4 - Statut

2.5 - Temps de travail

2.6 - Salaire - allocation

2.7 - Activité agricole

2.1 - Catégorie d'activité

NOTE SUR LA CATEGORIE D'ACTIVITE

Les codes de catégorie d'activité servent à définir de façon précise la population active occupée, les chômeurs, les inactifs, par référence aux critères de classement du BIT (Bureau International du Travail). Ces critères, et leur interprétation par l'INSEE dans le cadre de l'enquête sur l'emploi, sont présentés dans le tome 1 (Méthodes et définitions) de cette publication.

Rappelons simplement ici que la situation de chaque personne est décrite sur la base de la semaine de référence, qui est généralement la semaine précédant l'enquête. Les personnes ayant travaillé, ne fût-ce qu'une heure, au cours de cette semaine, sont classées actives occupées ; les personnes n'ayant pas travaillé pour un motif admis (congé payé, congé de maladie,...) sont également classées actives occupées. Puis les personnes cherchant un emploi et satisfaisant aux critères définissant le chômage au sens du BIT sont classées chômeurs PSERE, tandis que les personnes disponibles ayant trouvé un emploi qui commence ultérieurement sont classées "autres chômeurs BIT" ; la somme de ces deux catégories constitue le chômage au sens du BIT. Enfin, les personnes qui restent sont considérées comme inactives. Parmi ces dernières, le code ACTBIT1 distingue :

- les étudiants : inactifs ayant déclaré être "élève, étudiant" (réponse 4 à la question 8) ou ayant déclaré être "élève-fonctionnaire" ou "stagiaire en formation" (réponse 2 ou 3 à la question 23) ;
- les militaires du contingent : inactifs ayant déclaré être "militaire du contingent" (réponse 5 à la question 8) ;
- les retraités : inactifs ayant déclaré être "retraité, bénéficiaire d'une préretraite" (réponse 6 à la question 8) ;
- les autres inactifs : ce sont toutes les autres personnes classées inactives au sens du BIT. Il s'agit principalement de personnes s'étant déclarées "femme au foyer" ou "autre inactif" (réponse 7 ou 8 à la question 8), mais aussi de personnes ayant déclaré "travaille", "inscrit au chômage" ou "chômeur non inscrit" (réponse 1 à 3 à la question 8), mais n'ayant été classées ni actif occupé, ni chômeur au sens du BIT.

REMARQUE CONCERNANT LE CLASSEMENT DES STAGIAIRES
et notamment des personnes employées à des travaux
d'utilité collective (TUC)
=====

Dans l'enquête sur l'emploi, les stagiaires non rémunérés sont classés avec les élèves, étudiants dès la question 8 et restent dans la catégorie "élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés" au sens du BIT.

En revanche, les stagiaires rémunérés sont classés comme "travaillant" au sens de la question 8. Ceux qui déclarent être "stagiaire en formation" (question 23) sont reclassés parmi les "élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés" au sens du BIT (sauf s'ils déclarent chercher un emploi et satisfont par ailleurs aux conditions du BIT pour être classés chômeurs). Ceux qui déclarent (question 23) exercer une activité professionnelle effective sont classés actifs occupés au sens du BIT, même s'ils n'ont effectué que peu d'heures de travail.

A partir de 1985, la création des TUC, s'ajoutant à d'autres catégories de stages, a abouti à un gonflement des stagiaires rémunérés classés actifs occupés au sens du BIT dans l'enquête. Pour la majeure partie, ces nouveaux stagiaires sont employés à temps partiel par des collectivités locales ou des associations.

ACTBIT1CJ

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactives) de la conjointe

Voir code ACTBIT1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	125	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

ACTBIT1CM

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactifs) du chef de ménage

Voir code ACTBIT1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	84	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

FICJ

Occupation actuelle de la conjointe (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	103	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

FICM

Occupation actuelle du chef de ménage (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	62	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

UTACJ

Catégorie d'activité au sens du BIT de la conjointe

Voir code UTA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	102	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

UTACM

Catégorie d'activité au sens du BIT du chef de ménage

Voir code UTA

Enregistrement LOGEMENT CODE position 61 Longueur 1

ACTBIT

Catégorie d'activité au sens du BIT regroupé

- 1 : actif ayant un emploi
- 2 : population sans emploi à la recherche d'un emploi
(PSERE)
- 3 : autre chômeur BIT
- 4 : inactif BIT

UTA	ACTBIT
0,1	1
2	2
3 à 5	3
6,7	4

Enregistrement ADULTES CODE position 274 Longueur 1

ACTBIT1

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactifs)

- 1 : actif ayant un emploi
- 2 : population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE)
- 3 : autre chômeur BIT
- 4 : inactif BIT étudiant ou stagiaire en formation
- 5 : inactif BIT contingent
- 6 : inactif BIT retraité
- 7 : autre inactif BIT

ACTBIT	FI	AH	ACTBIT1
1 à 3			= ACTBIT
4	4		4
4	1	2,3	4
4	5		5
4	6		6
4	autres		7

Enregistrement ADULTES CODE position 275 Longueur 1

AH

Exercice d'une activité professionnelle effective

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
 - 1 : personne ayant une activité professionnelle effective
(y compris apprentissage, stage de travail)
 - 2 : personne sans activité professionnelle effective : élève-fonctionnaire
 - 3 : personne sans activité professionnelle effective : stagiaire en formation (FPA, etc.)
 - 4 : personne sans activité professionnelle effective : en dispense d'activité)
-

Origine : question N° 023
Enregistrement ADULTES CODE position 100 longueur 1

AM

Exercice d'une activité professionnelle pendant la semaine précédant l'enquête

- : sans objet (FI=1)
 - 1 : n'a pas déclaré avoir un emploi ou une situation à la question : occupation actuelle, mais a travaillé au moins une heure pendant la semaine de référence
 - 2 : n'a pas travaillé ne fut-ce qu'une heure pendant la semaine de référence
-

Origine : question N° 011
Enregistrement ADULTES CODE position 61 longueur 1

ANCINACT

Ancienneté de l'inactivité (8 postes)

- : sans objet (AA/=1) ou non renseigné
- 1 : moins d'un mois
- 2 : de 1 mois à moins de 3 mois
- 3 : de 3 mois à moins de 6 mois
- 4 : de 6 mois à moins d'un an
- 5 : de 1 an à moins d'un an et demi
- 6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
- 7 : de 2 ans à moins de 3 ans
- 8 : de 3 ans ou plus

ANCINACTM	ANCINACT
00	1
01 à 02	2
03 à 05	3
06 à 11	4
12 à 17	5
18 à 23	6
24 à 35	7
>=36	8
B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 250 longueur 1

ANCINACTA

Ancienneté de l'inactivité en années

- : sans objet (AA/=1) ou non renseigné
- 00 à 99 : nombre d'années d'inactivité

ACTA	DEM	ANCINACTA
00 à DEA - 4	>=06	DEA - ACTA
00 à DEA - 4	< 06	DEA - (ACTA + 1)
DEA - 3 à DEA	>=ACTM	DEA - ACTA
DEA - 3 à DEA	< ACTM	DEA - (ACTA + 1)
B		B

Enregistrement ADULTES CODE position 246 longueur 2

ANCINACTM

Ancienneté de l'inactivité en mois

00 à 49	:	sans objet (AA/=1) ou non renseigné
50	:	nombre de mois d'inactivité
	:	année de cessation d'activité antérieure à l'année
	:	d'enquête moins trois

ACTA	ANCINACTM
-----	-----
00 à DEA - 4	50
DEA - 3 à DEA	12 (DEA - ACTA) + DEM - ACTM
b	b

Enregistrement ADULTES	CODE	position	248 longueur	2
------------------------	------	----------	--------------	---

F1

Occupation actuelle (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

-
- | | | |
|---|---|---|
| 1 | : | Exerce une profession, à son compte ou comme salarié,
: occupe un emploi rémunéré, même à temps partiel, aide un
: membre de sa famille dans son travail même sans être rému-
: néré ; est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnaire,
: intérimaire, etc... |
| 2 | : | Inscrit au chômage |
| 3 | : | Chômeur non inscrit auprès de l'ANPE |
| 4 | : | Etudiant, élève, stagiaire non rémunéré |
| 5 | : | Militaire du contingent |
| 6 | : | Retraité, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré des
: affaires |
| 7 | : | Femme au foyer |
| 8 | : | Autre inactif |
-

Origine : question N° 008	Enregistrement ADULTES	CODE	position	49 longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	-------------	---

FIP**Occupation un an avant l'enquête**

-
- : le code FI n'était pas renseigné à l'enquête de l'année
d'avant si la personne avait alors moins de 15 ans
1 : travaillait
2 : était inscrit au chômage
3 : était chômeur non inscrit
4 : était étudiant, élève, stagiaire non rémunéré
5 : était militaire du contingent
6 : était retraité, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré
des affaires
7 : était femme au foyer
8 : était autre inactif
-

Origine : question N° 045
Enregistrement ADULTES CODE position 161 longueur 1

STAGE

Type de stage effectué

Valeurs 82-83

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- 11 : Stage de formation rémunéré FPA
- 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
- 13 : Autre stage de formation rémunéré
- 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
- 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
- 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
- 31 : Stage pratiqué en entreprise (plan avenir jeunes) - Poste supprimé en 1983
- 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion du plan avenir jeunes)
- 33 : Contrat emploi-formation
- 40 : Stage N.D.A.
- 50 : Stage S.A.I.

Valeurs 84

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- 11 : Stage de formation rémunéré FPA
- 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
- 13 : Autre stage de formation rémunéré
- 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
- 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
- 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
- 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion ou d'orientation collective approfondie) - jeunes de 16 à 18 ans
- 40 : Stage N.D.A.
- 50 : Stage S.A.I.

STAGE

(SUITE)

Type de stage effectué

Valeurs 85-86-87

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
 - : STAGES JEUNES
 - : Programme "16-18 ans" et programme "18-25 ans"
 - 11 : Stage d'orientation
 - 12 : Stage d'insertion
 - 13 : Stage de qualification
 - 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
 - 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
 - 16 : Stages "Jeunes Volontaires"
 - 17 : Contrat de qualification
 - 19 : Autres stages réservés à des jeunes
 - : STAGES ADULTES (financés par l'UNEDIC, l'ANPE...)
 - 21 : Stage de mise à niveau
 - 22 : Stage de l'AFPA
 - 23 : Stage de reconversion
 - 29 : Autres stages
 - : STAGES EMPLOYEURS
 - 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
 - 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
 - 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
 - 39 : Autre stage "employeur"
 - 40 : AUTRES STAGES
-

Valeurs 88

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- : STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)
- 11 : Programme "16-18 ans" ou "18-25 ans"
- 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
- 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
- 19 : Autres stages réservés à des jeunes
- : STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES STAGES
- 21 : Stage de mise à niveau
- 22 : Stage de l'AFPA
- 23 : Stage de reconversion
- 24 : Stage modulaire
- 25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour chômeurs de longue durée
- 26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)
- 27 : PIL (Programme d'Insertion Locale)
- 29 : Autres stages

STAGE(SUITE)
Type de stage effectué

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Valeurs 89

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)

- 11 : Stages de préparation à l'emploi (16-25 ans)
 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
 19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
 : STAGES

- 21 : Stage de mise à niveau
 22 : Stage de l'AFPA
 23 : Stage de reconversion
 24 : Stage modulaire
 25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour chômeurs de longue durée ou femmes isolées
 26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)
 27 : PIL (Programme d'Insertion Locale) ou PLIF
 29 : Autres stages

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Origine : question N° 022
Enregistrement ADULTES

CODE position 93 longueur 2

UTA

Catégorie d'activité au sens du BIT
 NB : Utiliser de préférence ACTBIT ou ACTBIT1

- 0 : Actif au travail
- 1 : Actif non au travail
- 2 : Population sans emploi à la recherche d'un emploi
(PSERE)
- 3 : En attente d'emploi (ULT1=1 ou ULT2=1)
- 4 : En attente d'emploi (UTA1=6)
- 5 : Poste vide
- 6 : Poste vide
- 7 : Inactif

UTA1	UTA2	UTA
1		0
2		1
3 , 6	1	2
3 , 6	3	3
6	4	4
3	4	7

Enregistrement ADULTES CODE position 273 longueur 1

UTA1

Code servant à définir la catégorie d'activité au sens du BIT à partir de la partie A du questionnaire

- 1 : Actif au travail
- 2 : Actif non au travail (y compris chômage technique)
- 3 : Sans emploi
- 6 : En attente d'emploi (OHT=01)

FI	AM	ST	HT	HAB	OHT	AH	UTA1
1							
1			B,00	2	02,04 à 07 10 à 15	8,2 à 4	3
1		2	B,00	2	08,09		2
1			B,00	2	01		6
1			B,00				3
1	1						1
							3

Enregistrement ADULTES CODE position 271 longueur 1

UTA2

Code servant à définir la catégorie d'activité au sens du BIT à partir de la partie B du questionnaire

- 1 : Disponible pour recherche effective d'un emploi
 3 : En attente d'emploi (ULT1=1 ou ULT2=1)
 4 : Ne recherche pas

FI	RE	OFFICE	AUTREMRE	ULT1	ULT2	DISP	NONDISP	UTA2
/=4,5				1				3
/=4,5	0	2,B	2		1			3
	1,2					1		4
	1,2					2	5	4
								1
								1

Enregistrement ADULTES CODE position 272 longueur 1

2.2 - Catégorie socio-professionnelle

NOTE SUR LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Les indications fournies ci-dessous sont assez précises, mais ne rentrent évidemment pas dans tous les détails. Pour plus d'informations sur la catégorie socioprofessionnelle, on se reportera au "Guide des catégories socioprofessionnelles", INSEE, janvier 1984.

La catégorie socioprofessionnelle est un regroupement des professions, dans la nomenclature nouvelle utilisée à partir de 1982. Cette nomenclature des "Professions et catégories socioprofessionnelles" (PCS) est le résultat d'une refonte complète du système de nomenclatures d'emplois qui était utilisé auparavant. Pour simplifier le nouveau système, on a fait en sorte que les niveaux les plus agrégés, ceux des "catégories socioprofessionnelles" (niveaux 8, 24, 42) soient un regroupement direct du niveau le plus fin, celui des "professions" (niveau 455). Cette architecture très claire rend beaucoup plus aisée la compréhension de la nomenclature et son usage. Ainsi, dans les deux premiers chiffres du code de la profession, on retrouve le numéro de la catégorie socioprofessionnelle correspondante (niveau 42). De même, le premier chiffre indique le groupe socioprofessionnel au niveau le plus agrégé (niveau 8). Cette règle n'a pu être appliquée au niveau intermédiaire (niveau 24) pour ne pas allonger inconsidérément le code profession, qui reste à 4 chiffres.

Ce choix ne résulte pas uniquement d'un souci de simplicité ; il est la conséquence d'un ensemble d'études portant sur la notion d'emploi et de qualification et sur sa mesure, menées à l'INSEE depuis plusieurs années. Elles ont montré que l'appellation déclarée n'était pas suffisante pour distinguer les professions et que, dès ce niveau élémentaire, des caractéristiques complémentaires sur la situation socioprofessionnelle étaient tout à fait pertinentes pour leur classement. Parmi ces caractéristiques, on retrouvera celles qui n'étaient utilisées auparavant qu'au niveau de la catégorie socioprofessionnelle (statut de salarié ou d'indépendant, nombre de salariés pour les indépendants, qualification des ouvriers), auxquelles s'ajoutent de nouvelles, destinées à enrichir la nomenclature (taille et spécialité des entreprises agricoles, distinction des emplois du secteur public) ou à permettre un chiffrement plus rigoureux dans certaines zones particulièrement floues de l'espace social (classification "technicien", "agent de maîtrise", "ingénieur ou cadre" dans les conventions collectives ; fonction occupée, pour ces mêmes catégories ; taille de l'entreprise pour les patrons et cadres dirigeants).

LES GRANDS CLIVAGES DE LA NOMENCLATURE
=====

1. SALARIES/INDEPENDANTS

La nomenclature opère une distinction assez générale entre les indépendants (catégories 11 à 13, 21 à 23, 31) et les salariés (autres catégories) mais :

- il y a des exceptions ; certaines catégories sont mixtes du point de vue de ce critère ;
- la notion d'"indépendant" est plus large que la notion de "non-salarié" telle qu'elle ressort du questionnaire d'enquête.

Reprendons ces deux points.

a/ Exceptions au clivage salariés/indépendants.

La catégorie 31-professions libérales comprend quelques rares salariés dans certaines professions où l'on n'a pas jugé utile de les séparer de leurs confrères libéraux : psychanalystes non médecins, psychothérapeutes, dentistes, vétérinaires.

La catégorie 35-professions de l'information, des arts et des spectacles est mixte ; pour beaucoup de ces professions (journalistes, auteurs, artistes,...), la distinction salariés/indépendants serait floue et peu intéressante.

La catégorie 42-instituteurs et assimilés comprend quelques rares indépendants, notamment parmi les formateurs et animateurs de formation continue, les moniteurs et éducateurs sportifs et les sportifs professionnels.

La catégorie 43-professions intermédiaires de la santé et du travail social est mixte : la spécificité des professions intermédiaires de santé l'emporte sur le clivage salariés/indépendants.

La catégorie 46-professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises contient quelques rubriques d'indépendants parmi les assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, les photographes, les assistants techniques de la publicité et des relations publiques, les interprètes et traducteurs, et les assistants techniques de la réalisation des spectacles audiovisuels. Dans ces métiers, comme dans ceux de la catégorie 35, la distinction est souvent floue.

La catégorie 47-techniciens contient les experts indépendants de niveau technicien, mais ceux-ci sont très peu nombreux par rapport aux techniciens salariés.

b/ Extension de la notion d'"indépendant".

La notion d'"indépendant", dans la nomenclature PCS, recouvre toutes les personnes établies à leur compte ou qui dirigent de droit - sans avoir besoin d'une délégation quelconque - une entreprise, une société, ainsi que leurs aides familiaux non-salariés. Un gérant de société peut se déclarer salarié dans une enquête parce qu'il cumule un emploi de salarié avec son mandat social ou parce que le code des impôts lui permet de se déclarer salarié. Néanmoins, il est considéré dans la nomenclature comme indépendant. Il en est ainsi, notamment, des personnes ayant déclaré comme profession :

- gérant de SARL (majoritaire ou non) ;
- PDG ;
- directeur général de société anonyme ;
- etc...

REMARQUES : - Un médecin ayant à la fois une activité salariée et une activité libérale est classé en profession libérale ;

- Le clergé est conventionnellement considéré comme salarié ;

- Les aides familiaux (personnes qui aident un membre de leur famille à son compte, sans être elles-mêmes salariées), sont classés dans la même catégorie que la personne qu'ils aident.

2. INDEPENDANTS : ACTIVITE ET TAILLE DE L'ENTREPRISE.

Les indépendants sont en général classés suivant l'activité et la taille de l'entreprise qu'ils dirigent.

ACTIVITE.

L'activité de l'entreprise est en général en bonne correspondance avec la déclaration de profession, surtout pour les petites entreprises. En principe, lorsqu'il y a divergence, c'est l'activité économique qui prime : un indépendant déclarant comme profession "chauffeur-livreur" et dont l'activité économique de l'entreprise est "commerce de vins en gros" est classé en tant que commerçant grossiste en alimentation (catégorie 22 ou 23) et non en tant que chauffeur-livreur indépendant (catégorie 21 ou 23). Il n'y a pas cependant correspondance stricte entre le code PCS et la nomenclature des activités économiques.

TAILLE.

Trois cas sont à considérer.

a. Les personnes exerçant les professions des catégories 31 et 35 y sont toujours classées quelle que soit la taille de leur entreprise.

b. Les agriculteurs (chefs d'exploitation, coexploitants ou associés) sont classés selon la taille et l'orientation dominante de leur exploitation. Ce classement se fonde sur le niveau et l'origine de la marge brute standard (MBS) de l'exploitation : à chaque animal ou à chaque hectare correspond une MBS qui dépend non seulement de l'animal ou de la nature de la production, mais encore de la région où est située l'exploitation. Les agriculteurs

sont classés en agriculteurs sur petite (11), moyenne (12), ou grande(13) exploitation selon que la MBS de leur exploitation est inférieure à 8 000 unités de compte européennes (uce),comprise entre 8 000 et 16 000 uce, ou supérieure ou égale à 16 000 uce. Pour fixer les idées, une MBS de 8 000 uce correspond à 20 hectares de blé dans la région Centre. L'orientation de la production est déterminée à partir de la ventilation de la MBS par type de production.

En pratique, on ne dispose pas d'assez d'informations pour calculer la MBS. La plupart du temps, on se contente de l'orientation dominante et de la superficie de l'exploitation (voir la question située au début du questionnaire, dans la partie "ménage").

c. Les autres indépendants sont classés en fonction du nombre de salariés qu'ils emploient. De 0 à 9 salariés, ils sont classés, selon leur activité , en 21-artisans, 22-commerçants et assimilés, ou parmi les catégories du groupe 4, professions intermédiaires. Si le nombre de salariés est égal ou supérieur à 10, ils sont classés dans la catégorie 23-chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus. Par exception, certaines professions d'indépendants sont toujours classées dans la catégorie 23 en raison de leur importance financière (par exemple armateur, agent de change, banquier...).

Les entrepreneurs de travaux agricoles, les exploitants forestiers, et les patrons-pêcheurs sont, par convention, classés dans la catégorie 12-agriculteurs sur moyenne exploitation. Toutefois, s'ils emploient 10 salariés ou plus, ils figurent dans la catégorie 23.

3. LES CLIVAGES DES SALARIES.

Les salariés sont classés selon la classification professionnelle ou le grade, le caractère public ou privé de l'employeur, la fonction, la spécialité.

GRADE, CLASSIFICATION

Les grandes stratifications horizontales de la nomenclature pour les salariés (groupe 3-cadres et professions intellectuelles supérieures, groupe 4-professions intermédiaires, groupe 5-employés et groupe 6-ouvriers) se fondent :

- sur le grade pour les salariés de l'Etat et des collectivités locales. La classification reprend à peu près la distinction des catégories A,B,C,D de la Fonction publique, avec des exceptions notamment en ce qui concerne les professions de santé. Pour les ouvriers, on doit tenir compte non seulement du grade, mais aussi de l'appellation de profession.

- sur l'appellation de profession et sur la catégorie professionnelle au sens des conventions collectives pour les salariés d'entreprise. Les cas où l'appellation de profession suffit à situer dans la hiérarchie des groupes socioprofessionnels existent (médecin, expert-comptable,...), mais en général il faut synthétiser plusieurs informations du questionnaire pour repérer correctement ce premier chiffre du code. Le problème est même plus compliqué qu'il n'y paraît car la grille de classification professionnelle proposée dans le questionnaire (question 20) n'est pas universelle et peut avoir été mal comprise par le répondant.

En première approximation, le groupe 3 correspond aux salariés ayant la qualité d'ingénieur ou cadre (assimilés cadres exclus), le groupe 4 aux techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise, les groupes 5 et 6 aux employés et aux ouvriers, une distinction subsidiaire étant faite entre ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés. Toutefois, il faut être prudent dans ces correspondances, car elles souffrent de nombreuses exceptions. D'autre part, parmi les ouvriers, le clivage entre ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés au sens de la nomenclature ne se conforme pas toujours à l'indication de la classification professionnelle : ainsi les chauffeurs sont toujours qualifiés, tandis que les apprentis sont toujours non qualifiés.

PUBLIC/PRIVE.

La nomenclature utilise, surtout en ce qui concerne les cadres, les professions intermédiaires et les employés, la distinction entre salariés de l'Etat et des collectivités locales d'une part, salariés d'entreprise d'autre part. Les catégories 37, 38, 54, 55 et 56 sont réservées aux salariés d'entreprise, qui forment aussi la plus grande partie de la catégorie 46. La catégorie 45 est réservée aux salariés de l'Etat et des collectivités locales, qui forment aussi le gros des catégories 33 et 52. Les autres catégories sont mixtes, bien que les membres de certaines professions (bibliothécaires, techniciens de l'informatique, femmes de ménage,...) soient classés différemment selon qu'ils sont salariés de l'Etat ou des collectivités locales, ou salariés d'entreprise.

La notion de salarié de l'Etat et des collectivités locales doit être comprise dans un sens assez restrictif. Au sens de la nomenclature des PCS, "Etat et collectivités locales" inclut les PTT, les CROUS, centres de FPA et autres organismes rattachés à l'enseignement public, les hôpitaux et l'ensemble de l'Assistance publique, les offices HLM, les ports et aéroports dépendant de chambres de commerce, etc... De plus, dans certaines activités économiques (recherche, enseignement, action sociale,...), on considère même comme relevant du public les salariés dont l'employeur est une association, une mutuelle,... dès lors qu'elle reçoit pour l'essentiel un financement public. De ce fait, l'essentiel de l'enseignement privé est considéré comme relevant du groupe "Etat et collectivités locales" dans la nomenclature.

En revanche, les entreprises publiques ou nationalisées (SNCF, EDF, RATP, Banque de France, grandes banques, Caisse des dépôts...) ainsi que la sécurité sociale, les caisses d'allocations familiales, l'UNEDIC,... ne font pas partie du secteur "Etat, collectivités locales" mais sont considérées comme des "entreprises". Les fonctionnaires détachés dans des entreprises, même des entreprises publiques, sont donc considérés comme salariés d'entreprise.

AUTRES CRITERES.

D'autres critères, dont les principaux sont la spécialité et la fonction, permettent de différencier, dans une zone donnée de l'espace social, des catégories voisines : on distingue ainsi les employés des ouvriers, les ingénieurs des cadres administratifs et commerciaux, les employés administratifs des employés de commerce, ou les ouvriers de type industriel des ouvriers de type artisanal. La spécialité à considérer est en principe la spécialité individuelle, non l'activité économique de l'employeur.

D'une manière générale, les renseignements nécessaires pour classer les personnes dans les différentes catégories sont fournis par l'appellation de la profession, la fonction, la classification professionnelle (notamment pour les agents de maîtrise) et éventuellement l'activité économique lorsque le contexte a besoin d'être précisé.

Le principe de classement est cependant un peu différent pour les salariés de l'Etat et des collectivités locales. Ceux-ci sont classés d'après leur grade et non leur métier, car le premier est plus facile à déterminer que le second lors d'enquêtes statistiques. Or il n'y a pas de correspondance stricte entre grade et fonction. Chaque grade est classé en bloc d'après la fonction dominante de ses membres, mais la correspondance fonction - catégorie sociale n'est pas assurée au niveau individuel.

LES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DANS L'ENQUETE SUR L'EMPLOI
=====**1. LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ACTIFS OCCUPES**

Cette catégorie est déterminée de façon assez précise par un chiffrement manuel synthétique réalisé à partir des réponses à plusieurs questions. La question 14 portant sur la profession est complétée par d'autres questions : classification (question 20), fonction pour les agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres (question 21), grade pour les salariés de l'Etat ou des collectivités locales (question 19), nombre de salariés employés pour les personnes établies à leur compte (question 18). Les réponses aux questions 15 et 16 sur le statut (aide familial, à

son compte, salarié) jouent également un rôle important dans la détermination de la profession ; on les retrouvera en parlant des codes de statut.

2. LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES INACTIFS ET DES CHOMEURS.

Cette catégorie est déterminée de façon moins précise puisqu'elle repose principalement sur la réponse à la question 10-a, portant sur la dernière profession exercée, complétée par les réponses aux questions 10-b sur l'établissement qui occupait la personne dans son dernier emploi et 10-c sur le statut (à son compte ou aide familial, salarié de l'Etat ou d'une collectivité locale, autre salarié). Aucune indication indépendante sur la classification, la taille de l'entreprise ni la fonction n'est disponible. C'est la catégorie socioprofessionnelle qui est alors directement chiffrée et non la profession détaillée.

3. LA CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ACTIFS

UN AN AVANT L'ENQUETE

Cette catégorie est déterminée de la même façon que celle des actifs occupés à la date de l'enquête, mais la situation est différente selon qu'il s'agit de personnes interrogées ou non pour la première fois. Pour le tiers entrant de l'échantillon et pour les personnes nouvelles arrivant dans les tiers déjà enquêtés l'année précédente, c'est à partir des réponses aux questions de la partie D que la catégorie socioprofessionnelle est déterminée. Pour les personnes déjà enquêtées, elle est transcrive à partir des informations figurant sur la partie A des questionnaires de l'année précédente.

CSECJ

Catégorie socio-professionnelle de la conjointe si elle est active (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

Voir liste CSE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	123	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSECM

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage s'il est actif (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

Voir liste CSE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	82	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

CSPPCJ

Catégorie socio-professionnelle du père de la conjointe (niveau détaillé)

NB : utilisable uniquement si RANSECH=1

Voir liste CSPP

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	109	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSPPCM

Catégorie socio-professionnelle du père du chef de ménage (niveau détaillé)

NB : utilisable uniquement si RANSECH=1

Voir code CSPP

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	67	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

CSTOTCJ

Catégorie socio-professionnelle de la conjointe (niveau détaillé)

Voir liste CSTOT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	121	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSTOTCM

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (niveau détaillé)

Voir liste CSTOT

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	79	longueur	2
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

DCSTOTCJ

Catégorie socio-professionnelle de la conjointe (niveau agrégé)

Voir code DCSTOT

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	121	longueur	1
----------------	----------	------	----------	-----	----------	---

DCSTOTCM

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (niveau agrégé)

Voir code DCSTOT

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	79	longueur	1
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

SPE

Orientation des productions agricoles

- : Sans objet ou non renseigné
- 1 : Polyculture (culture de terres labourables)
- 2 : Maraîchage ou horticulture
- 3 : Vignes ou arbres fruitiers
- 4 : Elevage d'herbivores (bovins, ovins, etc.)
- 5 : Elevage de granivores (porcs, volailles, etc.)
- 6 : Polyculture-élevage
- 7 : Elevage d'herbivores et de granivores
- 8 : Autres

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	37	longueur	1
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

AIDFAM**Aide familial**

: sans objet (FI/=1 et AM/=1)

1 : la personne est "aide familial" ; c'est-à-dire qu'elle a
: déclaré aider un membre de sa famille dans son travail, sans
: être salariée

2 : la personne n'est pas "aide familial"

Origine : question N° 015
Enregistrement ADULTES

CODE

position

68 longueur

1

AIDFAMP**Aide familial un an avant l'enquête**

: sans objet (FIP/=1)
autres : voir code AIDFAM pour les autres modalités

Origine : question N° 048
Enregistrement ADULTES

CODE

position

167 longueur

1

CSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau détaillé)

10	: sans objet ou non déclaré
10	: agriculteurs exploitants
21	: artisans
22	: commerçants et assimilés
23	: chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	: professions libérales
33	: cadres de la fonction publique
34	: professeurs, professions scientifiques
35	: professions de l'information, des arts et des spectacles
37	: cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	: ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	: instituteurs et assimilés
43	: professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	: clergé, religieux
45	: professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	: professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	: techniciens
48	: contremaîtres, agents de maîtrise
52	: employés civils et agents de service de la fonction publique
53	: policiers et militaires
54	: employés administratifs d'entreprises
55	: employés de commerce
56	: personnels des services directs aux particuliers
62	: ouvriers qualifiés de type industriel
63	: ouvriers qualifiés de type artisanal
64	: chauffeurs
65	: ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	: ouvriers non qualifiés de type industriel
68	: ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	: ouvriers agricoles

Origine : question N° 010

Enregistrement ADULTES CODE position 51 longueur 2

CS-P

Code servant au calcul de la catégorie socio-professionnelle un an avant l'enquête : CSEP
NB : utiliser de préférence CSEP

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou inactif un an avant
: l'enquête
autres : voir code CSEP

Enregistrement ADULTES CODE position 334 longueur 2

CSE

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

- 11 : agriculteurs sur petite exploitation
- 12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
- 13 : agriculteurs sur grande exploitation
- 21 : artisans
- 22 : commerçants et assimilés
- 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- 31 : professions libérales
- 33 : cadres de la fonction publique
- 34 : professeurs, professions scientifiques
- 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
- 37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 : instituteurs et assimilés
- 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 : clergé, religieux
- 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 : techniciens
- 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
- 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 : policiers et militaires
- 54 : employés administratifs d'entreprises
- 55 : employés de commerce
- 56 : personnels des services directs aux particuliers
- 62 : ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 : chauffeurs
- 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 : ouvriers agricoles
- 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé

NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

Enregistrement ADULTES	CODE	position	299	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSEI

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau intermédiaire). Nomenclature PCS 1982

10 : agriculteurs exploitants
 21 : artisans
 22 : commerçants et assimilés
 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
 31 : professions libérales
 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
 36 : cadres d'entreprises
 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 47 : techniciens
 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
 51 : employés de la fonction publique
 54 : employés administratifs d'entreprises
 55 : employés de commerce
 56 : personnels des services directs aux particuliers
 61 : ouvriers qualifiés
 66 : ouvriers non qualifiés
 69 : ouvriers agricoles
 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé

NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel,
 pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

Enregistrement ADULTES CODE position 292 longueur 2

CSEIP

Catégorie socio-professionnelle (niveau intermédiaire-nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête

NB : code calculé à partir de PP

: sans objet (FIP/=1)
 10 : agriculteurs exploitants
 21 : artisans
 22 : commerçants et assimilés
 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
 31 : professions libérales
 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
 36 : cadres d'entreprises
 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 47 : techniciens
 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
 51 : employés de la fonction publique
 54 : employés administratifs d'entreprises
 55 : employés de commerce
 56 : personnels des services directs aux particuliers
 61 : ouvriers qualifiés
 66 : ouvriers non qualifiés
 69 : ouvriers agricoles

Enregistrement ADULTES CODE position 356 longueur 2

CSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé - nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête
 NB : code calculé à partir de PP

```

: sans objet (FIP/=1)
11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des
spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail
social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la
fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et
commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction
publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et
du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles
  
```

Enregistrement ADULTES	CODE	position	352	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSI-P

Code servant au calcul de la catégorie socio-professionnelle un
an avant l'enquête : CSEIP
NB : utiliser de préférence CSEIP

```

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou inactif un an avant
: l'enquête
autres : voir code CSEIP
  
```

Enregistrement ADULTES	CODE	position	336	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSPP

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau détaillé)
NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

: non renseigné
10 à 69 : voir code CSA

Origine : question N° 055
Enregistrement ADULTES CODE position 184 longueur 2

CSRECH

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau détaillé)

: sans objet (RE=0,b ou CH=4) ou non renseigné
autres : voir liste CSA

Origine : question N° 037
Enregistrement ADULTES CODE position 133 longueur 2

CSTOT**Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé)**

11 : agriculteurs sur petite exploitation
 12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
 13 : agriculteurs sur grande exploitation
 21 : artisans
 22 : commerçants et assimilés
 23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
 31 : professions libérales
 33 : cadres de la fonction publique
 34 : professeurs, professions scientifiques
 35 : professions de l'information, des arts et des spectacles
 37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
 38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
 42 : instituteurs et assimilés
 43 : professions intermédiaires de la santé et du travail social
 44 : clergé, religieux
 45 : professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 47 : techniciens
 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
 52 : employés civils et agents de service de la fonction publique
 53 : policiers et militaires
 54 : employés administratifs d'entreprises
 55 : employés de commerce
 56 : personnels des services directs aux particuliers
 62 : ouvriers qualifiés de type industriel
 63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
 64 : chauffeurs
 65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
 67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
 68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
 69 : ouvriers agricoles
 71 : anciens agriculteurs exploitants
 72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 74 : anciens cadres
 75 : anciennes professions intermédiaires
 77 : anciens employés
 78 : anciens ouvriers
 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
 83 : militaires du contingent
 84 : élèves, étudiants
 85 : personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
 86 : personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

Enregistrement ADULTES

CODE

position

290 longueur

2

CSTOTI

Catégorie socio-professionnelle (niveau intermédiaire)

10 : agriculteurs exploitants
 21 : artisans
 22 : commerçants et assimilés
 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
 31 : professions libérales
 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
 36 : cadres d'entreprises
 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 47 : techniciens
 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
 51 : employés de la fonction publique
 54 : employés administratifs d'entreprises
 55 : employés de commerce
 56 : personnels des services directs aux particuliers
 61 : ouvriers qualifiés
 66 : ouvriers non qualifiés
 69 : ouvriers agricoles
 71 : anciens agriculteurs exploitants
 72 : anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
 73 : anciens cadres et professions intermédiaires
 76 : anciens employés et ouvriers
 81 : chômeurs n'ayant jamais travaillé
 82 : inactifs divers (autres que retraités)

Enregistrement ADULTES	CODE	position	294	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DCS-P

Code servant au calcul de la catégorie socio-professionnelle un an avant l'enquête : DCSEP
 NB : utiliser de préférence DCSEP

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou inactif un an avant l'enquête
 autres : voir code DCSEP

Enregistrement ADULTES	CODE	position	334	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DCSE

Catégorie socio-professionnelle pour les actifs (niveau agrégé)
Nomenclature PCS 1982

- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers
- 8 : chômeurs n'ayant jamais travaillé

NB : pour les actifs occupés la CS est celle de l'emploi actuel, pour les chômeurs la CS est celle du dernier emploi

Enregistrement ADULTES CODE position 299 longueur 1

DCSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé - Nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête
NB : code calculé à partir de PP

- : sans objet (FIP/=1)
- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers

Enregistrement ADULTES CODE position 352 longueur 1

DCSPP

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau agrégé)
NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

Voir liste DCSA

Enregistrement ADULTES CODE position 184 longueur 1

DCSRECH

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau agrégé)

Voir liste DCSA

Enregistrement ADULTES CODE position 133 longueur 1

DCSTOT

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé)

- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants, et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers
- 7 : retraités
- 8 : autres personnes sans activité professionnelle

Enregistrement ADULTES	CODE	position	290	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DCSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau agrégé)

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers

Enregistrement ADULTES	CODE	position	51	longueur	1
------------------------	------	----------	----	----------	---

FONCT

Fonction principale

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : directeur général ou un de ses adjoints directs
- 2 : fonction administrative, financière ou comptable
- 3 : fonction commerciale ou technico-commerciale
- 4 : production, fabrication, chantiers
- 5 : entretien, travaux neufs, maintenance, dépannage
- 6 : études, essais, méthodes, recherche
- 7 : informatique
- 8 : autres fonctions (sécurité, santé, etc...)
- 9 : ne sait pas se classer

Origine : question N° 021	Enregistrement ADULTES	CODE	position	87	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	----	----------	---

NSE

nombre de salariés employés

- 0 : sans objet ou non renseigné
- 0 : n'emploie pas de salariés
- 1 : 1 ou 2 salariés
- 2 : 3 à 5 salariés
- 3 : 6 à 9 salariés
- 4 : 10 salariés et plus

Origine : question N° 018

Enregistrement ADULTES

CODE

position

84 longueur

1

P

Profession

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1)
- 1101, etc. : voir la nomenclature des professions du RP 82
- : pour les autres modalités

Origine : question N° 014

Enregistrement ADULTES

CODE

position

64 longueur

4

PK

Code profession utilisé pour les projections du Plan (code PJ)

Cf nomenclatures d'emplois en 59 et 9 postes utilisées pour les
projections du VIIe Plan

Enregistrement ADULTES

CODE

position

344 longueur

2

PKP

Code profession, un an avant l'enquête, utilisé pour les
projections du Plan (code PJ)

Cf nomenclatures d'emplois en 59 et 9 postes utilisées pour les
projections du VIIe Plan

Enregistrement ADULTES

CODE

position

346 longueur

2

PP

Profession un an avant l'enquête

: sans objet
 1101, etc. : voir la nomenclature des professions du RP82
 : pour les autres modalités

NB : = PP2 si la personne est enquêtée pour la 1ère fois
 MVTI-N-1N=2
 = PP1 dans le cas contraire

Enregistrement ADULTES CODE position 352 longueur 4

PP1

code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête :

PP
 NB : utiliser de préférence PP

: sans objet MVTI-N-1N=2 ou inactif un an avant
 : l'enquête ou non renseigné
 1101, etc. : voir la nomenclature des professions du RP 82
 : pour les autres modalités

Origine : question N° 043

Enregistrement ADULTES CODE position 151 longueur 4

PP2

Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête :

PP
 NB : utiliser de préférence PP

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou FIP/=1
 1101, etc. : voir la nomenclature des professions du RP 82
 : pour les autres modalités

Origine : question N° 047

Enregistrement ADULTES CODE position 163 longueur 4

PREMPP2

1er chiffre de PP2

Enregistrement ADULTES CODE position 163 longueur 1

P1

1er chiffre de P

Enregistrement ADULTES	CODE	position	64	longueur	1
------------------------	------	----------	----	----------	---

P1P2

2 premiers chiffres de P

Enregistrement ADULTES	CODE	position	64	longueur	2
------------------------	------	----------	----	----------	---

P1P2-PP2

2 premiers chiffres de PP2

Enregistrement ADULTES	CODE	position	163	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

P2

2éme chiffre de P

Enregistrement ADULTES	CODE	position	65	longueur	1
------------------------	------	----------	----	----------	---

P3

3éme chiffre de P

Enregistrement ADULTES	CODE	position	66	longueur	1
------------------------	------	----------	----	----------	---

P4

4éme chiffre de P

Enregistrement ADULTES	CODE	position	67	longueur	1
------------------------	------	----------	----	----------	---

Q

classification

- : sans objet ou non renseigné
- 0 : ouvrier sans indication de qualification
- 1 : manoeuvre ou manoeuvre spécialisé
- 2 : ouvrier spécialisé (OS,01,02,03,etc.)
- 3 : ouvrier qualifié ou hautement qualifié (P1,P2,P3,TA,etc)
- 4 : employé
- 5 : technicien
- 6 : agent de maîtrise dirigeant des ouvriers ou employés
- 7 : agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrises
- 8 : ingénieur ou cadre
- 9 : autre

Origine : question N° 020

Enregistrement ADULTES CODE position 86 longueur 1

QP

classification un an avant l'enquête

- : sans objet ou non renseigné
- 0 à 9 : voir code Q

Origine : question N° 052

Enregistrement ADULTES CODE position 171 longueur 1

2.3 - Secteur d'activité économique

NOTE SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Une présentation détaillée de la Nomenclature d'activités et produits (NAP) peut être trouvée dans "Nomenclature d'activités et de produits 1973", Journaux officiels, 1975. Comme pour la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles, quoique de façon plus succincte, on en présente ici les grandes lignes nécessaires à la compréhension des résultats de l'enquête.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA NOMENCLATURE D'ACTIVITES ET DE PRODUITS
=====

La Nomenclature d'activités et produits (NAP) a été conçue de façon à faciliter en particulier, par la correspondance entre les activités et les produits, le rapprochement entre les données relatives aux productions ou aux échanges (nomenclature de produits) et les données relatives aux facteurs de production (nomenclatures d'activités).

Les activités sont regroupées en fonction des associations d'activités observées au sein des établissements et des entreprises : ceci conduit, par exemple, à classer dans un même groupe la fabrication d'isolants en verre et en céramique ou à classer les jouets en matière plastique dans le même groupe que les jouets en d'autres matières.

REGLE DE CLASSEMENT DES UNITES - ENTREPRISE ET ETABLISSEMENT.

La nomenclature d'activités est destinée au classement d'entreprises, d'établissements ou d'unités homogènes de production (fractions d'établissements). Les entreprises et établissements exerçant souvent simultanément plusieurs activités différentes, le classement de ces unités dans la nomenclature nécessite l'adoption d'un certain nombre de règles de choix de l'activité qui sera considérée comme principale, et en fonction de laquelle ces unités seront classées.

L'entreprise est une organisation, définie juridiquement, à bilan distinct, soumise à une autorité directrice qui peut être une personne physique ou morale qui exerce une ou plusieurs activités professionnelles non salariées de production de biens ou de services.

L'établissement est une unité productrice sise en un lieu topographiquement distinct et dans laquelle une ou plusieurs personnes travaillent pour le compte d'une même entreprise.

LES SERVICES MARCHANDS ET NON MARCHANDS.

Plusieurs classes de la nomenclature (classes 82 à 87 et 92 à 97) distinguent les services marchands des services non marchands.

On considère qu'une unité rend des services marchands lorsque les ressources de cette unité proviennent pour plus de 50% de la vente de ces services. Elle rend des services non marchands dans le cas contraire, les ressources principales étant alors constituées d'impôts, de cotisations sociales, de transferts en provenance d'autres administrations publiques ou de transferts volontaires des ménages.

La distinction entre services marchands et non marchands ne concerne toutefois pas toutes les activités de service, certains services étant considérés comme toujours marchands (par exemple services de transport), d'autres étant considérés comme toujours non marchands (par exemple services d'administration générale).

L'ACTIVITE ECONOMIQUE A L'ENQUETE SUR L'EMPLOI.
=====

Dans l'enquête sur l'emploi, l'activité économique est toujours celle de l'établissement.

1. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES ACTIFS OCCUPES A LA DATE DE L'ENQUETE.

Elle est chiffrée à partir de la déclaration de la personne enquêtée (question 17) : l'enquêteur lui demande l'adresse de l'établissement, puis son activité économique. Des listes d'établissements tirées du fichier SIRENE permettent de déterminer, en principe, l'activité économique de l'établissement, selon la nomenclature d'activités et de produits (NAP). Ces listes fournissent aussi la taille de l'établissement et celle de l'entreprise dont il dépend. Cependant, dans près du tiers des cas, l'établissement ne peut être trouvé dans le fichier ; l'activité économique est alors déterminée d'après la description, souvent imprécise, que la personne enquêtée a pu en faire. La taille de l'entreprise et celle de l'établissement ne peuvent alors être connues.

Précisons que certains établissements dépendant de l'Etat ou des collectivités locales sont souvent omis ou mal répertoriés dans le fichier, d'autres sont présents mais avec une tranche de taille non renseignée ou erronée. D'autre part, même les établissements ne dépendant pas de l'Etat ou d'une collectivité locale sont moins souvent trouvés au fichier dans la région Ile de France, pour des motifs tenant à la fois à la moins bonne qualité des adresses du fichier et à la complexité plus grande du tissu des établissements dans cette région.

En raison de l'imprécision des déclarations, ou du fait des difficultés intervenues lors de l'exploitation, certaines activités économiques n'ont pas pu être déterminées. Contrairement à ce qui était fait dans le passé, ces activités indéterminées n'ont pas été redressées et figurent en tant que telles dans les tableaux.

2. L'ACTIVITE ECONOMIQUE ANTERIEURE DES INACTIFS ET DES CHOMEURS.

Elle est chiffrée à partir de la réponse à la question 10-b portant sur l'activité antérieure. Ce chiffrement, qui se fait directement en utilisant la nomenclature sans passer par le fichier SIRENE, est relativement imprécis.

3. L'ACTIVITE ECONOMIQUE DES ACTIFS OCCUPES UN AN AVANT.

Comme pour la catégorie socioprofessionnelle, il convient de distinguer le tiers entrant et les personnes nouvellement interrogées des personnes déjà enquêtées l'année précédente.

Pour les personnes nouvelles, c'est la réponse à la question 53 de la partie D qui fournit les renseignements nécessaires ; en plus de la NAP, les tailles de l'établissement et de l'entreprise sont déterminées dans les mêmes conditions que pour l'activité à la date de l'enquête ; en cas d'établissement non trouvé au fichier SIRENE, l'activité est déterminée à partir de la réponse en clair de la personne (question 53-b) et les autres renseignements manquent.

Signalons que pour les établissements ayant changé d'activité entre l'année précédente et la date de l'enquête, c'est la nouvelle activité qui sera chiffrée si l'on a recours au fichier SIRENE, puisque ce fichier ne retrace pas l'histoire des établissements mais indique seulement leur situation actuelle.

Pour les personnes déjà enquêtées, l'information sur la NAP et éventuellement les tailles d'établissement et d'entreprise, sont issues du fichier magnétique de l'année précédente. Contrairement à ce qui se fait pour la profession (et la catégorie socioprofessionnelle), aucun contrôle n'est fait à partir de la comparaison entre les questionnaires des deux années.

NAP1CJ

activité économique de l'établissement où travaille la conjointe (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	111	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

NAP1CM

activité économique de l'établissement où travaille le chef de ménage (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	69	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SECT14CJ

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille la conjointe (14 postes)

Voir code SECT14

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	113	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT14CM

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille le chef de ménage (14 postes)

Voir code SECT14

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	71	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SECT4CJ

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille la conjointe (4 postes)

Voir code SECT4

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	115	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT4CM

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille
le chef de ménage (4 postes)

Voir code SECT4

Enregistrement LOGEMENT CODE position 73 longueur 2

ANCA

Année d'entrée dans l'entreprise

00 à 99 : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
 : 2 derniers chiffres de l'année d'entrée dans
 : l'entreprise

Origine : question N° 017
Enregistrement ADULTES CODE position 80 longueur 2

ANCENTR

Ancienneté dans l'entreprise

<32 : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
 : - en mois pour l'année d'enquête ou l'année
 : précédente
32 à 98 : - en année à partir de 2 ans d'ancienneté (2 ans
 : s'écrit 32 ; 3 ans s'écrit 33 ; 10 ans s'écrit
 : 40).
99 : 69 ans ou plus

ANCA	ANCENTR
DEA-1 à DEA	12 (DEA-ANCA)+ DEM-ANCM
DEA-69 à DEA-2	DEA - ANCA + 30
00 à DEA-70	99
B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 244 longueur 2

ANCENTR1

Ancienneté dans l'entreprise (regroupée)

NB : les anciennetés très courtes (ANCENTR=00) sont mal classées dans ANCENTR1

-
- | |
|--|
| : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non déclaré |
| 1 : moins de 1 an |
| 2 : 1 an à moins de 5 ans |
| 3 : 5 ans à moins de 10 ans |
| 4 : 10 ans et plus |
-

ANCENTR	ANCENTR1
01 à 11	1
12 à 23	2
32 à 34	2
35 à 39	3
>=40	4
autres ou b	b

Enregistrement ADULTES	CODE	position	302	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

ANCM

Mois d'entrée dans l'entreprise

-
- | |
|--|
| : sans objet (l'entrée dans l'entreprise date de |
| : plus de un an : ANCA<DEA-1) ou non renseigné |
| 01 à 12 : Janvier à décembre |
-

Origine : question N° 017

Enregistrement ADULTES	CODE	position	82	longueur	2
------------------------	------	----------	----	----------	---

CITI

Activité économique (nomenclature internationale)

-
- | |
|--|
| : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné |
| autres : voir nomenclature CITI |
-

Enregistrement ADULTES	CODE	position	215	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CITIP

Activité économique dans l'emploi occupé un an avant l'enquête
(nomenclature internationale)

-
- | |
|--|
| Voir nomenclature CITI |
| : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné |
-

Enregistrement ADULTES	CODE	position	332	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

NACE

activité économique (communautés européennes)

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
 00 à 99 : voir table de passage NAP600-NACE-

Enregistrement ADULTES	CODE	position	213	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

NACEP

activité économique dans l'emploi occupé un an avant l'enquête
 (communautés européennes)

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 00 à 99 : voir table de passage NAP600-NACE-

Enregistrement ADULTES	CODE	position	330	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

NAP1

Activité économique (niveau 100 de la NAP 1973)

2 premiers chiffres de NAP6

Enregistrement ADULTES	CODE	position	72	longueur	2
------------------------	------	----------	----	----------	---

NAP1A

Activité économique du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau 100 de la NAP 1973).

: sans objet (AA=1) ou non renseigné
 01 à 99 : même signification que NAP1, calculé à partir de NAP6A

Origine : question N° 010	Enregistrement ADULTES	CODE	position	53	longueur	2
---------------------------	------------------------	------	----------	----	----------	---

NAP1P

Activité économique dans l'emploi occupé un an avant l'enquête
(niveau 100 de la NAP 1973)

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
01 à 99 : 2 premiers chiffres de NAP6P

NB : pour 1983 et 1984, ne pas utiliser ; prendre de préférence les 2 premiers chiffres de NAP6P

Enregistrement ADULTES CODE position 323 longueur 2

NAP6

Activité économique (niveau 600 de la NAP 1973)

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600 pour les autres
: modalités

Origine : question N° 017
Enregistrement ADULTES CODE position 72 longueur 4

NAP6P

Activité économique (niveau 600) dans l'emploi occupé un an avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600

Origine : question N° 053
Enregistrement ADULTES CODE position 172 longueur 4

NSE

nombre de salariés employés

: sans objet ou non renseigné
0 : n'emploie pas de salariés
1 : 1 ou 2 salariés
2 : 3 à 5 salariés
3 : 6 à 9 salariés
4 : 10 salariés et plus

Origine : question N° 018
Enregistrement ADULTES CODE position 84 longueur 1

SECTEUR

Activité économique (45 postes)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 01 : Agriculture, sylviculture, pêche
- 02 : Industries de la viande et du lait
- 03 : Industries des autres produits alimentaires
- 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokefaction
- 05 : Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : Electricité, gaz et eau
- 07 : Minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 : Minerais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 : Matériaux de construction et minéraux divers
- 10 : Industrie du verre
- 11 : Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
- 12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 : Fonderie et travail des métaux
- 14 : Construction mécanique
- 15 : Construction électrique et électronique :
 - Matériels électriques et électroniques professionnels
- 16 : Construction électrique et électronique :
 - Biens d'équipement ménager
- 17 : Matériel de transport terrestre
- 18 : Construction navale et aéronautique, armement
- 19 : Industrie textile et habillement
- 20 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 21 : Bois, meubles, industries diverses
- 22 : Papier, carton
- 23 : Imprimerie, presse, édition
- 24 : Industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
- 25 : Bâtiment, génie civil et agricole
- 26 : Commerce de gros alimentaire
- 27 : Commerce de gros non alimentaire
- 28 : Commerce de détail alimentaire
- 29 : Commerce de détail non alimentaire
- 30 : Réparation et commerce de l'automobile
- 31 : Hôtels, cafés, restaurants
- 32 : Transports
- 33 : Télécommunications et postes
- 34 : Services marchands rendus principalement aux entreprises
- 35 : Travail intérimaire
- 36 : Services marchands rendus aux particuliers (sauf santé, action sociale)
- 37 : Etablissements hospitaliers (services marchands)
- 38 : Santé (sauf hôpitaux) et action sociale (services marchands)
- 39 : Location et crédit bail immobiliers
- 40 : Assurances
- 41 : Organismes financiers
- 42 : Etat et collectivités locales (services non marchands)
- 43 : Sécurité sociale (services non marchands)
- 44 : Services domestiques
- 45 : Autres services non marchands (privés, internationaux et divers)

NB : Les intérimaires ne sont pas classés dans le secteur de l'entreprise utilisatrice (à la différence de ce qui est fait pour les autres codes d'activité économique), mais dans le poste 35

SECTEUR (SUITE)

Activité économique (45 postes)

INT	SECT38	NAP6 OU NAP1	PUB	SECTEUR
=1				
	15	2701 à 2916		35
	15	2921 à 3003		15
	16 à 33			16
	34	6601 à 6604 et		SECT38 +1
		8501 à 8710		36
	34	8402 , 8404		
	34	8401 , 8403 et		37
		8405 à 8414 , 85		38
	35 à 37			SECT38 +4
	38		1 , 2	42
	38		3	43
	38	9801		44
	38		B , 4 , 5	45
	8,01 à 14			SECT38

Enregistrement ADULTES CODE position 217 longueur 2

SECT14

Activité économique regroupée (14 postes)

-
- | | |
|----|---|
| 01 | : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné |
| 01 | : Agriculture, sylviculture, pêche (SECT38=01) |
| 02 | : Industries agricoles et alimentaires (SECT38=02,03) |
| 03 | : Energie (SECT38=04,05,06) |
| 04 | : Industrie des biens intermédiaires (SECT38=07 à 11,13,21,23) |
| 05 | : Industrie des biens d'équipement (SECT38=14 à 17) |
| 06 | : Industrie des biens de consommation courante (SECT38=12,18 à 20,22) |
| 07 | : Bâtiment, génie civil et agricole (SECT38=24) |
| 08 | : Commerce (SECT38=25 à 28) |
| 09 | : Transports et télécommunications (SECT38=31,32) |
| 10 | : Services marchands (SECT38=29,30,33,34) |
| 11 | : Location et crédit bail immobiliers (SECT38=35) |
| 12 | : Assurances (SECT38=36) |
| 13 | : Organismes financiers (SECT38=37) |
| 14 | : Services non marchands |

Enregistrement ADULTES CODE position 210 longueur 2

SECT14A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (14 postes)

-
- | | |
|---------|---------------------------------------|
| 01 à 14 | : Sans objet (AA/=1) ou non renseigné |
| 01 à 14 | : Voir code SECT14 |

Enregistrement ADULTES CODE position 221 longueur 2

SECT14P

Activité économique regroupée dans l'emploi occupé un an avant
l'enquête (14 postes)

-
- : Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 - 01 : Agriculture, sylviculture, pêche (SECT38=01)
 - 02 : Industries agricoles et alimentaires (SECT38=02,03)
 - 03 : Energie (SECT38=04,05,06)
 - 04 : Industrie des biens intermédiaires (SECT38=07 à
11,13,21,23)
 - 05 : Industrie des biens d'équipement (SECT38=14 à 17)
 - 06 : Industrie des biens de consommation courante
(SECT38=12,18 à 20,22)
 - 07 : Bâtiment, génie civil et agricole (SECT38=24)
 - 08 : Commerce (SECT38=25 à 28)
 - 09 : Transports et télécommunications (SECT38=31,32)
 - 10 : Services marchands (SECT38=29,30,33,34)
 - 11 : Location et crédit bail immobiliers (SECT38=35)
 - 12 : Assurances (SECT38=36)
 - 13 : Organismes financiers (SECT38=37)
 - 14 : Services non marchands

Enregistrement ADULTES	CODE	position	327	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT38

Activité économique regroupée (38 postes)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 01 : Agriculture, sylviculture, pêche
- 02 : Industries de la viande et du lait
- 03 : Industries des autres produits alimentaires
- 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 : Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : Electricité, gaz et eau
- 07 : Minérais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 : Minérais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 : Matériaux de construction et minéraux divers
- 10 : Industrie du verre
- 11 : Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
- 12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 : Fonderie et travail des métaux
- 14 : Construction mécanique
- 15 : Construction électrique et électronique
- 16 : Matériel de transport terrestre
- 17 : Construction navale et aéronautique, armement
- 18 : Industrie textile et habillement
- 19 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : Bois, meubles, industries diverses
- 21 : Papier, carton
- 22 : Imprimerie, presse, édition
- 23 : Industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
- 24 : Bâtiment, génie civil et agricole
- 25 : Commerce de gros alimentaire
- 26 : Commerce de gros non alimentaire
- 27 : Commerce de détail alimentaire
- 28 : Commerce de détail non alimentaire
- 29 : Réparation et commerce de l'automobile
- 30 : Hôtels, cafés, restaurants
- 31 : Transports
- 32 : Télécommunications et postes
- 33 : Services marchands rendus principalement aux entreprises
- 34 : Services marchands rendus principalement aux particuliers
- 35 : Location et crédit bail immobiliers
- 36 : Assurances
- 37 : Organismes financiers
- 38 : Services non marchands

Enregistrement ADULTES	CODE	position	208	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT38A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (38 postes)

- : Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
- 01 à 38 : Voir code SECT38

Enregistrement ADULTES	CODE	position	219	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT38P

Activité économique regroupée dans l'emploi occupé un an avant
l'enquête (38 postes)

- : Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
- 01 : Agriculture, sylviculture, pêche
- 02 : Industries de la viande et du lait
- 03 : Industries des autres produits alimentaires
- 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 : Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : Électricité, gaz et eau
- 07 : Minérais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 : Minérais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 : Matériaux de construction et minéraux divers
- 10 : Industrie du verre
- 11 : Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
- 12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 : Fonderie et travail des métaux
- 14 : Construction mécanique
- 15 : Construction électrique et électronique
- 16 : Matériel de transport terrestre
- 17 : Construction navale et aéronautique, armement
- 18 : Industrie textile et habillement
- 19 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : Bois, meubles, industries diverses
- 21 : Papier, carton
- 22 : Imprimerie, presse, édition
- 23 : Industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
- 24 : Bâtiment, génie civil et agricole
- 25 : Commerce de gros alimentaire
- 26 : Commerce de gros non alimentaire
- 27 : Commerce de détail alimentaire
- 28 : Commerce de détail non alimentaire
- 29 : Réparation et commerce de l'automobile
- 30 : Hôtels, cafés, restaurants
- 31 : Transports
- 32 : Télécommunications et postes
- 33 : Services marchands rendus principalement aux entreprises
- 34 : Services marchands rendus aux particuliers
- 35 : Location et crédit bail immobiliers
- 36 : Assurances
- 37 : Organismes financiers
- 38 : Services non marchands

Enregistrement ADULTES	CODE	position	325	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT4

Activité économique regroupée (4 postes)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné
- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Enregistrement ADULTES	CODE	position	212	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT4A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (4 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
1 à 4 : Voir code SECT4

Enregistrement ADULTES CODE position 223 longueur 1

SECT4P

Activité économique regroupée dans l'emploi occupé un an avant l'enquête (4 postes)

: Sans objet (FI/=1) ou non renseigné
1 : Agriculture : SECT14=01
2 : Industrie : SECT14=02 à 06
3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Enregistrement ADULTES CODE position 329 longueur 1

T

Tranche d'effectif de l'établissement

: Sans objet (FI/=1) et (AM/=1) ou non renseigné au fichier SIRENE
0 : Aucun salarié
1 : De 1 à 2 salariés
2 : De 3 à 5 salariés
3 : De 6 à 9 salariés
4 : De 10 à 19 salariés
5 : De 20 à 49 salariés
6 : De 50 à 99 salariés
7 : De 100 à 499 salariés
8 : De 500 à 999 salariés
9 : 1000 salariés et plus

Origine : question N° 017
Enregistrement ADULTES CODE position 76 longueur 1

TN

Tranche d'effectif de l'entreprise

```

: Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou non renseigné au fichier
: SIRENE
0 : Aucun salarié
1 : 1 ou 2 salariés
2 : De 3 à 5 salariés
3 : De 6 à 9 salariés
4 : De 10 à 19 salariés
5 : De 20 à 49 salariés
6 : De 50 à 99 salariés
7 : De 100 à 499 salariés
8 : De 500 à 999 salariés
9 : 1000 salariés et plus

```

Origine : question N° 017
 Enregistrement ADULTES CODE position 77 longueur 1

TNP

Tranche d'effectif de l'entreprise un an avant l'enquête
 NB : code renseigné seulement à partir de 1984

```

: Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
0 à 9 : Voir code TN

```

Origine : question N° 053
 Enregistrement ADULTES CODE position 177 longueur 1

TP

Tranche d'effectif de l'établissement un an avant l'enquête

```

: Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
0 à 9 : Voir code T

```

Origine : question N° 053
 Enregistrement ADULTES CODE position 176 longueur 1

2.4 - Statut

NOTE SUR LE STATUT

Les codes de statut se limitent en général aux actifs occupés.

Le statut complète et précise la catégorie socioprofessionnelle. Les principaux critères mis en oeuvre dans le statut sont :

- 1) la distinction des salariés et des personnes à leur compte ;
- 2) pour les salariés, le caractère public ou privé de l'employeur, et la précarité de l'emploi ;
- 3) pour les non-salariés, la distinction entre aides familiaux et autres personnes à leur compte (indépendants et employeurs), puis le nombre de salariés pour les personnes à leur compte.

STATUT DECLARE, STATUT REDRESSE.

=====

Dans le questionnaire de l'enquête sur l'emploi, à partir de 1982, les questions 15,16,18,19-b,22, permettent de donner des informations sur les divers aspects du statut.

C'est aussi, à partir de 1982, la nouvelle nomenclature de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), présentée dans la note ci-dessus, qui est utilisée. Elle comporte un aspect statut (distinguant les salariés et les non-salariés le plus souvent, et même quelquefois séparant les personnes travaillant pour l'Etat et les collectivités locales et les autres salariés). Des contradictions peuvent apparaître entre les déclarations spontanées dans l'enquête concernant le statut et les choix opérés au moment du chiffrement de la profession. Ces contradictions sont levées en redressant le statut déclaré (aide familial, à son compte, salarié) afin de le mettre en conformité avec la catégorie socioprofessionnelle. En particulier, des chefs d'entreprise et dans une moindre mesure des artisans et commerçants se sont déclarés salariés mais ont été redressés en non-salariés afin que ce statut soit cohérent avec leur catégorie socioprofessionnelle. Des aides familiaux et d'autres personnes s'étant déclarées à leur compte, s'ils sont chiffrés dans une catégorie sociale ne comportant que des salariés, sont redressées en salariés. Ces redressements sont la conséquence de la priorité accordée dans l'enquête à la catégorie socioprofessionnelle sur les autres informations.

LES DIVERS CODES DE STATUT.

=====

Le code de statut le plus simple est le code STAT2 : il distingue les non-salariés et les salariés. A partir de ce code simple, des codes plus détaillés ont été construits :

* Le code STATPUB, appelé "statut (détaillé pour le secteur public)" distingue les aides familiaux des autres non-salariés et, parmi les salariés, isole les personnes travaillant pour l'Etat, pour les collectivités locales, dans les services publics (sécurité sociale et grandes entreprises nationales), des salariés du secteur privé. La notion de "salarié de l'Etat ou des collectivités locales" se rattache aux mêmes distinctions que celles opérées dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) présentée ci-dessus. D'autre part, les principales grandes entreprises nationales retenues sont la SNCF, EDF, la RATP, les Charbonnages de France, la Banque de France, Renault, la SNIAS, Elf, la Compagnie française des pétroliers, etc.. ainsi que leurs filiales. Les PTT, en revanche, sont classés avec l'Etat. Les entreprises nationalisées en 1982 sont encore classées dans le secteur privé ; cette convention est la même que celle adoptée pour le recensement de 1982.

Très proche de STATPUB, le code STAT5 distingue en outre les salariés des services domestiques des autres salariés du secteur privé.

* Le code STAT3, appelé "statut (détaillé pour les situations précaires)" effectue la même distinction en ce qui concerne les non-salariés. En ce qui concerne les salariés, il sépare les salariés de l'Etat et des collectivités locales et les autres salariés; puis, à l'intérieur de ces deux groupes, le code STAT3 oppose des emplois souvent qualifiés de "précaires" (apprenti, intérimaire, salarié sous contrat à durée déterminée, contractuel ou vacataire dans la Fonction publique,...) aux autres emplois (contrat à durée indéterminée, poste de titulaire dans la Fonction publique).

STATPUBCJ

Statut (détailé pour le secteur public) de la conjointe

Voir code STATPUB

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	119	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

STATPUBCM

Statut (détailé pour le secteur public) du chef de ménage

Voir code STATPUB

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	77	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

STATUTCJ

Statut détaillé de la conjointe

Voir code STATUT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	117	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

STATUTCM

Statut détaillé du chef de ménage

Voir code STATUT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	75	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

AIDFAM

Aide familial

: sans objet (FI/=1 et AM/=1)

1 : la personne est "aide familial" ; c'est-à-dire qu'elle a déclaré aider un membre de sa famille dans son travail, sans être salariée

2 : la personne n'est pas "aide familial"

Origine : question N° 015	Enregistrement ADULTES	CODE	position	68	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	----	----------	---

AIDFAMP

Aide familial un an avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1)
 autres : voir code AIDFAM pour les autres modalités

Origine : question N° 048
 Enregistrement ADULTES CODE position 167 longueur 1

DET

Existence et type de contrat à durée déterminée : saisonnier ou autre

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou non renseigné
 0 : n'a ni l'un ni l'autre
 1 : a un contrat saisonnier
 2 : a un autre contrat de travail à durée déterminée

Origine : question N° 022
 Enregistrement ADULTES CODE position 97 longueur 1

DUDET

Durée prévue du contrat à durée déterminée

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (DET/=1,2) ou non
 : renseigné
 00 à 99 : nombre de mois

Origine : question N° 022
 Enregistrement ADULTES CODE position 98 longueur 2

DUINT

Durée de la mission actuelle pour les intérimaires

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (INT/=1) ou non
 : renseigné
 00 à 98 : nombre de semaines (98 si la durée est supérieure
 à un an et demi)
 99 : personne inemployée mais doit être très
 prochainement envoyée en mission

Origine : question N° 022
 Enregistrement ADULTES CODE position 89 longueur 2

DUSTAGE

Durée du stage

: sans objet (FI/=1) et (AM/=1) ou (STJ/=3)
 : ou non renseigné
 00 à 98 : nombre de semaines (98 si la durée est supérieure à
 : un an et demi

Origine : question N° 022
 Enregistrement ADULTES CODE position 95 longueur 2

INT

existence d'un emploi d'intérim

: sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou non
 : renseigné
 1 : la personne est "intérimaire"
 2 : la personne n'est pas "intérimaire"

Origine : question N° 022
 Enregistrement ADULTES CODE position 88 longueur 1

NSE

nombre de salariés employés

: sans objet ou non renseigné
 0 : n'emploie pas de salariés
 1 : 1 ou 2 salariés
 2 : 3 à 5 salariés
 3 : 6 à 9 salariés
 4 : 10 salariés et plus

Origine : question N° 018
 Enregistrement ADULTES CODE position 84 longueur 1

PUB

Caractère public ou privé de l'établissement

- : sans objet (FI=1 et AM=1) ou non renseigné
 - 1 : administrations nationales
 - 2 : collectivités locales, hopitaux publics, HLM
 - 3 : sécurité sociale
 - 4 : entreprises publiques ou nationales
 - 5 : entreprises du secteur privé
-

Origine : question N° 017
 Enregistrement ADULTES CODE position 78 longueur 1

ST

Code servant à la détermination du statut (question 16)
 (Code mis en concordance avec la profession)

- : Sans objet (FI=1 et AM=1) ou AIDFAM=1
 - 1 : La personne travaille à son compte
 - 2 : La personne travaille comme salarié
-

Origine : question N° 016
 Enregistrement ADULTES CODE position 71 longueur 1

STA

Statut du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)
 NB : Utiliser de préférence STANT.

- : sans objet (AA=1) ou non renseigné
 - 1 : travaillait à son compte (artisan, commerçant, profession libérale) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
 - 2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
 - 3 : travaillait comme autre salarié
-

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 55 longueur 1

STAGE

Type de stage effectué

Valeurs 82-83

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
 - 11 : Stage de formation rémunéré FPA
 - 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
 - 13 : Autre stage de formation rémunéré
 - 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
 - 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
 - 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
 - 31 : Stage pratiqué en entreprise (plan avenir jeunes) - Poste supprimé en 1983
 - 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion du plan avenir jeunes)
 - 33 : Contrat emploi-formation
 - 40 : Stage N.D.A.
 - 50 : Stage S.A.I.
-

Valeurs 84

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
 - 11 : Stage de formation rémunéré FPA
 - 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
 - 13 : Autre stage de formation rémunéré
 - 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
 - 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
 - 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
 - 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion ou d'orientation collective approfondie) - jeunes de 16 à 18 ans
 - 40 : Stage N.D.A.
 - 50 : Stage S.A.I.
-

STAGE(SUITE)
Type de stage effectué

Valeurs 85-86-87

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES

: Programme "16-18 ans" et programme "18-25 ans"

11 : Stage d'orientation

12 : Stage d'insertion

13 : Stage de qualification

14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)

15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)

16 : Stages "Jeunes Volontaires"

17 : Contrat de qualification

19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES ADULTES (financés par l'UNEDIC, l'ANPE...)

21 : Stage de mise à niveau

22 : Stage de l'AFPA

23 : Stage de reconversion

29 : Autres stages

: STAGES EMPLOYEURS

31 : Stage à l'entrée dans certaines professions

32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur

33 : Stage de recyclage financé par l'employeur

39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Valeurs 88

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)

11 : Programme "16-18 ans" ou "18-25 ans"

14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)

15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)

19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
: STAGES

21 : Stage de mise à niveau

22 : Stage de l'AFPA

23 : Stage de reconversion

24 : Stage modulaire

25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour
chômeurs de longue durée

26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)

27 : PIL (Programme d'Insertion Locale)

29 : Autres stages

STAGE

(SUITE)

Type de stage effectué

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Valeurs 89

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)

- 11 : Stages de préparation à l'emploi (16-25 ans)
 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
 19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
 : STAGES

- 21 : Stage de mise à niveau
 -22 : Stage de l'AFPA
 23 : Stage de reconversion
 24 : Stage modulaire
 25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour
 chômeurs de longue durée ou femmes isolées
 26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)
 27 : PIL (Programme d'Insertion Locale) ou PLIF
 29 : Autres stages

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Origine : question N° 022
Enregistrement ADULTES

CODE position 93 longueur 2

STANT

statut du dernier emploi pour les inactifs ou les chômeurs cohérent avec la catégorie socio-professionnelle antérieure

- : Sans objet (FI=1 ou AA=2,B)
- 1 : Travaillait à son compte ou comme aide familial
- 2 : Travaillait comme salarié

DCSA	STA	STANT
5 ,6		2
1 ,2		1
3 ,4	1	1
3 ,4	1	2
		1
		2

Enregistrement ADULTES CODE position 315 longueur 1

STAT

code servant à la détermination du statut (question 22B)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou non renseigné
- 0 : Autre que salarié d'un parent ou travailleur à domicile
- 1 : Salarié d'un parent qui travaille à son compte
- 2 : Travailleur à domicile (pour le compte d'une entreprise)

origine : question N° 022
 Enregistrement ADULTES CODE position 91 longueur 1

STATPUB

Statut (détailé pour le secteur public)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1)
 - Pas d'activité professionnelle effective :
- 01 : Raison inconnue
- 02 : Elève-fonctionnaire
- 03 : Stagiaire en formation
- 04 : En dispense d'activité
 - Non salarié :
- 11 : Indépendant
- 12 : Employeur
- 13 : Aide familial
 - Salarié :
- 21 : Du privé
- 22 : De l'état
- 23 : Des collectivités locales
- 24 : Des services publics

AH	AIDFAM	ST	PUB	TIT	STATPUB
/=1	1	1			STATUT
			1		STATUT
			2		STATUT
			3,4		22
			5		23
			B	/=B	24
			B	B	21
					22
					21

Enregistrement ADULTES CODE position 238 longueur 2

STATPUBP

Statut un an avant l'enquête (détailé pour le secteur public)

- : Sans objet (FI/=1)
 - Pas d'activité professionnelle effective :
- 01 : Raison inconnue
- 02 : Elève-fonctionnaire
- 03 : Stagiaire en formation
- 04 : En dispense d'activité
 - Non salarié :
- 11 : Indépendant
- 12 : Employeur
- 13 : Aide familial
 - Salarié :
- 21 : Du privé
- 22 : De l'état
- 23 : Des collectivités locales
- 24 : Des services publics

Enregistrement ADULTES CODE position 339 longueur 2

STATSAL

Statut combiné avec l'ancienneté dans l'entreprise (pour les salariés)

- : Sans objet (STAT2/=2)
- 0 : Intérimaire, apprenti, stagiaire
- 1 : Contrat à durée déterminée
- 2 : Salarié (sauf état, collectivités locales) et ancienneté < 1 an
- 3 : Salarié (sauf état, collectivités locales) et ancienneté de 1 an à moins de 5 ans
- 4 : Salarié (sauf état, collectivités locales) et ancienneté de 5 ans et plus
- 5 : Salarié (sauf état, collectivités locales) et ancienneté non renseignée
- 6 : Salarié (état, collectivités locales) et ancienneté < 1 an
- 7 : Salarié (état, collectivités locales) et ancienneté de 1 an à moins de 5 ans
- 8 : Salarié (état, collectivités locales) et ancienneté de 5 ans et plus
- 9 : Salarié (état, collectivités locales) et ancienneté non renseignée

STAT3	ANCENTR1	STATSAL
2 à 4		0
5		1
6	1	2
6	2	3
6	3,4	4
6	8	5
7,8,9	1	6
7,8,9	2	7
7,8,9	3,4	8
7,8,9	8	9

Enregistrement ADULTES CODE position 301 longueur 1

STATUT

Statut détaillé

01 : Sans objet (FI/=1 et AM/=1)
01 : - Pas d'activité professionnelle effective :
02 : Raison inconnue
02 : Elève-fonctionnaire
03 : Stagiaire en formation (rémunéré)
04 : En dispense d'activité
04 : - Non salarié :
11 : Indépendant
12 : Employeur
13 : Aide familial
13 : - Salarié (sauf de l'état et des collectivités locales) :
21 : Intérimaire
22 : Apprenti sous contrat
23 : Stagiaire
24 : Saisonnier
25 : Autre salarié sous contrat à durée déterminée
26 : Travailleur à domicile
27 : Salarié d'un parent qui travaille à son compte
28 : Autre salarié en période d'essai
29 : Autre salarié
29 : - Salarié de l'état et des collectivités locales :
31 : Fonctionnaire, agent titulaire, stagiaire (sauf élève fonctionnaire)
32 : Contractuel (sans limitation de durée)
33 : Contractuel (pour une durée limitée)
34 : Auxiliaire
35 : Vacataire
36 : Autre agent non titulaire
37 : Agent dont on ne sait s'il est ou non titulaire

STAT1

Statut regroupé

-
- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1)
 0 : N'a pas d'activité professionnelle effective
 1 : Non salarié
 2 : Salarié du privé
 3 : Salarié de l'état et des collectivités locales
 4 : Salarié des services publics
-

AH	ST	PUB	TIT	STAT1
/=1	1 , B	1 , 2 3 , 4 5 B B	/=B B	0 1 3 4 2 3 2

Enregistrement ADULTES CODE position 234 longueur 1

STAT1P

Statut regroupé un an avant l'enquête

-
- : Sans objet (FIP/=1)
 0 : N'avait pas d'activité professionnelle effective
 1 : Non salarié
 2 : Salarié du privé
 3 : Salarié de l'état et des collectivités locales
 4 : Salarié des services publics

Enregistrement ADULTES CODE position 338 longueur 1

STAT2

Statut (salarié, non salarié)

-
- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1)
 0 : N'a pas d'activité professionnelle effective
 1 : Non salarié
 2 : Salarié
-

STAT1	STAT2
0	0
1	1
2 à 4	2

Enregistrement ADULTES CODE position 235 longueur 1

STAT3

Statut (détailé pour les situations précaires)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1)
- * : Pas d'activité professionnelle effective
- 0 : Non salarié (sauf aide familial)
- 1 : Aide familial
- 2 : Intérimaire
- 3 : Apprenti sous contrat
- 4 : Stagiaire en entreprise (sauf de l'état et des collectivités locales)
- 5 : Autre salarié sous contrat à durée déterminée (sauf de l'état et des collectivités locales)
- 6 : Autre salarié (sauf de l'état et des collectivités locales)
- 7 : Salarié de l'état ou des collectivités locales, titulaire ou stagiaire
- 8 : Salarié de l'état ou des collectivités locales non titulaire
- 9 : Salarié de l'état ou des collectivités locales dont on ne sait pas s'il est ou non titulaire

STATUT	STAT3
01 à 04	*
11,12	0
13	1
21	2
22	3
23	4
24,25	5
26 à 29	6
31	7
32 à 36	8
37	9

Enregistrement ADULTES CODE position 240 longueur 1

STAT4

statut (isolant les services domestiques)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1)
- 0 : Pas d'activité professionnelle effective
- 1 : Indépendant, employeur
- 2 : Aide familial
- 3 : Salarié des services domestiques
- 4 : Autre salarié du secteur privé
- 5 : Salarié de l'état ou des collectivités locales
- 6 : Salarié des services publics

STATPUB	NAP1	STAT4
01 à 04		0
11,12		1
13		2
21	98	3
21		4
22,23		5
24		6

Enregistrement ADULTES CODE position 310 longueur 1

STENAP

Statut calculé à partir de la NAP (proche du STENAP des enquêtes 1975-1981)

- : Sans objet (F1/=1 et AM/=1) ou AH/=1
- 1 : Indépendant
- 2 : Employeur
- 3 : Aide familial
- 4 : Apprenti sous contrat
- 5 : Travailleur à domicile
- 6 : Salarié d'un parent qui travaille à son compte
- 7 : Autre salarié (privé)
- 8 : Salarié des services publics (avant les nationalisations de 1982)
- 9 : Salarié de l'état et des collectivités locales

STATUT	STJ	STAT	NAP6	STENAP
01 à 04				8
11				1
12				2
13				3
	1	2		4
		1		5
			Liste STENAP8	6
			Liste STENAP9	8
				9
				7

Liste STENAP8 : 0411,0601,0701,0801,1401,6801,6921,7303,
 : 8611,8901,8902,8903,9013,9102,9103,9104,9105,
 : 9613, à 9615,9617,

-Liste STENAP9 : 1801,1803,2601,2602,3201,4201,6712,7302,7304,
 : 7501 à 7503,8111,8402,8601,9001 à 9005,
 : 9011,9012,9021 à 9026,9031 à 9036, 9101,
 : 9211 à 9218,9311,9411,9511 à 9513, 9611,9901

Enregistrement ADULTES CODE position 241 longueur 1

STEPUB

Statut calculé à partir de PUB (proche du STEPUB des enquêtes 1975-1981)

NB : Utiliser de préférence STATPUB

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou AH/=1
- 01 : Indépendant
- 02 : Employeur
- 03 : Aide familial
- 10 : Apprenti sous contrat
- 11 : Travailleur à domicile
- 12 : Salarié de l'état
- 13 : Salarié des collectivités locales
- 14 : Salarié de la sécurité sociale
- 15 : Salarié des services publics
- 16 : Salarié du privé
- 17 : Salarié (dont on ne sait pas s'il s'agit du public ou du privé)
- 18 : Salarié d'un parent qui travaille à son compte

STATUT	STJ	STAT	PUB	STEPUB
01 à 04				B
11				01
12				02
13				03
	1			10
		2		11
		1		18
			1	12
			2	13
			3	14
			4	15
			5	16
				17

Enregistrement ADULTES CODE position 242 longueur 2

STJ

Code servant à la détermination du statut
Pour STJ=3, voir STAGE

- : Sans objet ou non renseigné
- 0 : Autre qu'apprenti sous contrat, stagiaire, en période d'essai
- 1 : Apprenti sous contrat
- 2 : En période d'essai
- 3 : Stagiaire

Origine : question N° 022
Enregistrement ADULTES CODE position 92 longueur 1

STNRED

Statut (à son compte, salarié) n'ayant pas encore subi un redressement de mise en cohérence avec la profession contrairement au code ST

-
- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (AIDFAM=1)
 - 1 : La personne travaille à son compte
 - 2 : La personne travaille comme salarié

Enregistrement ADULTES	CODE	position	187	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

STP

Code servant à la détermination du statut un an avant l'enquête

-
- : sans objet (FIP/=1 ou AIDFAMP=1)
 - 1 : travaillait à son compte
 - 2 : travaillait comme salarié

Origine : question N° 049	Enregistrement ADULTES	CODE	position	168	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

STPNRED

Statut (à son compte, salarié) un an avant l'enquête, n'ayant pas encore subi un redressement de mise en cohérence avec la profession contrairement au code STP

-
- : Sans objet (FIP/=1) ou (AIDFAMP=1)
 - 1 : La personne travaillait à son compte
 - 2 : La personne travaillait comme salarié

Enregistrement ADULTES	CODE	position	188	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

STPP

Statut du père de l'enquête

NB : En 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

-
- : Non renseigné
 - 1 à 3 : Voir code STA

Origine : question N° 055	Enregistrement ADULTES	CODE	position	186	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

STRCMP

Code servant au redressement des non-réponses : STRCMP
 NB : Ne pas utiliser

- : Sans objet (RI=1) ou non renseigné
- 1 : Non salarié (y compris exploitant agricole)
- 2 : Salarié
- 3 : Inactif ou chômeur

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement LOGEMENT

CODE position 43 longueur 1

STRP

Statut pour les actifs occupés et les chômeurs (code recensement 1982)

- : Sans objet ACTBIT=4
- 10 : Indépendants sans salariés
- 20 : Employeurs
- 30 : Aides familiaux
- 40 : Apprentis sous contrat
- 51 : Salariés d'entreprises du secteur privé autres que
 : 40,52,53
- 52 : Travailleurs à domicile
- 53 : Clergé
- 71 : Salariés des entreprises publiques ou nationales (sauf
 : la Sécurité Sociale)
- 72 : Salariés de la Sécurité Sociale
- 81 : Salariés de l'Etat
- 82 : Salariés des collectivités locales, hôpitaux publics et
 : offices d'HLM
- 90 : Chômeurs

ACTBIT	STATUT	PUB	CSE	STRP
1	11			10
1	12			20
1	13			30
1	22			40
1	26			52
1	31 à 37	1, B		81
1	31 à 37	2		82
1		3		72
1		4		71
1		44		53
2,3				51
				90

Enregistrement ADULTES

CODE position 303 longueur 2

TIT

Statut des agents de l'état et des collectivités locales

-
- : Sans objet ou non renseigné
 - 1 : Fonctionnaire, agent titulaire ou stagiaire,
fonctionnaire-élève
 - 2 : Contractuel (sans limitation de durée)
 - 3 : Contractuel (pour une durée limitée)
 - 4 : Auxiliaire
 - 5 : Vacataire
 - 6 : Autre cas
-

Origine : question N° 019

Enregistrement ADULTES CODE position 85 longueur 1

TITP

Statut des agents de l'état et des collectivités locales un
avant l'enquête (2 postes)

-
- : Sans objet ou non renseigné
 - 1 : Fonctionnaire ou agent titulaire ou stagiaire,
fonctionnaire-élève
 - 2 : Agent non titulaire
-

Origine : question N° 051

Enregistrement ADULTES CODE position 170 longueur 1

2.5 - Temps de travail

NOTE SUR LA DUREE DU TRAVAIL

1. La durée hebdomadaire effective du travail mesurée par l'enquête sur l'emploi se réfère au nombre d'heures accomplies dans l'activité principale au cours de la semaine de référence, dernière semaine du lundi au dimanche précédent l'enquête (question 25). La période de référence retenue n'est donc pas la même pour tous les enquêtés, compte tenu de l'étalement dans le temps des interviews.

2. La durée hebdomadaire habituelle du travail combine les réponses aux questions 25 et 26 : pour les personnes dont l'horaire au cours de la semaine de référence est l'horaire habituel, c'est cet horaire qui est pris en compte ; pour les autres personnes, c'est l'horaire habituel déclaré à la question 26-c. Certaines personnes cependant n'ont pas déclaré d'horaire habituel.

3. Les codes DU et DUHAB combinent la réponse à la question 24 sur l'exercice de l'activité à temps complet ou à temps partiel avec les indications fournies sur la durée hebdomadaire habituelle du travail. Mais ces deux codes sont très différents :

- le code DU est un code qui classe les personnes actives occupées, soit à temps complet, soit à temps partiel (en distinguant trois catégories de temps partiel) ; les personnes n'ayant pas répondu à la question 24 ou aux questions 25 et 26, ou même n'ayant répondu à aucune de ces questions, sont cependant classées dans ce code, qui se présente ainsi comme un code fermé.

- au contraire le code DUHAB est un code ouvert ; les personnes sont classées selon leur horaire habituel (questions 25-26) et celles qui n'ont pas répondu à cette question sont classées à part. La réponse à la question 24 permet de différencier les personnes à temps complet des personnes à temps partiel, parmi celles qui ont déclaré un horaire habituel.

DU

Type d'horaire habituel de travail (temps complet, temps partiel)

-
- | | |
|---|---|
| : | sans objet (AH/=1) |
| 1 | : la personne travaille à temps complet |
| 2 | : la personne travaille à temps partiel 30 heures ou plus
: par semaine |
| 3 | : la personne travaille à temps partiel de 15 à 29 heures
: par semaine |
| 4 | : la personne travaille à temps partiel moins de 15 heures
: par semaine |
-

NA	HHAB3	DU
1		1
2	3 à 5	2
B	3	2
2,B	1	4
2,B	2	3
2	0,B	3
B	0,4,5,B	1

Enregistrement ADULTES CODE position 305 longueur 1

DUHAB

Temps complet ou partiel et horaire habituel (code isolant ceux qui n'ont pas déclaré d'horaire habituel)

-
- | | |
|---|--|
| : | sans objet (FI/=1 et AM/=1) |
| 1 | : temps partiel moins de 15 heures |
| 2 | : temps partiel de 15 à 29 heures |
| 3 | : temps partiel de 30 heures ou plus |
| 4 | : temps complet de moins de 30 heures |
| 5 | : temps complet de 30 à 34 heures |
| 6 | : temps complet de 35 à 39 heures |
| 7 | : temps complet de 40 heures ou plus |
| 9 | : pas d'horaire habituel ou horaire habituel non déclaré |
-

DU	HHAB3	DUHAB
4		1
3	2	2
2		3
1	1,2	4
1	3	5
1	4	6
1	5	7
	B,0	9

Enregistrement ADULTES CODE position 313 longueur 1

HAB

concordance entre horaire habituel et horaire de la semaine
précédant l'enquête

- : sans objet (AH/=1)
- 1 : c'est l'horaire habituel
- 2 : ce n'est pas l'horaire habituel

Origine : question N° 026
Enregistrement ADULTES CODE position 104 longueur 1

HH

Code servant à calculer le nombre d'heures de travail habituel
par semaine : HHAB
NB : ne pas utiliser

- : sans objet (HAB/=2) ou non renseigné
- 00 : la personne déclare ne pas avoir d'horaire
habituel
- 01 à 99 : nombre d'heures de travail habituel par semaine

Origine : question N° 026
Enregistrement ADULTES CODE position 107 longueur 2

HHAB

nombre d'heures de travail habituel

- : sans objet (AH/=1) ou non renseigné
- 00 : pas d'horaire habituel
- 01 à 99 : nombre d'heures de travail habituel

Enregistrement ADULTES CODE position 228 longueur 2

HHAB1

nombre d'heures de travail habituel (14 postes)

- : sans objet (AH/=1) ou non renseigné
- 00 : pas d'horaire habituel
- 01 : de 01 à 14 h
- 15 : de 15 à 34 h
- 35 à 44 : nombre d'heures détaillé
- 45 : 45 h ou plus

Enregistrement ADULTES CODE position 230 longueur 2

HHAB2

nombre d'heures de travail habituel (10 postes)

- : sans objet (AH/=1) ou non renseigné
- 0 : pas d'horaire habituel
- 1 : de 01 à 14 h
- 2 : de 15 à 29 h
- 3 : de 30 à 34 h
- 4 : de 35 à 39 h
- 5 : de 40 à 44 h
- 6 : de 45 à 49 h
- 7 : de 50 à 54 h
- 8 : de 55 à 59 h
- 9 : 60 h ou plus

Enregistrement ADULTES CODE position 232 longueur 1

HHAB3

nombre d'heures de travail habituel (6 postes)

- : sans objet (AH/=1) ou non renseigné
- 0 : pas d'horaire habituel
- 1 : de 01 à 14 h
- 2 : de 15 à 29 h
- 3 : de 30 à 34 h
- 4 : de 35 à 39 h
- 5 : 40 h ou plus

Enregistrement ADULTES CODE position 233 longueur 1

HTnombre d'heures de travail effectives pendant la semaine
précédant l'enquête

- : sans objet (AH/=1) ou non renseigné
- 00 à 99 : nombre d'heures de travail

Origine : question N° 025
Enregistrement ADULTES CODE position 102 longueur 2

HT1

nombre d'heures de travail effectives (13 postes)

	: sans objet (AH/=1) ou non renseigné
00	: de 00 à 14 h
15	: de 15 à 34 h
35 à 44	: nombre d'heures détaillé de 35 à 44
45	: 45 h ou plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	224	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

HT2

nombre d'heures de travail effectives (10 postes)

	: sans objet (AH/=1) ou non renseigné
0	: 00 h
1	: de 01 à 14 h
2	: de 15 à 29 h
3	: de 30 à 34 h
4	: de 35 à 39 h
5	: de 40 à 44 h
6	: de 45 à 49 h
7	: de 50 à 54 h
8	: de 55 à 59 h
9	: 60 h ou plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	226	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

HT3

Nombre d'heures de travail effectives (5 postes)

	: sans objet (AH/=1) ou non renseigné
1	: de 01 à 14 h
2	: de 15 à 29 h
3	: de 30 à 34 h
4	: de 35 à 39 h
5	: 40 h ou plus

Enregistrement ADULTES	CODE	position	227	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

NA

nature de l'activité (temps complet, temps partiel)
NB : utiliser de préférence DU

- : sans objet (AH/=1) ou non renseigné
 - 1 : activité à temps complet
 - 2 : activité à temps partiel
-

Origine : question N° 024
Enregistrement ADULTES CODE position 101 longueur 1

NER

nature de l'emploi recherché : temps complet, temps partiel

- : sans objet ou non renseigné
 - 1 : à temps complet (à l'exclusion du temps partiel)
 - 2 : à temps complet, mais à défaut accepterait à temps partiel
 - 3 : à temps partiel, mais à défaut accepterait à temps complet
 - 4 : à temps partiel (à l'exclusion du temps complet)
-

Origine : question N° 037
Enregistrement ADULTES CODE position 131 longueur 1

OHT

Observations sur les raisons d'un nombre d'heures de travail supérieur ou inférieur à l'horaire habituel

- : sans objet (HAB/=2) ou non renseigné
- 00 : cessation d'activité
- 01 : début d'emploi, a trouvé un emploi qui commence ultérieurement
- 02 : maladie, accident (1 an ou moins)
- 03 : longue maladie (plus de 1 an)
- 04 : congé légal de maternité
- 05 : congé annuel, pour convenance personnelle, férié, pont
- 06 : mauvais temps, réduction saisonnière d'activité
- 07 : conflit du travail (grève, lock-out)
- 08 : chômage partiel (ou ralentissement des affaires)
- 09 : exerce actuellement les activités occasionnelles qui se présentent
- 10 : participation à une activité de formation
(apprentissage, etc)
- 11 : horaires mobiles (à la carte)
- 12 : nombre d'heures effectuées variable d'une semaine à l'autre, mais horaires réguliers sur une base autre que la semaine (travail en équipe, roulants SNCF...)
- 13 : nombre d'heures effectuées variable d'une semaine à l'autre, et horaires irréguliers (artisans, prof.
libérales)
- 14 : heures supplémentaires
- 15 : autres cas

Origine : question N° 026

Enregistrement ADULTES CODE position 105 longueur 2

ROCNERS5

Emploi recherché : permanent ou occasionnel ; à temps complet ou à temps partiel (5 postes)

- : Sans objet (RE=0 ou B) ou nature et régularité de l'emploi cherché non déclarées
- 1 : Permanent, à temps complet exclusivement
- 2 : Permanent, à temps complet de préférence
- 3 : Permanent, à temps partiel
- 4 : A durée limitée, à temps complet
- 5 : A durée limitée, à temps partiel

ROCNER8	ROCNERS5
1	1
2	2
3,4	3
5,6	4
7,8	5
B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 265 longueur 1

ROCNER8

Emploi recherché : permanent ou occasionnel ; à temps complet ou à temps partiel (8 postes)

- : Sans objet (RE=0 ou B) ou nature et régularité non déclarées
- 1 : Emploi permanent, à temps complet exclusivement
- 2 : Emploi permanent, à temps complet de préférence
- 3 : Emploi permanent, à temps partiel de préférence
- 4 : Emploi permanent, à temps partiel exclusivement
- 5 : Emploi à durée limitée, à temps complet exclusivement
- 6 : Emploi à durée limitée, à temps complet de préférence
- 7 : Emploi à durée limitée, à temps partiel de préférence
- 8 : Emploi à durée limitée, à temps partiel exclusivement

ROC	NER	ROCNER8
2, B	1	1
2	B	1
2, B	2	2
2, B	3	3
2, B	4	4
B	B	B
	1, B	5
	2	6
	3	7
	4	8

Enregistrement ADULTES CODE position 264 longueur 1

2.6 - Salaire - allocation

NOTE SUR LE SALAIRE

Une question sur le salaire a été posée pour la première fois dans l'enquête sur l'emploi en 1982. Conçue au départ comme un complément à la description des emplois salariés, cette question n'a pas pour objectif la mesure directe du niveau et de l'évolution des salaires; d'autre part, les données brutes semblent un peu sous-estimées et un redressement spécifique des non-réponses a donc été mis en oeuvre.

La question sur le salaire (question 27) figure à la fin de la partie A du questionnaire, partie portant sur l'activité professionnelle principale. Posée bien sûr seulement aux salariés, la question est ainsi libellée: "quel salaire net mensuel M... tire-t-il de sa profession principale?" Les consignes au-dessous de la question 27 précisent "y compris 13^e mois, primes annuelles, etc... ramenés au mois". L'enquêteur doit alors tendre à l'enquête une carte où figurent des tranches de salaire et des lettres pour symboliser chaque tranche. L'enquêté doit se classer (ou classer la personne pour laquelle il répond) dans l'une des tranches et indiquer à l'enquêteur la lettre correspondante, inscrite alors sur le questionnaire.

La démarche est simple ; elle limite les calculs et fait référence au salaire net mensuel qui est censé être bien connu. En revanche, le montant du salaire peut, ainsi, être sous-estimé, pour diverses raisons :

- Une raison générale, qui touche l'ensemble des enquêtes auprès des ménages, est la tendance des individus à sous-estimer légèrement leurs salaires, par comparaison à des données d'origine fiscale remplies par les entreprises.
- La référence au mois, spécifique à l'enquête sur l'emploi, est commode mais risque de faire omettre les avantages non mensuels, difficiles à ramener au mois ou tout simplement oubliés.
- A ces deux raisons principales s'ajoutent d'autres motifs de sous-estimation des salaires à l'enquête : la période de référence du salaire est implicitement le dernier mois complet d'activité, mais ce n'est pas indiqué sur le questionnaire. Ainsi, plutôt que de porter sur le dernier mois, la réponse peut traduire une sorte de salaire approximatif habituel. Le fait de demander une tranche, le fait qu'une personne est susceptible de répondre pour tous les salariés du ménage, peuvent renforcer ce risque. Il s'agirait alors plutôt, si l'enquêteur oublie de préciser la période de référence, d'un salaire plus proche de la tranche de salaire mensuelle "habituelle" de l'année précédente que de celle du mois en cours. Le fait que l'enquête ait lieu en mars, juste après la déclaration de revenus pour l'année écoulée, va peut-être également dans ce sens.

Enfin, le salaire demandé dans l'enquête sur l'emploi correspond seulement à celui tiré de la profession principale ; toutefois, les cas de double-activité sont assez rares parmi les salariés.

SALTRCJ

Salaire mensuel de la conjointe

Voir liste SALTR

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	107	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SALTRCM

Salaire mensuel du chef de ménage

Voir liste SALTR

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	65	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

ALC

Perception d'une allocation de chômage

- | | |
|---|--|
| 1 | : sans objet (ULT/=2) ou non renseigné |
| 2 | : perçoit une allocation |
| 2 | : ne perçoit pas actuellement d'allocation |

Origine : question N° 036	Enregistrement ADULTES	CODE	position	127	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

ALLOC

Perception d'une allocation de chômage combinée avec
l'inscription à l'ANPE

- | | |
|---|--|
| 1 | : sans objet (ULT/=2) |
| 1 | : perçoit une allocation de chômage |
| 2 | : a déposé une demande d'allocation |
| 3 | : inscrit à l'ANPE, mais ne perçoit pas d'allocation |
| 3 | : et n'a pas déposé de demande |
| 4 | : non inscrit à l'ANPE |

ALC	DEMANDE	OFFICE	ALLOC
1	1	1	1
		1	2
		1	3
	2 , b		4

Enregistrement ADULTES	CODE	position	263	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DEMANDE

Dépôt d'une demande d'allocation de chômage

- : sans objet (ALC/=2) ou non renseigné
- 1 : a déposé une demande auprès de l'ASSEDIC
- 2 : n'a pas déposé de demande

Origine : question N° 036

Enregistrement ADULTES CODE position 128 longueur 1

SALTR

Salaire mensuel

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou non renseigné
- A : Moins de 1000F
- B : De 1000 à moins de 1500F
- C : De 1500 à moins de 2000F
- D : De 2000 à moins de 2500F
- E : De 2500 à moins de 3000F
- F : De 3000 à moins de 3500F
- G : De 3500 à moins de 4000F
- H : De 4000 à moins de 4500F
- I : De 4500 à moins de 5000F
- J : De 5000 à moins de 6000F
- K : De 6000 à moins de 7000F
- L : De 7000 à moins de 8000F
- M : De 8000 à moins de 9000F
- N : De 9000 à moins de 10000F
- O : De 10000 à moins de 15000F
- P : De 15000 à moins de 20000F
- Q : De 20000 à moins de 25000F
- R : De 25000 à moins de 30000F
- S : De 30000 et plus
- X : Refus de répondre

Origine : question N° 027

Enregistrement ADULTES CODE position 109 longueur 1

SALTR1

Salaire mensuel (9 postes)

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou non renseigné
- 1 : Moins de 3000F
- 2 : 3000F à moins de 4000F
- 3 : 4000F à moins de 5000F
- 4 : 5000F à moins de 6000F
- 5 : 6000F à moins de 8000F
- 6 : 8000F à moins de 10000F
- 7 : 10000F à moins de 15000F
- 8 : 15000F et plus
- 9 : Refus de répondre

Enregistrement ADULTES	CODE	position	296	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SALTR2

Salaire mensuel (5 postes)

NB : ne pas utiliser

- : Sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (ST/=2) ou non renseigné
- 1 : Moins de 3000F
- 2 : 3000F à moins de 5000F
- 3 : 5000F à moins de 10000F
- 4 : 10000F et plus
- 9 : Refus de répondre

Enregistrement ADULTES	CODE	position	297	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

2.7 - Activité agricole

SPE

Orientation des productions agricoles

- : Sans objet ou non renseigné
- 1 : Polyculture (culture de terres labourables)
- 2 : Maraîchage ou horticulture
- 3 : Vignes ou arbres fruitiers
- 4 : Elevage d'herbivores (bovins, ovins, etc.)
- 5 : Elevage de granivores (porcs, volailles, etc.)
- 6 : Polyculture-elevage
- 7 : Elevage d'herbivores et de granivores
- 8 : Autres

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	37	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SUPA

Superficie ou complément de superficie en ares s.a.u. (pour les exploitations de moins de 5 hectares)

- : Sans objet ou non renseigné
- 00 à 99 : Nombre d'ares s.a.u.

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	35	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SUPH

Superficie de l'exploitation en hectares s.a.u.

- : Sans objet ou non renseigné
- 000 à 999 : Nombre d'hectares s.a.u.

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	32	longueur	3
-------------------------	------	----------	----	----------	---

3 - CHOMAGE ET RECHERCHE D'EMPLOI

NOTE SUR CHOMAGE ET RECHERCHE D'EMPLOI

1. LES CIRCONSTANCES DE RECHERCHE D'EMPLOI

Pour les personnes actives recherchant un autre emploi (PARAE), la réponse à la question 29 (code CREATC) permet de préciser les circonstances de recherche. Pour les chômeurs, un code très détaillé a été construit, à partir principalement de la réponse à la question 32 ; ce code est regroupé en 8 postes ou en 3 postes (tableau ci-dessous).

CREC (Code calculé)	CRE8 (code en 8 postes)
10. Fin d'emploi non salarié	1. Fin d'emploi non-salarisé
11. Possède un emploi d'attente	2. Fin d'emploi précaire
12. Fin d'emploi (ou de stage) pour une personne ayant déclaré n'avoir travaillé que de façon purement occasionnelle	
13. Fin d'emploi d'intérim	
14. Fin de contrat à durée déterminée	
15. Fin d'un autre emploi occasionnel	
16. Licenciement collectif	3. Licenciement
17. Licenciement individuel	
18. Démission	4. Démission
19. Retraite de salarié	5. Retraite
20. Fin des études ; cherche un premier emploi	6. Fin des études ou du service militaire
21. Fin des études ; a déjà travaillé	
22. Fin du service militaire ; cherche un premier emploi	
23. Fin du service militaire ; a déjà travaillé	
24. Avait cessé toute activité depuis moins de trois ans	7. Avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé
25. Avait cessé toute activité depuis trois ans ou plus	
26. N'avait jamais travaillé	
30. En provenance de l'étranger	8. Autres circonstances
31. Autres circonstances	
32. Circonstances de recherche non déclarées	

CRE8 (code en 8 postes)	CRE3 (code en 3 postes)
1. Fin d'emploi non-salarié	1. Après perte d'un emploi
2. Fin d'emploi précaire	
3. Licenciement	
4. Démission	
5. Retraite	
6. Fin des études ou du service militaire	2. Après période d'inactivité
7. Avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé	
8. Autres circonstances	3. Autres circonstances

2. LES MODES DE RECHERCHE D'EMPLOI.

Les questions 33 à 35 de l'enquête sur l'emploi portent sur les modes de recherche d'emploi, inscription ou non auprès de l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), puis existence et nature d'autres modes de recherche éventuels.

La question 35 propose une liste de 6 modes de recherche (autres que l'inscription auprès de l'ANPE) et admet plusieurs réponses positives ; aussi y a-t-il, formellement, 64 combinaisons possibles de ces modes de recherche. Pour simplifier la présentation, on les a regroupé en supposant :

1. que les personnes qui ont déclaré parmi les modes de recherche utilisés recourir à l'intérim acceptent, au moins à titre de pis-aller, d'occuper un emploi précaire et doivent donc être isolées ;
2. que le nombre de modes de recherche coches (autres que l'inscription auprès de l'ANPE) est significatif ;

Dans les tableaux, l'inscription ou non auprès de l'ANPE est quelquefois croisée avec une description très simplifiée des modes de recherche, selon le code suivant :

- aucun mode de recherche coché ;
- utilisation de l'intérim, seul ou avec d'autres modes de recherche ;
- utilisation d'un seul mode de recherche (autre que l'intérim) ;
- utilisation de plusieurs modes de recherche (à l'exclusion de l'intérim).

3. L'EMPLOI RECHERCHE.

La question 37 de l'enquête sur l'emploi décrit l'emploi recherché et ses divers aspects : emploi salarié ou situation à son compte, permanent ou occasionnel, à temps complet ou partiel (et pour cette dernière caractéristique, exclusivement ou de préférence). Un code synthétique croise tous ces aspects de l'emploi recherché.

On dispose en outre d'informations sur la catégorie sociale de l'emploi recherché (question 37-d) : La nomenclature utilisée est un regroupement des catégories socioprofessionnelles présentées ci-dessus. Toutefois, le chiffrement de la catégorie socioprofessionnelle recherchée est effectué à partir d'informations succinctes fournies par les enquêtés à la question 37-d ; il ne peut donc pas être aussi précis que celui de la catégorie socioprofessionnelle à la date de l'enquête qui, nous l'avons vu ci-dessus, s'appuie sur les réponses à plusieurs questions (profession, statut, qualification, fonction, caractère public ou privé de l'emploi, activité économique).

Parmi les personnes n'ayant pas déclaré rechercher une catégorie précise, on isole celles qui recherchent "n'importe quoi".

4. L'ANCIENNETE DE CHOMAGE.

ANCIENNETE, DUREE.

L'ancienneté de chômage représente la période de temps écoulée entre le début du chômage d'une personne et la date de l'enquête ; ce n'est pas la durée de chômage qui, elle, n'est connue que lorsque les personnes sortent du chômage (soit après avoir retrouvé du travail, soit parce qu'elles ont renoncé à chercher et sont devenues inactives). Pour chaque chômeur à l'enquête, l'ancienneté observée est donc inférieure à la durée de chômage.

CALCUL DE L'ANCIENNETE DE CHOMAGE.

Pour les personnes n'ayant jamais travaillé, l'ancienneté de chômage est égale à l'ancienneté de recherche (question 31). Pour les personnes ayant déjà travaillé, on considère simultanément l'ancienneté de recherche et l'ancienneté d'inactivité (question 10 c) ; l'ancienneté de chômage est la plus courte des deux périodes.

ANCIENNETE MOYENNE DE CHOMAGE.

A partir de la répartition par tranche des personnes selon l'ancienneté de chômage, on calcule une ancienneté moyenne. Seules sont prises en compte les personnes ayant déclaré une ancienneté de recherche (et une ancienneté d'inactivité, pour les personnes ayant déjà travaillé).

Signalons que cet indicateur synthétique est d'interprétation quelquefois difficile, une baisse de l'ancienneté moyenne pouvant, par exemple, avoir pour cause un afflux de chômeurs récents et non un reclassement ou un abandon de recherche des plus anciens.

AACJ

Exercice d'une activité antérieure pour la conjointe (inactive ou chômeuse)
 NB : ne pas utiliser - code remplacé par AACJ1

Voir code AA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	105	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

AACJ1

1er chiffre de AACJ

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	105	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

AACM

Exercice d'une activité antérieure pour le chef de ménage
 (inactif ou chômeur)

Voir code AA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	64	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

ACTBIT1CJ

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactives) de la conjointe

voir code ACTBIT1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	125	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

ACTBIT1CM

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactifs) du chef de ménage

voir code ACTBIT1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	84	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

FICJ

Occupation actuelle de la conjointe (déclarée à la question 8,
question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	103	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

FICM

Occupation actuelle du chef de ménage (déclarée à la question
8, question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	62	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

NBCHMEN1

nombre et position des chômeurs dans le ménage

- : sans objet (TYPMENR/=4,5)
- 0 : aucun chômeur dans le ménage
- 1 : un chômeur, ni conjointe, ni conjoint
- 2 : un chômeur, la conjointe
- 3 : un chômeur, le conjoint
- 4 : deux chômeurs ou plus, ni conjointe, ni conjoint
- 5 : deux chômeurs ou plus, dont la conjointe mais pas le conjoint
- 6 : deux chômeurs ou plus, dont le conjoint

NCHMBIT	UTACM	UTACJ	NBCHMEN1
0			0
1	0,1,6,7	0,1,6,7	1
1	0,1,6,7	2 à 5	2
1	2 à 5		3
2 à 9	0,1,6,7	0,1,6,7	4
2 à 9	0,1,6,7	2 à 5	5
2 à 9			6

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	95	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

NCHMBIT

Nombre de chômeurs au sens du BIT dans le ménage

: sans objet (CL=6,7 ou MVL=6 à 9 ou RI=2 à 5)
 0 à 8 : nombre de chômeurs BIT
 9 : 9 chômeurs BIT ou plus

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	94	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

RECJ

recherche d'un emploi par la conjointe (Q37A)

voir code RE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	108	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

RECM

recherche d'un emploi par le chef de ménage (Q37A)

voir code RE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	66	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

UTACJ

Catégorie d'activité au sens du BIT de la conjointe

Voir code UTA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	102	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

UTACM

Catégorie d'activité au sens du BIT du chef de ménage

Voir code UTA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	61	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

AA

Exercice d'une activité antérieure (pour les inactifs et les chômeurs)

-
- : sans objet (FI=1)
 - 1 : a déjà exercé une activité professionnelle
 - 2 : n'a jamais travaillé
-

Origine : question N° 009
 Enregistrement ADULTES CODE position 50 longueur 1

ACTA

Année de cessation du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

-
- : sans objet (FI=1 ou AA/=1) ou non renseigné
 - 00 à 99 : 2 derniers chiffres de l'année de cessation
 - : d'activité
-

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 56 longueur 2

ACTBIT

Catégorie d'activité au sens du BIT regroupé

-
- 1 : actif ayant un emploi
 - 2 : population sans emploi à la recherche d'un emploi
 : (PSERE)
 - 3 : autre chômeur BIT
 - 4 : inactif BIT
-

UTA	ACTBIT
0,1	1
2	2
3 à 5	3
6,7	4

Enregistrement ADULTES CODE position 274 longueur 1

ACTBIT1

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactifs)

-
- 1 : actif ayant un emploi
 - 2 : population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE)
 - 3 : autre chômeur BIT
 - 4 : inactif BIT étudiant ou stagiaire en formation
 - 5 : inactif BIT contingent
 - 6 : inactif BIT retraité
 - 7 : autre inactif BIT
-

ACTBIT	FI	AH	ACTBIT1
1 à 3			= ACTBIT
4	4		4
4	1	2,3	4
4	5		5
4	6		6
4	autres		7

Enregistrement ADULTES CODE position 275 longueur 1

ACTM

Mois de cessation du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)

-
- : sans objet (la cessation d'activité date de 5 ans ou plus) ou non renseigné
 - 01 à 12 : janvier à décembre
-

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 58 longueur 2

ALLOC

Perception d'une allocation de chômage combinée avec
l'inscription à l'ANPE

-
- | | |
|---|--|
| : | sans objet (ULT/=2) |
| 1 | perçoit une allocation de chômage |
| 2 | a déposé une demande d'allocation |
| 3 | inscrit à l'ANPE, mais ne perçoit pas d'allocation
et n'a pas déposé de demande |
| 4 | non inscrit à l'ANPE |
-

ALC	DEMANDE	OFFICE	ALLOC
1	1	1	1
		1	2
		1	3
		2, b	4

Enregistrement ADULTES CODE position 263 longueur 1

ANCCHOM

Ancienneté de chômage (9 postes)

-
- | | |
|---|---------------------------------------|
| : | sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné |
| 0 | ne cherche pas ou plus d'emploi |
| 1 | moins d'un mois |
| 2 | de 1 mois à moins de 3 mois |
| 3 | de 3 mois à moins de 6 mois |
| 4 | de 6 mois à moins d'un an |
| 5 | de 1 an à moins d'un an et demi |
| 6 | de 1 an et demi à moins de 2 ans |
| 7 | de 2 ans à moins de 3 ans |
| 8 | de 3 ans ou plus |
-

AA	ANCIACT	ANCRECH	ANCIACT-ANCRECH	ANCCHOM
2	B	B	>=0	ANCRECH B B ANCRECH ANCIACT

Enregistrement ADULTES CODE position 254 longueur 1

ANCINACT

Ancienneté de l'inactivité (8 postes)

- : sans objet (AA/=1) ou non renseigné
 1 : moins d'un mois
 2 : de 1 mois à moins de 3 mois
 3 : de 3 mois à moins de 6 mois
 4 : de 6 mois à moins d'un an
 5 : de 1 an à moins d'un an et demi
 6 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
 7 : de 2 ans à moins de 3 ans
 8 : de 3 ans ou plus

ANCINACTM	ANCINACT
00	1
01 à 02	2
03 à 05	3
06 à 11	4
12 à 17	5
18 à 23	6
24 à 35	7
>=36	8
B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 250 longueur 1

ANCINACTA

Ancienneté de l'inactivité en années

- : sans objet (AA/=1) ou non renseigné
 00 à 99 : nombre d'années d'inactivité

ACTA	DEM	ANCINACTA
00 à DEA - 4	>=06	DEA - ACTA
00 à DEA - 4	< 06	DEA - (ACTA + 1)
DEA - 3 à DEA	>=ACTM	DEA - ACTA
DEA - 3 à DEA	< ACTM	DEA - (ACTA + 1)
B		B

Enregistrement ADULTES CODE position 246 longueur 2

ANCINACTM

Ancienneté de l'inactivité en mois

00 à 49	:	sans objet (AA/=1) ou non renseigné
50	:	nombre de mois d'inactivité
	:	année de cessation d'activité antérieure à l'année d'enquête moins trois

ACTA		ANCINACTM
00 à DEA - 4		50
DEA - 3 à DEA		12 (DEA - ACTA) + DEM - ACTM
b		b

Enregistrement ADULTES	CODE	position	248	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

ANCRECH

Ancienneté de la recherche (9 postes)

0	:	sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné
1	:	ne cherche pas ou plus d'emploi
2	:	moins d'un mois
3	:	1 à moins de 3 mois
4	:	3 à moins de 6 mois
5	:	6 mois à moins d'un an
6	:	1 an à moins d'un an et demi
7	:	1 an et demi à moins de 2 ans
8	:	2 à moins de 3 ans
	:	3 ans et plus

DREM		DRE1		DRE2		ANCRECH
01 .02		0 , 1 , 2				0
03 à 05		3				1
06 à 11						2
12 à 17						3
18 à 23						4
24 à 35						5
>=36						6
				1 à 7		7
						8
					DRE2 + 1	
						8

Enregistrement ADULTES	CODE	position	251	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

ANCRECH1

Ancienneté de la recherche (avec causes de non recherche pour ceux qui ne cherchent pas)

- : sans objet (ULT/=2) ou non renseigné
- 00 : n'a pas commencé ses recherches
- 01 : n'a jamais cherché
- 02 : a abandonné ses recherches
- 11 : moins d'un mois
- 12 : 1 à moins de 3 mois
- 13 : 3 à moins de 6 mois
- 14 : 6 mois à moins d'un an
- 15 : 1 an à moins d'un an et demi
- 16 : 1 an et demi à moins de 2 ans
- 17 : 2 à moins de 3 ans
- 18 : 3 ans et plus

DRE1	ANCRECH	ANCRECH1
-----	-----	-----
0		00
1		01
2		02
	1 à 8	ANCRECH + 10
	B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 252 longueur 2

AUTREMRE

Existence de démarches autres que l'inscription à l'ANPE au cours du mois précédent l'enquête

- : sans objet (ULT2/=2)
- 1 : a fait d'autres démarches
- 2 : n'a fait aucune autre démarche

Origine : question N° 034
Enregistrement ADULTES CODE position 120 longueur 1

CH

Profession recherchée : précise ou non

- : sans objet (RE=0,B) ou non renseigné
- 1 : cherche une profession précise
- 2 : cherche plusieurs professions
- 3 : cherche dans une gamme large d'emplois
- 4 : cherche n'importe quoi

Origine : question N° 037
Enregistrement ADULTES CODE position 132 longueur 1

CHCSR

Emploi recherché : type d'emploi et catégorie sociale

- : sans objet (RE=0,B) ou non renseigné
- 0 : cadre
- 1 : profession intermédiaire
- 2 : employé administratif
- 3 : employé de commerce ou personnel de service
- 4 : ouvrier qualifié de type industriel
- 5 : ouvrier qualifié de type artisanal
- 6 : ouvrier qualifié des transports et assimilés
- 7 : ouvrier non qualifié ou agricole
- 8 : catégorie non précisée
- 9 : recherche n'importe quoi

CH	CSRECH	CHCSR
B		8
1 à 3	31 à 38	0
1 à 3	42 à 48	1
1 à 3	52 à 54	2
1 à 3	55,56	3
1 à 3	62	4
1 à 3	63	5
1 à 3	64,65	6
1 à 3	67 à 69	7
1 à 3	B,10 à 23	8
4		9

Enregistrement ADULTES CODE position 309 longueur 1

CHOMMOY-MULT

Code servant au calcul de l'ancienneté moyenne de chômage

- : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné
- 000 à 990 : nombre de mois (x10)

AA	ANCIACT	ANCRECH	ACTA	ANCIACT-ANCRECH	CHOMMOY-MULT10
2	B	B	DEA-3 A DEA DEA-7 A DEA-4 00 A DEA-8	>=0 < 0 < 0 < 0	RECHMOY-MULT10 B B RECHMOY-MULT10 ANCIACTM X 10 (12(DEA-ACTA) + DEM-6)X 10 990

Enregistrement ADULTES CODE position 258 longueur 3

CIRCA**Circonstances de cessation de l'activité**

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : fin d'emploi à durée limitée
- 2 : licenciement
- 3 : démission
- 4 : préretraite (payée par les ASSEDIC ou l'entreprise)
- 5 : retraite, cessation d'une activité non salariée
- 6 : cessation d'activité pour raisons de santé ou d'invalidité
- 7 : cessation d'activité pour raisons personnelles (famille, études...)
- 8 : appel au service militaire
- 9 : autres raisons

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 60 longueur 1

CRE**Circonstance de la recherche d'un emploi (code détaillé)**

- : sans objet ou non renseigné
- 01 : après avoir terminé (ou pendant qu'il termine) ses études
- 02 : après avoir terminé (ou pendant qu'il termine) son service militaire
- 03 : après avoir quitté ou perdu un emploi d'intérim
- 04 : après avoir quitté ou perdu un emploi à durée limitée
- 05 : après avoir quitté ou perdu un emploi occasionnel
- 06 : après avoir été licencié : licenciement collectif
- 07 : après avoir été licencié : licenciement individuel
- 08 : après avoir démissionné
- 09 : après avoir quitté un emploi pour lequel il a pris sa retraite
- 10 : avait cessé toute activité (pour s'occuper de sa famille, de ses enfants, pour raison de santé, etc)
- 11 : n'avait jamais travaillé
- 12 : autres cas

Origine : question N° 032
 Enregistrement ADULTES CODE position 117 longueur 2

CREACT

Circonstance de la recherche d'un autre emploi

-
- : sans objet (FI/=1 et AM/=1) ou (RECHAE/=1) ou non
: renseigné
1 : l'emploi actuel est un emploi d'attente
2 : il existe une crainte ou une certitude de perdre
: l'emploi actuel
3 : la personne désire trouver un emploi correspondant mieux
: à sa qualification ou à sa formation
4 : la personne désire trouver un emploi mieux payé
5 : la personne désire trouver un emploi plus proche de son
: domicile
6 : la personne désire trouver des conditions de travail
: (horaires, pénibilité) meilleures
7 : la personne désire trouver un emploi dans une autre
: région
8 : la personne cherche une seconde activité à exercer en
: plus de celle qu'elle exerce déjà
9 : autres circonstances
-

Origine : question N° 029

Enregistrement ADULTES CODE position 111 longueur 1

CREC

Circonstance de la recherche d'emploi calculée

- : sans objet
- 10 : fin d'emploi non salarié
- 11 : possède un emploi d'attente
- 12 : fin d'emploi (ou de stage) pour une personne ayant déclaré n'avoir travaillé que de façon purement occasionnelle
- 13 : fin d'emploi d'intérim
- 14 : fin de contrat à durée déterminée
- 15 : fin d'un autre emploi occasionnel
- 16 : licenciement collectif
- 17 : licenciement individuel
- 18 : démission
- 19 : retraite de salarié
- 20 : fin des études ; cherche un premier emploi (sauf purement occasionnel)
- 21 : fin des études ; a déjà travaillé
- 22 : fin du service militaire ; cherche un premier emploi (sauf purement occasionnel)
- 23 : fin du service militaire ; a déjà travaillé
- 24 : avait cessé toute activité depuis moins de 3 ans
- 25 : avait cessé toute activité depuis 3 ans ou plus
- 26 : n'avait jamais travaillé
- 30 : en provenance de l'étranger
- 31 : autres circonstances
- 32 : non renseigné

CRE	CREACT	AA	STANT	ANCINACTA	N	PRA	DDRA	CREC
	1				>01	>01	-	11
					>01		96,99	30
01		2						30
01								20
02		2						21
02								22
03 à 08		2						23
09		2						12
03 à 09,12		1	1					26
03 à 09								10
10, 11, 12		2						=CRE+10
10, 11								26
10, 11								24
12								25
B								31
								32
				<03				

Enregistrement ADULTES CODE position 307 longueur 2

CRE3

Circonstance de recherche d'emploi calculée (3 postes) = 1er chiffre de CREC

-
- : sans objet
 - 1 : après perte d'un emploi
 - 2 : après période d'inactivité
 - 3 : autres circonstances (y compris non renseigné)

Enregistrement ADULTES CODE position 262 longueur 1

CRE8

Circonstance de recherche d'emploi calculée (8 postes)

-
- : sans objet
 - 1 : fin d'emploi non salarié
 - 2 : fin d'emploi précaire
 - 3 : licenciement
 - 4 : démission
 - 5 : retraite
 - 6 : fin des études ou du service militaire
 - 7 : avait cessé toute activité ou n'avait jamais travaillé
 - 8 : autres circonstances (y compris non renseigné)

CREC	CRE8
10	1
11 à 15	2
16, 17	3
18	4
19	5
20 à 23	6
24 à 26	7
30 à 32	8

Enregistrement ADULTES CODE position 261 longueur 1

CSRECH

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau détaillé)

-
- : sans objet (RE=0,b ou CH=4) ou non renseigné
 - autres : voir liste CSA

Origine : question N° 037
 Enregistrement ADULTES CODE position 133 longueur 2

DCREC

1er chiffre de CREC
 Enregistrement ADULTES CODE position 307 longueur 1

DCSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau agrégé)

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : agriculteurs exploitants
- 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 : professions intermédiaires
- 5 : employés
- 6 : ouvriers

Enregistrement ADULTES CODE position 51 longueur 1

DCSRECH

Catégorie socio-professionnelle de l'emploi recherché (niveau agrégé)

Voir liste DCSA

Enregistrement ADULTES CODE position 133 longueur 1

DEMANDE

Dépôt d'une demande d'allocation de chômage

- : sans objet (ALC/=2) ou non renseigné
 - 1 : a déposé une demande auprès de l'ASSEDIC
 - 2 : n'a pas déposé de demande
-

Origine : question N° 036
 Enregistrement ADULTES CODE position 128 longueur 1

DISP

Possibilité de travailler immédiatement

- : sans objet ou non renseigné
 - 1 : la personne pourrait travailler immédiatement (15 jours)
 - 2 : la personne ne peut pas travailler immédiatement
-

Origine : question N° 038
 Enregistrement ADULTES CODE position 135 longueur 1

DREM

Ancienneté de la recherche en mois

- : sans objet (DREM1/=9) ou non renseigné
 - : NB : utiliser de préférence ANCRECH ou RECHMOY-MULT10
 - : qui combinent DREM ET DRE2
 - 00 à 99 : nombre de mois de recherche
-

Origine : question N° 031
 Enregistrement ADULTES CODE position 114 longueur 2

DRE1

stade de la recherche d'un emploi

- : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné
 - 0 : n'a pas commencé ses recherches
 - 1 : n'a jamais cherché
 - 2 : a abandonné ses recherches
 - 3 : moins d'un mois
 - 9 : un mois ou plus
-

Origine : question N° 031
 Enregistrement ADULTES CODE position 113 longueur 1

DRE2

Complément au code DREM, ancienneté de la recherche
 NB : ne pas utiliser

- : sans objet ou non renseigné si DREM est rempli
- 1 : de 1 mois à moins de 3 mois
- 2 : de 3 mois à moins de 6 mois
- 3 : de 6 mois à moins de 1 an
- 4 : de 1 an à moins de 1 an et demi
- 5 : de 1 an et demi à moins de 2 ans
- 6 : de 2 ans à moins de 3 ans
- 7 : 3 ans et plus

Origine : question N° 031
 Enregistrement ADULTES CODE position 116 longueur 1

FI

Occupation actuelle (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

- 1 : Exerce une profession, à son compte ou comme salarié,
 : occupe un emploi rémunéré, même à temps partiel, aide un
 : membre de sa famille dans son travail même sans être rému-
 : néré ; est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnai-
 : re, intérimaire, etc...
- 2 : Inscrit au chômage
- 3 : Chômeur non inscrit auprès de l'ANPE
- 4 : Etudiant, élève, stagiaire non rémunéré
- 5 : Militaire du contingent
- 6 : Retraité, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré des
 : affaires
- 7 : Femme au foyer
- 8 : Autre inactif

Origine : question N° 008
 Enregistrement ADULTES CODE position 49 longueur 1

FIP

Occupation un an avant l'enquête

- : le code FI n'était pas renseigné à l'enquête de l'année
 : d'avant si la personne avait alors moins de 15 ans
 1 : travaillait
 2 : était inscrit au chômage
 3 : était chômeur non inscrit
 4 : était étudiant, élève, stagiaire non rémunéré
 5 : était militaire du contingent
 6 : était retraité, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré
 : des affaires
 7 : était femme au foyer
 8 : était autre inactif

Origine : question N° 045

Enregistrement ADULTES CODE position 161 longueur 1

MODRECH4

mode de recherche : inscription auprès de l'ANPE ou autres démarches

- : sans objet (ULT2/=2)
 1 : inscrit auprès de l'ANPE et autres démarches
 2 : inscrit auprès de l'ANPE sans autre démarche
 3 : non inscrit auprès de l'ANPE mais autres démarches
 4 : non inscrit auprès de l'ANPE sans autre démarche

OFFICE	AUTREMRE	MODRECH4
1	1	1
1	2	2
2,B	1	3
2,B	2	4

Enregistrement ADULTES CODE position 266 longueur 1

MREC

code combinant les divers modes de recherches autres que
l'inscription à l'ANPE

- : sans objet (ULT2/=2)
- 01 : aucun mode de recherche
- : - est inscrit dans une agence de travail intérimaire et :
- 02 : n'a utilisé que ce mode de recherche
- 03 : a utilisé 1 autre mode de recherche
- 04 : a utilisé 2 autres modes de recherche
- 05 : a utilisé 3 autres modes de recherche
- 06 : a utilisé 4 autres modes de recherche
- 07 : a utilisé 5 autres modes de recherche
- : - n'est pas inscrit dans une agence de travail
intérimaire et :
- 08 : n'a cherché que par relations personnelles
- 09 : n'a utilisé qu'un mode de recherche classé
"autres modes de recherches" à la question 35
- 10 : n'a utilisé qu'un mode de recherche : démarches
directes ou annonces passées dans un journal ou
réponses à une offre d'emploi
- 11 : a utilisé 2 modes de recherche (sauf démarches directes)
- 12 : a utilisé 2 modes de recherche (dont démarches directes)
- 13 : a utilisé 3 modes de recherche (sauf démarches directes)
- 14 : a utilisé 3 modes de recherche (dont démarches directes)
- 15 : a utilisé quatre modes de recherche
- 16 : a utilisé cinq modes de recherche

MRE1	NMRE	MRE2	MRE5	MRE6	MREC
B	0				01
1	1				02
1	2				03
1	3				04
1	4				05
1	5				06
1	6				07
B	1		5		08
B	1			6	09
B	1				10
B	2	B			11
B	2	2			12
B	3	B			13
B	3	2			14
B	4				15
B	5				16

MRED**mode de recherche détaillé**

: sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné
 00 : aucun mode de recherche

: 1 mode de recherche :

11 : - rubrique 1 cochée à la question 35
 : (s'est inscrit dans une agence de travail intérimaire)
 12 : - rubrique 2 cochée à la question 35
 : (a fait des démarches directes auprès d'employeurs
 13 : - rubrique 3 cochée à la question 35
 : (a fait passer une annonce dans un journal ou
 : sur un tableau d'affichage)
 14 : - rubrique 4 cochée à la question 35
 : (a répondu à des offres d'emploi publiées dans des
 : journaux ou sur un tableau d'affichage)
 15 : - rubrique 5 cochée à la question 35
 : (a cherché par relations personnelles)
 16 : - rubrique 6 cochée à la question 35
 : (a utilisé d'autres modes de recherche)

: 2 modes de recherche :

2A : - 1, 2 cochés
 2B : - 1, 3 cochés
 2C : - 1, 4 cochés
 2D : - 1, 5 cochés
 2E : - 1, 6 cochés
 2F : - 2, 3 cochés
 2G : - 2, 4 cochés
 2H : - 2, 5 cochés
 2I : - 2, 6 cochés
 2J : - 3, 4 cochés
 2K : - 3, 5 cochés
 2L : - 3, 6 cochés
 2M : - 4, 5 cochés
 2N : - 4, 6 cochés
 2O : - 5, 6 cochés

: 3 modes de recherche :

3A : - 1, 2, 3 cochés
 3B : - 1, 2, 4 cochés
 3C : - 1, 2, 5 cochés
 3D : - 1, 2, 6 cochés
 3E : - 1, 3, 4 cochés
 3F : - 1, 3, 5 cochés
 3G : - 1, 3, 6 cochés
 3H : - 1, 4, 5 cochés
 3I : - 1, 4, 6 cochés
 3J : - 1, 5, 6 cochés
 3K : - 2, 3, 4 cochés
 3L : - 2, 3, 5 cochés
 3M : - 2, 3, 6 cochés
 3N : - 2, 4, 5 cochés
 3O : - 2, 4, 6 cochés
 3P : - 2, 5, 6 cochés
 3Q : - 3, 4, 5 cochés
 3R : - 3, 4, 6 cochés
 3S : - 3, 5, 6 cochés
 3T : - 4, 5, 6 cochés

: 4 modes de recherche :

4A : - 1, 2, 3, 4 cochés

MRED
 (SUITE)

mode de recherche détaillé

4B : - 1, 2, 3, 5 cochés
 4C : - 1, 2, 3, 6 cochés
 4D : - 1, 2, 4, 5 cochés
 4E : - 1, 2, 4, 6 cochés
 4F : - 1, 2, 5, 6 cochés
 4G : - 1, 3, 4, 5 cochés
 4H : - 1, 3, 4, 6 cochés
 4I : - 1, 3, 5, 6 cochés
 4J : - 1, 4, 5, 6 cochés
 4K : - 2, 3, 4, 5 cochés
 4L : - 2, 3, 4, 6 cochés
 4M : - 2, 3, 5, 6 cochés
 4N : - 2, 4, 5, 6 cochés
 4O : - 3, 4, 5, 6 cochés

: 5 modes de recherche :

51 : - 1, 2, 3, 4, 5 cochés
 52 : - 1, 2, 3, 4, 6 cochés
 53 : - 1, 2, 3, 5, 6 cochés
 54 : - 1, 2, 4, 5, 6 cochés
 55 : - 1, 3, 4, 5, 6 cochés
 56 : - 2, 3, 4, 5, 6 cochés

: 6 modes de recherche :

60 : - 1, 2, 3, 4, 5, 6 cochés

Enregistrement ADULTES	CODE	position	267	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

MRE1

Utilisation du mode de recherche suivant :
 inscription dans une agence de travail intérimaire

: sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné, ou pas
 : d'utilisation de ce mode de recherche
 1 : s'est inscrit (ou est resté inscrit) dans une
 : agence de travail intérimaire

Origine : question N° 035					
Enregistrement ADULTES	CODE	position	121	longueur	1

MRE2

Utilisation du mode de recherche suivant :
 démarches directes effectuées auprès d'employeurs

: sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné, ou pas
 : d'utilisation de ce mode de recherche
 2 : a fait des démarches directes auprès d'employeurs

Origine : question N° 035					
Enregistrement ADULTES	CODE	position	122	longueur	1

MRE3

Utilisation du mode de recherche suivant :
annonce passée dans un journal ou sur un tableau d'affichage

-
- : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné, ou pas
 - : d'utilisation de ce mode de recherche
 - 3 : a fait passer une annonce dans un journal ou sur un tableau d'affichage
-

Origine : question N° 035
Enregistrement ADULTES CODE position 123 longueur 1

MRE4

Utilisation du mode de recherche suivant :
réponse à des offres d'emploi publiées dans des journaux ou sur un tableau d'affichage

-
- : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné, ou pas
 - : d'utilisation de ce mode de recherche
 - 4 : a répondu à des offres d'emploi publiées dans des journaux ou sur un tableau d'affichage
-

Origine : question N° 035
Enregistrement ADULTES CODE position 124 longueur 1

MRE5

Utilisation du mode de recherche suivant :
recherche par relations personnelles

-
- : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné, ou pas
 - : d'utilisation de ce mode de recherche
 - 5 : a cherché par relations personnelles
-

Origine : question N° 035
Enregistrement ADULTES CODE position 125 longueur 1

MRE6

Utilisation du mode de recherche suivant :
autres modes de recherches

-
- : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné, ou pas
 - : d'utilisation de ce mode de recherche
 - 6 : a utilisé d'autres modes de recherches
-

Origine : question N° 035
Enregistrement ADULTES CODE position 126 longueur 1

NER

nature de l'emploi recherché : temps complet, temps partiel

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : à temps complet (à l'exclusion du temps partiel)
- 2 : à temps complet, mais à défaut accepterait à temps partiel
- 3 : à temps partiel, mais à défaut accepterait à temps complet
- 4 : à temps partiel (à l'exclusion du temps complet)

Origine : question N° 037

Enregistrement ADULTES CODE position 131 longueur 1

NMRE

Nombre de modes de recherche d'emploi (autre que l'inscription à l'ANPE)

- 0 à 6 : nombre de modes de recherche d'emploi

Enregistrement ADULTES CODE position 306 longueur 1

NONDISP

raison de l'indisponibilité à travailler immédiatement

- : sans objet (DISP/=2) ou non renseigné
- 1 : termine ses études
- 2 : en stage (FPA par exemple), en formation post-scolaire
- 3 : service militaire
- 4 : a un emploi qu'il ne peut quitter immédiatement, doit effectuer un préavis ou aller jusqu'à la fin d'un contrat à durée déterminée, doit être licencié dans un délai supérieur à 15 jours
- 5 : est malade temporairement (moins d'un mois)
- 6 : grossesse ou congé de maternité
- 7 : doit faire garder un enfant en bas âge
- 8 : autres raisons familiales
- 9 : autres raisons (longue maladie, accident, etc.)

Origine : question N° 038

Enregistrement ADULTES CODE position 136 longueur 1

OFFICE

inscription auprès de l'ANPE

- : sans objet ou non renseigné
- 1 : est inscrit dans un office public de placement
- 2 : n'est pas inscrit dans un office public de placement

Origine : question N° 033
 Enregistrement ADULTES CODE position 119 longueur 1

RE

recherche d'un emploi (voir aussi RECHE et RECHAE) et nature de l'emploi recherche : salarié ou à son compte

- : sans objet (ULT2/=2)
- 0 : ne recherche pas ou plus d'emploi
- 1 : recherche un emploi salarié
- 2 : recherche une situation à son compte

Origine : question N° 037
 Enregistrement ADULTES CODE position 129 longueur 1

RECHAE

recherche d'un autre emploi (voir aussi RE)

- : sans objet (FI/=1 et AM/=1)
- 1 : recherche un autre emploi, une autre situation
- 2 : ne recherche pas un autre emploi

Origine : question N° 028
 Enregistrement ADULTES CODE position 110 longueur 1

RECHE

Recherche d'un emploi (voir aussi RECHAE, RE)

- : sans objet (FI=1,2) ou (AM=1)
- 1 : recherche un emploi, une situation
- 2 : ne recherche pas d'emploi

Origine : question N° 012
 Enregistrement ADULTES CODE position 62 longueur 1

RECHMOY-MULT

Code servant au calcul de l'ancienneté moyenne de recherche

000 à 990 : sans objet (ULT2/=2) ou non renseigné
000 à 990 : nombre de mois

DREM	ANCRECH	RECHMOY-MULT10
	0	000
	1	005
01 à 99		DREM X 10
	2	020
	3	045
	4	090
	5	150
	6	210
	7	300
	8	500
	8	B

Enregistrement ADULTES CODE position 255 longueur 3

ROC

Nature de l'emploi recherché : à durée limitée ou permanent

: Sans objet (RE=0 ou B) ou non renseigné
1 : Cherche un emploi pour une durée limitée
2 : Cherche un emploi permanent

Origine : question N° 037
Enregistrement ADULTES CODE position 130 longueur 1

ROCNER5

Emploi recherché : permanent ou occasionnel ; à temps complet ou à temps partiel (5 postes)

-
- | | |
|---|--|
| | : Sans objet (RE=0 ou B) ou nature et régularité de l'emploi cherché non déclarées |
| 1 | : Permanent, à temps complet exclusivement |
| 2 | : Permanent, à temps complet de préférence |
| 3 | : Permanent, à temps partiel |
| 4 | : A durée limitée, à temps complet |
| 5 | : A durée limitée, à temps partiel |
-

ROCNER8	ROCNER5
1	1
2	2
3,4	3
5,6	4
7,8	5
B	B

Enregistrement ADULTES CODE position 265 longueur 1

ROCNER8

Emploi recherché : permanent ou occasionnel ; à temps complet ou à temps partiel (8 postes)

-
- | | |
|---|--|
| | : Sans objet (RE=0 ou B) ou nature et regularité non déclarées |
| 1 | : Emploi permanent, à temps complet exclusivement |
| 2 | : Emploi permanent, à temps complet de preference |
| 3 | : Emploi permanent, a temps partiel de préférence |
| 4 | : Emploi permanent, à temps partiel exclusivement |
| 5 | : Emploi à durée limitée, à temps complet exclusivement |
| 6 | : Emploi à duree limitee, a temps complet de préférence |
| 7 | : Emploi à durée limitée, à temps partiel de préférence |
| 8 | : Emploi à durée limitée, à temps partiel exclusivement |
-

ROC	NER	ROCNER8
2, B	1	1
2	B	1
2, B	2	2
2, B	3	3
2, B	4	4
B	B	B
	1, B	5
	2	6
	3	7
	4	8

Enregistrement ADULTES CODE position 264 longueur 1

STA

Statut du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)
NB : Utiliser de préférence STANT.

-
- : sans objet (AA=1) ou non renseigné
 - 1 : travaillait à son compte (artisan, commerçant, profession libérale) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
 - 2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
 - 3 : travaillait comme autre salarié
-

Origine : question N° 010
Enregistrement ADULTES CODE position 55 longueur 1

STAGE**Type de stage effectué****Valeurs 82-83**

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- 11 : Stage de formation rémunéré FPA
- 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
- 13 : Autre stage de formation rémunéré
- 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
- 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
- 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
- 31 : Stage pratiqué en entreprise (plan avenir jeunes) - Poste supprimé en 1983
- 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion du plan avenir jeunes)
- 33 : Contrat emploi-formation
- 40 : Stage N.D.A.
- 50 : Stage S.A.I.

Valeurs 84

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- 11 : Stage de formation rémunéré FPA
- 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
- 13 : Autre stage de formation rémunéré
- 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
- 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
- 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
- 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion ou d'orientation collective approfondie) - jeunes de 16 à 18 ans
- 40 : Stage N.D.A.
- 50 : Stage S.A.I.

STAGE

(SUITE)

Type de stage effectué

Valeurs 85-86-87

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
 - : STAGES JEUNES
 - : Programme "16-18 ans" et programme "18-25 ans"
 - 11 : Stage d'orientation
 - 12 : Stage d'insertion
 - 13 : Stage de qualification
 - 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
 - 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
 - 16 : Stages "Jeunes Volontaires"
 - 17 : Contrat de qualification
 - 19 : Autres stages réservés à des jeunes
 - : STAGES ADULTES (financés par l'UNEDIC, l'ANPE...)
 - 21 : Stage de mise à niveau
 - 22 : Stage de l'AFPA
 - 23 : Stage de reconversion
 - 29 : Autres stages
 - : STAGES EMPLOYEURS
 - 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
 - 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
 - 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
 - 39 : Autre stage "employeur"
 - 40 : AUTRES STAGES
-

Valeurs 88

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- : STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)
- 11 : Programme "16-18 ans" ou "18-25 ans"
- 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
- 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
- 19 : Autres stages réservés à des jeunes
- : STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
- : STAGES
- 21 : Stage de mise à niveau
- 22 : Stage de l'AFPA
- 23 : Stage de reconversion
- 24 : Stage modulaire
- 25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour chômeurs de longue durée
- 26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)
- 27 : PIL (Programme d'Insertion Locale)
- 29 : Autres stages

STAGE

(SUITE)
Type de stage effectué

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
- 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
- 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
- 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Valeurs 89

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)

- 11 : Stages de préparation à l'emploi (16-25 ans)
- 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
- 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
- 19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
: STAGES

- 21 : Stage de mise à niveau
- 22 : Stage de l'AFPA
- 23 : Stage de reconversion
- 24 : Stage modulaire
- 25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour chômeurs de longue durée ou femmes isolées
- 26 : SRA (Stage de Reinsertion en Alternance)
- 27 : PIL (Programme d'Insertion Locale) ou PLIF
- 29 : Autres stages

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
- 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
- 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
- 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Origine : question N° 022
Enregistrement ADULTES

CODE position 93 longueur 2

STANT

Statut du dernier emploi pour les inactifs ou les chômeurs cohérent avec la catégorie socio-professionnelle antérieure

-
- : Sans objet (FI=1 ou AA=2,8)
 - 1 : Travaillait à son compte ou comme aide familial
 - 2 : Travaillait comme salarié
-

DCSA	STA	STANT
5,6		2
1,2		1
3,4	1	1
3,4		2
	1	1
		2

Enregistrement ADULTES CODE position 315 longueur 1

STRP

Statut pour les actifs occupés et les chômeurs (code recensement 1982)

-
- : Sans objet ACTBIT=4
 - 10 : Indépendants sans salariés
 - 20 : Employeurs
 - 30 : Aides familiaux
 - 40 : Apprentis sous contrat
 - 51 : Salariés d'entreprises du secteur privé autres que 40,52,53
 - 52 : Travailleurs à domicile
 - 53 : Clerge
 - 71 : Salariés des entreprises publiques ou nationales (sauf la Sécurité Sociale)
 - 72 : Salariés de la Sécurité Sociale
 - 81 : Salariés de l'Etat
 - 82 : Salariés des collectivités locales, hôpitaux publics et offices d'HLM
 - 90 : Chômeurs
-

ACTBIT	STATUT	PUB	CSE	STRP
1	11			10
1	12			20
1	13			30
1	22			40
1	26			52
1	31 à 37	1,8		81
1	31 à 37	2		82
1		3		72
1		4		71
1			44	53
2,3				51
				90

Enregistrement ADULTES CODE position 303 longueur 2

ULT1

Existence d'un emploi qui commence ultérieurement (voir aussi ULT2)

: sans objet (FI=1,2 ou AM=1 ou RECHE=1) ou non renseigné

1 : la personne a trouvé un emploi qui commence ultérieurement

2 : n'a pas trouvé d'emploi qui commence ultérieurement

Origine : question N° 013

Enregistrement ADULTES CODE position 63 longueur 1

ULT2

Existence d'un emploi qui commence ultérieurement (voir aussi ULT1)

: Sans objet

1 : La personne a trouvé un emploi qui commence

: ultérieurement

2 : N'a pas trouvé d'emploi qui commence ultérieurement

Origine : question N° 030

Enregistrement ADULTES CODE position 112 longueur 1

UTA

Catégorie d'activité au sens du BIT

NB : Utiliser de préférence ACTBIT ou ACTBIT1

0 : Actif au travail

1 : Actif non au travail

2 : Population sans emploi à la recherche d'un emploi
(PSERE)

3 : En attente d'emploi (ULT1=1 ou ULT2=1)

4 : En attente d'emploi (UTA1=6)

5 : Poste vide

6 : Poste vide

7 : Inactif

UTA1	UTA2	UTA
1		0
2		1
3,6	1	2
3,6	3	3
6	4	4
3	4	7

Enregistrement ADULTES

CODE

position

273 longueur

1

UTA1

Code servant à définir la catégorie d'activité au sens du BIT à partir de la partie A du questionnaire

-
- 1 : Actif au travail
 - 2 : Actif non au travail (y compris chômage technique)
 - 3 : Sans emploi
 - 6 : En attente d'emploi (OHT=01)
-

FI	AM	ST	HT	HAB	OHT	AH	UTA1
1							
1			B,00	2	02,04 à 07 10 à 15	B,2 à 4	3 2
1		2	B,00	2	08,09		2
1			B,00	2	01		6
1			B,00				3
1		1					1 1 3

Enregistrement ADULTES CODE position 271 longueur 1

UTA2

Code servant à définir la catégorie d'activité au sens du BIT à partir de la partie B du questionnaire

-
- 1 : Disponible pour recherche effective d'un emploi
 - 3 : En attente d'emploi (ULT1=1 ou ULT2=1)
 - 4 : Ne recherche pas
-

FI	RE	OFFICE	AUTREMRE	ULT1	ULT2	DISP	NONDISP	UTA2
/=4,5								
/=4,5	0			1				3 3
		2,8			1			4 4
1,2			2					1
1,2						1	5	1 4
						2		

Enregistrement ADULTES CODE position 272 longueur 1

4 - FORMATION - DIPLOMES

NOTE SUR LA FORMATION ET LES DIPLOMES

Les personnes de 15 ans et plus en cours d'études à la date de l'enquête mentionnent la nature de la formation qu'elles suivent actuellement (question 40 a) et précisent s'il s'agit d'une formation initiale ou post-scolaire (question 40 b). Le code FORM retrace la nature de la formation suivie (question 40 a) telle qu'elle a été inscrite par l'enquêteur (voir carte numéro 4 - recto). Si le classement dans ce code des formations initiales paraît assez facile, au moins pour les Français, en revanche, les formations post-scolaires ont du être "assimilées" aux formations de niveau équivalent du système scolaire, ce qui est souvent délicat.

Ensuite, toutes les personnes, sauf celles qui poursuivent des études initiales, indiquent leur âge de fin d'études (question 41), leur niveau scolaire le plus élevé atteint (question 42) et leur diplôme le plus élevé (question 43). Ces deux dernières questions sont subdivisées en trois : enseignement général primaire ou secondaire, enseignement technique ou professionnel, enseignement supérieur ou supérieur technique. L'enquêteur doit inscrire les réponses en les classant à l'aide de la carte numéro 4 (verso).

Les codes DIPL et DDIPL sont des codes synthétiques. Ils combinent les diplômes possédés dans les trois ordres d'enseignement : général, technique, et supérieur. Ils tiennent compte seulement des diplômes déclarés à la question 43 et non des niveaux scolaires atteints.

CORRESPONDANCE ENTRE LES DIPLOMES REGROUPEES
=====
ET DETAILLES ET LES REPONSES A LA QUESTION 43
=====

diplôme détaillé (DIPL)	Correspondance avec les réponses à la question 43 dans les 3 ordres d'enseignement (*) :		
	général (DIEG)	techn. (DIEP)	super. (DIES)
diplôme non déclaré.....	blanc	blanc	blanc
71.Aucun diplôme.....	0	blanc	blanc
70.Certificat d'études primaires (CEP) seul.....	1	blanc	blanc
60.BEPC (ou BE, BEPS) seul.....	3,4	blanc	blanc
51.CAP,BEP, ou diplôme technique de ce niveau avec un diplôme (éventuel) d'enseignement général au plus égal au CEP.....	blanc, 0 à 4	2 à 6	blanc
50.CAP,BEP, ou diplôme technique de ce niveau avec un BEPC, BE ou BEPS.....	3,4	2 à 6	blanc
43.Brevet professionnel, BEA, BEC,BEI.... avec un diplôme (éventuel) d'enseignement général au plus égal au BEPC	blanc, 0 à 4	7,8	blanc
42.Baccalauréat F,G,H, BT,BSEC,... avec diplôme (éventuel) d'enseignement général au plus égal au BEPC.....	blanc, 0 à 4	9	blanc

41.Baccalauréat général (1ère ou 2e partie) ou BS, seul...	6 à 8	blanc	blanc	
40.Baccalauréat général (1ère ou 2e partie) ou BS, avec un diplôme technique.....	6 à 8	2 à 9	blanc	
33.diplôme paramédical ou social, sans bacc. général....	blanc, 0 à 4	blanc, 2 à 9	5	
32.diplôme paramédical ou social, avec bacc. général....	6 à 8	blanc, 2 à 9	5	
31.DUT, BTS, ou autre diplôme du niveau technicien supérieur.....	blanc, 0 à 8	blanc, 2 à 9	3,4	
30.diplôme du 1er cycle universitaire, diplôme pédagogique	blanc, 0 à 8	blanc, 2 à 9	1,2	
10.diplôme du 2e ou 3e cycle universitaire.....	blanc, 0 à 8	blanc, 2 a 9	6,8	
11.diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur.....	blanc, 0 à 8	blanc, 2 à 9	7,9	
En cours d'études initiales		Pour les scolaires, ces trois codes sont non renseignés, car ils ne répondent pas aux questions 41 à 43 (voir questionnaire)		

* La signification en clair des numéros des codes DIEG, DIEP, DIES figure sur la carte-code numéro 4 (verso).

La table de correspondance se lit ainsi : pour qu'une personne soit classée, par exemple, en DIPL=51, il faut:

- que son diplôme d'enseignement général (DIEG) soit blanc (non renseigné), ou égal à 0 ou 1
- ET que son diplôme d'enseignement technique (DIEP) soit égal à 2, 3, 4, 5, ou 6
- ET que son diplôme d'enseignement supérieur (DIES) soit blanc (non renseigné)

FICJ

Occupation actuelle de la conjointe (déclarée à la question 8,
question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	103	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

FICM

Occupation actuelle du chef de ménage (déclarée à la question
8, question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	62	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

ADFE

Age de fin d'études calculé

00	: non renseigné
01 à 98	: n'a jamais fait d'études
99	: âge de fin d'études
	: en cours d'études initiales

Enregistrement ADULTES	CODE	position	278	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

AFE

Code servant au calcul de l'âge de fin d'études : ne pas utiliser

00	: sans objet (FOACT = 1 à 4) ou non renseigné
01 à 99	: n'a jamais fait d'études
	: âge de fin d'études

Origine : question N° 041	Enregistrement ADULTES	CODE	position	143	longueur	2
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

DDIP

Diplôme le plus élevé obtenu - 1er chiffre de DIP (version 1975)
 NB : la liste associée de DDIP ne comporte pas la modalité "blanc"

- : sans objet (en cours d'études initiales)
- 0 : aucun diplôme
- 1 : CEP
- 2 : CAP
- 3 : BEPC (avec ou sans CAP)
- 4 : baccalaureat ou brevet de technicien
- 5 : DUEL, DUES
- 6 : licence ou plus
- 9 : non déclaré

Enregistrement ADULTES	CODE	position	280	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DDIPL

Diplôme le plus élevé obtenu 1er chiffre de DIPL (version 1982)

- : sans objet (en cours d'études initiales) ou diplôme non déclaré
- 1 : diplôme supérieur
- 3 : baccalaureat + 2 ans
- 4 : baccalaureat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau
- 5 : CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau
- 6 : BEPC seul
- 7 : aucun diplôme ou CEP

Enregistrement ADULTES	CODE	position	288	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DIEG

Diplôme le plus élevé obtenu d'enseignement général (primaire ou secondaire)

- : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
- 0 : sans diplôme
- 1 : certificat d'études (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 3 : brevet d'études du premier cycle (BEPC)
- 4 : brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- 6 : baccalaureat première partie du probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 7 : baccalaureat séries A à E ou baccalaureat 2e partie
- 8 : brevet supérieur (BS)

Origine : question N° 043	Enregistrement ADULTES	CODE	position	148	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

DIEP

Diplôme le plus élevé obtenu d'enseignement technique ou professionnel

- : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
- 2 : examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 3 : diplômes de niveau CAP ou BEP : autres que ceux classés en 2,4,5,6 :
 - diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale) ;
 - diplômes agricoles (BAA, BPA) ;
 - diplômes de l'armée, (BE, BMP1, BMP2) ;
 - certificat d'apprentissage maritime (CAM)
- 4 : certificat d'aptitude professionnelle (CAP), certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA)
- 5 : certificat de fin de stage de la FPA premier degré
- 6 : brevet d'enseignement professionnel (BEP), brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA)
- 7 : brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise ,
: certificat de fin de stage de la FPA 2e degré
- 8 : brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC),
: hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet
: d'agent technique agricole (BATA)
- 9 : baccalauréat de technicien (séries F.G.H), brevet de
: technicien (BT, BTA), élève breveté des ENP ou d'un
: lycée technique d'état, brevet supérieur d'enseignement
: commercial (BSEC), capacité en droit, diplôme de l'armée
: (BS, BMP2), diplôme ou certificat d'aptitude aux
: fonctions de moniteur éducateur

Origine : question N° 043

Enregistrement ADULTES CODE position 149 longueur 1

DIES

Diplôme le plus élevé obtenu d'enseignement supérieur (ou supérieur technique)

- : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
 - 1 : diplôme universitaire du premier cycle (propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM, à l'exclusion des DUT)
 - 2 : certificat de fin d'études normales (CFEN), certificat d'aptitude pédagogique, diplôme de maître d'éducation physique
 - 3 : diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme d'une école ou d'un institut de techniciens supérieurs (marine marchande, radiologie, analyses médicales)
 - 4 : diplôme du niveau technicien supérieur (mais autre que DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués, premier cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction (sauf BTS), diplôme d'études supérieures techniques (DEST) et autres diplômes du CNAM
 - 5 : diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé...
 - 6 : diplôme universitaire du 2e cycle (licence, maîtrise)
 - 7 : diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur (non cité ci-dessous) diplôme d'ingénieur du CNAM, diplôme d'études comptables supérieurs (DECS), diplôme d'études comptables supérieurs (DECS), diplôme d'avocat (CAPA), d'expert-comptable
 - 8 : diplôme universitaire du 3e cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste...) CAPES, CAPET, agrégation
 - 9 : diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Normale Sup, Polytechnique, Centrale, Mines, Ponts, ENREF, Télécom, Sup-Aéro, Génie Maritime, ENSAE première division, ENA, Sciences Po Paris, HEC, INA, Navale, Ecole de l'Air, Saint-Cyr, ESSEC, Ecole de la Magistrature
-

Origine : question N° 043

Enregistrement ADULTES CODE position 150 longueur 1

DIP

Diplôme le plus élevé obtenu -version 1975- (voir table)
 NB : la liste associée de DIP ne comporte pas la modalité "blanc"

DIEG	DIEP	DIES	DIP
0	B	B	00
1	B	B	10
B,0,1	2,3,4,6	B	23
B,0,1	5	B	22
3,4	B	B	30
3,4	2,3,4,6	B	33
3,4	5	B	32
6,7,8	B	B	40
6,7,8	2 à 6	B	42
6,7,8	7 à 9	B	43
B,0,1,3,4	7	B	44
B,0,1,3,4	8	B	45
B,0,1,3,4	9	B	46
	B	1,2	50
		1,2	52
		5	53
		3,4	54
		6 à 9	60
			90

Enregistrement ADULTES CODE position 280 longueur 2

DIPL

Diplôme le plus élevé obtenu (version 1982)

:	sans objet (en cours d'études initiales) ou diplôme non déclaré
10	: 2ème ou 3ème cycle universitaire
11	: grande école, diplôme d'ingénieur
30	: 1er cycle universitaire
31	: BTS, DUT
32	: paramédical ou social avec baccalauréat général
33	: paramédical ou social sans baccalauréat général
40	: baccalauréat général et diplôme technique secondaire
41	: baccalauréat général seul
42	: baccalauréat de technicien seul
43	: BP, BEI, BEC, BEA
50	: CAP, BEP, et BEPC
51	: CAP, BEP seul
60	: BEPC seul
70	: CEP
71	: aucun diplôme

Enregistrement ADULTES CODE position 288 longueur 2

DNEG1

Niveau d'enseignement général calculé -1er chiffre de NEG1

- : sans objet (en cours d'études initiales) ou non renseigne
- 4 : niveau IV (enseignement général)
- 5 : niveau V (enseignement général)
- 6 : niveau VI ou V bis -CEP, BEPC ou niveau 3ème (enseignement général)
- 7 : niveau VI -études primaires ou arrêt en classe de 4ème ou avant, sans diplôme (enseignement général)
- 8 : n'a jamais fait d'études (enseignement général)

Enregistrement ADULTES CODE position 284 longueur 1

DNEP1

Niveau d'enseignement professionnel calculé -1er chiffre de NEP1

- : n'a pas suivi d'enseignement professionnel ou sans objet (en cours d'études initiales)
- 4 : niveau IV (enseignement professionnel)
- 5 : niveau V (enseignement professionnel)
- 7 : niveau VI ou V bis (enseignement professionnel)

Enregistrement ADULTES CODE position 282 longueur 1

DNES1

Niveau d'enseignement supérieur calculé -1er chiffre de NES1

- : n'a pas suivi d'enseignement supérieur ou sans objet (en cours d'études initiales)
- 1 : niveau I (enseignement supérieur)
- 2 : niveau II (enseignement supérieur)
- 3 : niveau III (enseignement supérieur)
- 4 : niveau IV (enseignement supérieur)

Enregistrement ADULTES CODE position 286 longueur 1

ET

En cours d'études ou non

- 1 : la personne suit des études ou un stage de formation
- 2 : la personne ne suit pas d'études ou de stage de formation

Origine : question N° 039
Enregistrement ADULTES CODE position 137 longueur 1

ETA

Code servant au calcul de l'âge de fin d'études : ADFE
 NB : ne pas utiliser

 : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
 00 a 99 : 2 derniers chiffres de l'année de fin d'études

Origine : question N° 041
 Enregistrement ADULTES CODE position 141 longueur 2

FI

Occupation actuelle (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

- 1 : Exerce une profession, à son compte ou comme salarié,
 : occupe un emploi rémunéré, même à temps partiel, aide un
 : membre de sa famille dans son travail même sans être rému-
 : néré ; est apprenti, stagiaire rémunéré, élève-fonctionnai-
 : re, intérimaire, etc...
- 2 : Inscrit au chômage
- 3 : Chômeur non inscrit auprès de l'ANPE
- 4 : Etudiant, élève, stagiaire non rémunéré
- 5 : Militaire du contingent
- 6 : Retraité, bénéficiaire d'une pre-retraite, retiré des
 : affaires
- 7 : Femme au foyer
- 8 : Autre inactif

Origine : question N° 008
 Enregistrement ADULTES CODE position 49 longueur 1

FIP

Occupation un an avant l'enquête

- : le code FI n'était pas renseigné à l'enquête de l'année d'avant si la personne avait alors moins de 15 ans
- 1 : travaillait
- 2 : était inscrit au chômage
- 3 : était chômeur non inscrit
- 4 : était étudiant, élève, stagiaire non rémunéré
- 5 : était militaire du contingent
- 6 : était retraité, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré des affaires
- 7 : était femme au foyer
- 8 : était autre inactif

Origine : question N° 045
 Enregistrement ADULTES CODE position 161 longueur 1

FOACT

Type de formation (initiale ou post-scolaire) et exercice simultané d'une activité professionnelle

- : sans objet (ET/=1) ou non renseigné
- 1 : la personne poursuit des études initiales à plein temps
- : sans exercer aucune activité professionnelle
- 2 : la personne poursuit des études initiales en formation alternée
- 3 : la personne est en apprentissage sous contrat
- 4 : la personne poursuit des études initiales tout en exerçant une activité professionnelle
- 5 : la personne est en formation post-scolaire ou permanente, stage ou cours de formation, etc...

Origine : question N° 040
 Enregistrement ADULTES CODE position 140 longueur 1

FORM

Formation suivie actuellement

- 01 : sans objet (ET/=1) ou non renseigné
 02 : fin des études primaires, 6e, 5e
 02 : classe de 4e, 3e
 03 : CPPN, CPA ou pré-apprentissage, préparation au certificat d'éducation professionnelle
 04 : enseignement spécial (IMP, IMPRO, SES, classes-atelier, écoles pour handicapés)
 05 : apprentissage sous contrat, avec préparation au CAP ou à un autre examen
 06 : préparation d'un CAP (ou CAPA) dans un LEP
 07 : préparation d'un BEP (ou BEPA) dans un LEP
 08 : stage de la FPA premier degré
 09 : autre formation du niveau CAP ou BEP ou stage équivalent ; formation conduisant à certains diplômes sociaux (aide-soignante, auxiliaire de puériculture, etc...) agricoles (BAA, BPA), militaires (BE, BMP1)
 10 : formation ou stage conduisant au BP, brevet de maîtrise ou stage de FPA 2e degré
 11 : classe de seconde
 12 : classe de première
 13 : classe terminale préparant : un baccalauréat F, G, H ou un brevet de technicien ; capacité en droit, diplôme de moniteur-éducateur
 14 : classe terminale préparant : un baccalauréat A, B, C, D, E
 15 : premier cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles
 16 : formation pédagogique conduisant au certificat d'aptitude pédagogique, au CFEN, au DIP, maître d'éducation physique
 17 : formation en IUT ou dans une section de techniciens supérieurs (préparant au BTS)
 18 : formation du niveau technicien supérieur ne préparant pas au BTS, dans une école juridique, commerciale, d'arts appliqués ; premier cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction (sauf BTS), études au CNAM en vue du DEST, DESE, stage de recyclage pour cadres
 19 : formation conduisant à un diplôme des professions de la santé et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
 20 : 2e ou 3e cycle en université, préparation au CAPES, CAPET, agrégation
 21 : formation d'ingénieur du CNAM, études comptables supérieures (DECS), 2e cycle des écoles de notariat
 22 : formation en grande école (école d'ingenieur, de gestion, de commerce, etc...)

Origine : question N° 040

Enregistrement ADULTES CODE position 138 longueur 2

NEG

Niveau atteint d'enseignement général (primaire ou secondaire)

- : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
- 0 : n'a jamais fait d'études
- 1 : études primaires
- 2 : arrêt en classe de 4e ou avant
- 3 : arrêt en classe de 3e
- 4 : études primaires supérieures
- 5 : arrêt en classe de seconde
- 6 : arrêt en classe de première
- 7 : arrêt en classe terminale
- 8 : préparation au brevet supérieur

Origine : question N° 042

Enregistrement ADULTES

CODE

position

145 longueur 1

NEG1

niveau d'enseignement général calculé

- : sans objet (en cours d'études initiales) ou non renseigné
- 41 : niveau classe terminale (sans BAC complet ni BS)
- 42 : baccalauréat ou brevet supérieur (BS)
- 51 : niveau seconde sans diplôme ou avec CEP
- 52 : niveau seconde avec BEPC, BE ou BEPS
- 53 : niveau 1ère (sans BAC 1ère partie ou CFES)
- 54 : baccalauréat 1ère partie ou CFES
- 61 : certificat d'études primaires (CEP)
- 62 : niveau 3ème sans diplôme
- 63 : niveau 3ème avec CEP
- 64 : BEPC, BE, BEPS
- 70 : études primaires sans diplôme
- 80 : n'a jamais fait d'études

NEG	DIEG	NEG1
8	B	8
0	0	80
1,2	0,B	70
1,2	1	61
3,4	0,B	62
3,4	1	63
3,4	3,4	64
5	0,1,B	51
5	3,4	52
6	0 à 4, B	53
6	6	54
7,8	0 à 6, 8	41
7,8	7,8	42

Enregistrement ADULTES

CODE

position

284 longueur

2

NEP**Niveau atteint d'enseignement technique ou professionnel**

-
- : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
 - 1 : études conduisant à un CAP, à un BEP ou à un diplôme de même niveau (sauf classe terminale) ; études courtes en CPPN, CPA, préparation au certificat d'éducation professionnelle ; études spéciales en SEP, IMP, IMPRO, SES, classes ateliers écoles pour handicapés
 - 2 : apprentissage
 - 3 : année terminale d'une formation de niveau CAP ou stage équivalent
 - 4 : année terminale de la préparation au CAP
 - 5 : stage de FPA premier degré
 - 6 : année terminale de la préparation au BEP
 - 7 : études ou stage du niveau du BP ou de la FPA 2ème degré
 - 8 : études en vue du BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA ou diplôme incomplet ; arrêt en classe de seconde ou première technique (préparation à un BAC F, G, H)
 - 9 : année terminale de la préparation d'un baccalauréat F, G, H, d'un baccalauréat ou brevet de technicien, ou d'un diplôme de même niveau
-

Origine : question N° 042

Enregistrement ADULTES CODE position 146 longueur 1

NEP1

Niveau d'enseignement professionnel calculé

- : n'a pas suivi d'enseignement professionnel, ou sans objet
- 41 : niveau terminale technique sans diplôme correspondant
- 42 : baccalauréat de technicien, BT, BTA, BSEC,...
- 5A : apprentissage sans diplôme technique
- 5B : examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 5C : niveau CAP, BEP ou équivalent, sans diplôme technique ou avec EFAA
- 5D : diplôme du niveau du CAP ou BEP
- 5E : CAP
- 5F : certificat de FPA 1er degré
- 5G : BEP
- 5M : études du niveau BP ou FPA 2ème degré, ou en vue du BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA, ou arrêt en classe de seconde ou première technique sans diplôme technique
- 5I : études du niveau BP ou FPA 2ème degré, ou en vue du BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA, ou arrêt en classe de seconde ou première technique avec diplôme technique (CAP, BEP ou diplôme de ce niveau)
- 5J : brevet professionnel (BP), certificat de FPA 2ème degré
- 5K : BEA, BEC, BEH, BEI, BES, BATA
- 70 : études techniques courtes (CPPN, CPA, SES...) ou interrompues avant l'année terminale du CAP, BEP, ou diplôme de ce niveau

NEP	DIEP	NEP1
B	B	B
1	B	70
2	B	5A
2	2	5B
3 à 6	B,2	5C
3 à 6	3	5D
4 à 6	4	5E
5,6	5	5F
6	6	5G
7 à 8	B	5M
7 à 8	2 à 6	5I
7 à 8	7	5J
8	8	5K
9	2 à 8,B	41
9	9	42

Enregistrement ADULTES CODE position 282 longueur 2

NES

niveau atteint d'enseignement supérieur (ou supérieur technique)

-
- : sans objet (FOACT=1 à 4) ou non renseigné
 - 1 : premier cycle en université (sauf IUT), classes préparatoires aux grandes écoles
 - 2 : formation pédagogique de niveau instituteur
 - 3 : études en vue d'un DUT, d'un BTS ou d'un autre diplôme de technicien supérieur
 - 4 : études dans des écoles juridiques, commerciales, d'arts appliqués, du niveau technicien supérieur ; études au CNAM ; recyclage pour cadres
 - 5 : études en vue d'un diplôme des professions de la santé ou des professions sociales
 - 6 : 2ème cycle en université
 - 7 : études en école d'ingénieur ou en grande école ; cours CNAM (niveau ingénieur), préparation du DECS, du CAPA, du diplôme d'expert-comptable
 - 8 : 3ème cycle en université et formation pédagogique du niveau professeur
-

Origine : question N° 042

Enregistrement ADULTES CODE position 147 Longueur 1

NES1

Niveau d'enseignement supérieur calculé

- : n'a pas suivi d'enseignement supérieur, ou sans objet
- 11 : diplôme de 3ème cycle universitaire, doctorat, CAPES, CAPET, agrégation
- 12 : diplôme de Normale Sup, Polytechnique, Centrale, etc. (voir liste DIES=9)
- 21 : niveau 3e cycle universitaire sans diplôme de 2e ou 3e cycle
- 22 : diplôme universitaire de 2ème cycle
- 23 : niveau 3ème cycle universitaire ou grande école avec diplôme du 2ème cycle
- 24 : diplôme d'une grande école ou école d'ingénieur (sauf liste)
- 31 : diplôme universitaire du 1er cycle (DUEL, DUES, DEUG, ...)
- 32 : CFEN, CAP d'instituteur
- 33 : DUT, BTS
- 34 : diplôme du niveau technicien supérieur (école juridique, commerciale, d'arts appliqués...)
- 35 : diplôme des professions de la santé et des professions sociales
- 36 : niveau 2ème cycle universitaire ou grande école sans diplôme correspondant
- 41 : 1er cycle universitaire (sauf IUT) sans diplôme supérieur
- 42 : autre formation supérieure de 1er cycle ou assimilée sans diplôme supérieur

NES	DIES	NES1
B	B	B
1	B	41
2 à 5	B	42
1 à 5	1	31
2 à 5	2	32
3 à 5	3	33
4,5	4	34
5	5	35
6,7	B, 1 à 5	36
8	B, 1 à 5	21
6	6	22
7,8	6	23
	7	24
	8	11
	9	12

Enregistrement ADULTES CODE position 286 longueur 2

NIVEAU

niveau d'enseignement (codes du plan)

-
- : sans objet (en cours d'études initiales) ou non renseigné
 - 1 : niveau I
 - 2 : niveau II
 - 3 : niveau III
 - 4 : niveau IV
 - 5 : niveau V
 - 6 : niveau VI ou V bis -CEP,BEPC,niveau 3ème ou enseignement professionnel commencé
 - 7 : niveau VI -études primaires sans diplôme-
 - 8 : n'a jamais fait d'études

Enregistrement ADULTES CODE position 298 longueur 1

STAGE**Type de stage effectué****Valeurs 82-83**

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- 11 : Stage de formation rémunéré FPA
- 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
- 13 : Autre stage de formation rémunéré
- 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
- 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
- 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
- 31 : Stage pratiqué en entreprise (plan avenir jeunes) - Poste supprimé en 1983
- 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion du plan avenir jeunes)
- 33 : Contrat emploi-formation
- 40 : Stage N.D.A.
- 50 : Stage S.A.I.

Valeurs 84

- : Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné
- 11 : Stage de formation rémunéré FPA
- 12 : Stage de formation reconversion, recyclage, organisé par l'employeur sur le temps de travail
- 13 : Autre stage de formation rémunéré
- 21 : Stage à l'entrée dans certaines professions (avocat, expert-comptable, etc...)
- 22 : Stage du début d'emploi (équivalent de la période d'essai dans certaines entreprises ; complément de formation donné en entreprise avec participation au travail, etc...)
- 23 : Stage en entreprise sans garantie ou perspective d'emploi futur
- 32 : Stage de formation (de qualification ou d'insertion ou d'orientation collective approfondie) - jeunes de 16 à 18 ans
- 40 : Stage N.D.A.
- 50 : Stage S.A.I.

STAGE

(SUITE)

Type de stage effectué

Valeurs 85-86-87

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES

: Programme "16-18 ans" et programme "18-25 ans"

11 : Stage d'orientation

12 : Stage d'insertion

13 : Stage de qualification

14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)

15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)

16 : Stages "Jeunes Volontaires"

17 : Contrat de qualification

19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES ADULTES (financés par l'UNEDIC, l'ANPE...)

21 : Stage de mise à niveau

22 : Stage de l'AFPA

23 : Stage de reconversion

29 : Autres stages

: STAGES EMPLOYEURS

31 : Stage à l'entrée dans certaines professions

32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur

33 : Stage de recyclage financé par l'employeur

39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Valeurs 88

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)

11 : Programme "16-18 ans" ou "18-25 ans"

14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)

15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)

19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
: STAGES

21 : Stage de mise à niveau

22 : Stage de l'AFPA

23 : Stage de reconversion

24 : Stage modulaire

25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour
: chômeurs de longue durée

26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)

27 : PIL (Programme d'Insertion Locale)

29 : Autres stages

STAGE

(SUITE)

Type de stage effectué

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
- 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
- 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
- 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Valeurs 89

: Sans objet (STJ/=3) ou non renseigné

: STAGES JEUNES (mesures spécifiques pour les jeunes)

- 11 : Stages de préparation à l'emploi (16-25 ans)
- 14 : SIVP (Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle)
- 15 : TUC (Travaux d'Utilité Collective)
- 19 : Autres stages réservés à des jeunes

: STAGES POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE OU AUTRES
: STAGES

- 21 : Stage de mise à niveau
- 22 : Stage de l'AFPA
- 23 : Stage de reconversion
- 24 : Stage modulaire
- 25 : Stage du FNE (Fonds National pour l'Emploi) pour chômeurs de longue durée ou femmes isolées
- 26 : SRA (Stage de Réinsertion en Alternance)
- 27 : PIL (Programme d'Insertion Locale) ou PLIF
- 29 : Autres stages

: STAGES EMPLOYEURS

- 31 : Stage à l'entrée dans certaines professions
- 32 : Autre stage de début d'emploi financé par l'employeur
- 33 : Stage de recyclage financé par l'employeur
- 39 : Autre stage "employeur"

40 : AUTRES STAGES

Origine : question N° 022
Enregistrement ADULTES

CODE position 93 longueur 2

5 - LOGEMENT - MENAGE

5.1 - Logement

5.2 - Ménage

5.3 - Identifiants relatifs au conjoint et au chef de ménage

5.1 - Logement

NLGA

Nombre de logements ayant dans une aire donnée MVL=0 à 5 (pour les deux sous-échantillons devant être réenquêtés l'année suivante)

: sans objet (RANSECH=3) : l'aire ou la grappe
: appartiennent au sous-échantillon sortant
000 à 999 : nombre de logements

Enregistrement AIRE	CODE	position	89	longueur	3
---------------------	------	----------	----	----------	---

AAI1

Année d'achèvement de l'immeuble (par tranche)

: non renseigné
1 : achevé entre 1871
2 : achevé entre 1871 et 1914
3 : achevé entre 1915 et 1948
4 : achevé entre 1949 et 1960
5 : achevé entre 1961 et 1967
6 : achevé entre 1968 et 1974
7 : achevé entre 1975 et mars 1982
8 : achevé postérieurement à mars 1982

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	29	longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	----	----------	---

AAI2

Année d'achèvement de l'immeuble par année à partir de 1975

: sans objet (immeuble achevé avant 1975) ou non
: renseigné
> 74 : 2 derniers chiffres de l'année d'achèvement

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	30	longueur	2
-------------------------	-------------------------	------	----------	----	----------	---

CL

Catégorie de logement

- : sans objet (MVL=6 à 9)
- 1 : logement ordinaire
- 2 : logement-foyer pour personne(s) agée(s)
- 3 : pièce(s) indépendante(s) (exemple : chambre de domestique louée(s), sous louée(s) ou prêtée(s) à des particuliers
- 4 : chambre(s) meublée(s) dans un hôtel, une pension de famille, un garni, etc.
- 5 : habitation de fortune ou construction provisoire à usage d'habitation
- 6 : logement vacant (sans occupant, disponible ou non pour la vente ou la location)
- 7 : résidence secondaire ou logement loué ou à louer pour des séjours touristiques

Origine : fiche-adresse
 Enregistrement LOGEMENT

CODE position 39 longueur 1

CL1

Catégorie de logement (3 postes)

- : sans objet (MVL=6 à 9)
- 1 : logement ordinaire
- 2 : autres résidences principales
- 6 : logements vacants ou résidences secondaires

CL	CL1
1	1
2 à 5	2
6 à 7	6
	B

Enregistrement LOGEMENT CODE position 51 longueur 1

CLEF

Clé de contrôle du numéro d'immeuble et de local

0 à 9 : complément du multiple de 10 immédiatement supérieur
 : à la somme : (C)IM x5 + (D)IM x4 + (U)IM x2 + (D)LOC
 : x 3 + (U)LOC x1

Enregistrement LOGEMENT CODE position 24 longueur 1

EXTRL

Coefficient de pondération pour les logements

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	142 longueur	4
-------------------------	------	----------	--------------	---

IM-LOC-LOGidentifiant du logement (=n d'immeuble (IM) + no de local (LOC)
(enregistrement logement)

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	19 longueur	5
-------------------------	------	----------	-------------	---

MVL

Mouvement du local

- 0 : logement recensé enquêté pour la première fois
- 1 : logement déjà enquêté (2e et 3e enquêtes)
- 2 : logement neuf construit depuis le recensement
: (1re enquête) ou depuis la précédente enquête
- 3 : logement oublié au recensement (1re enquête) ou
: lors de la précédente enquête
- 4 : local transformé en logement depuis le recensement
: (1re enquête) ou depuis la précédente enquête
- 5 : résultat d'un éclatement depuis le recensement
: (1re enquête) ou depuis la précédente enquête
- 6 : logement fusionné avec d'autres depuis la
: précédente enquête
- 7 : logement détruit depuis la précédente enquête
- 8 : logement ayant perdu son usage d'habitation depuis
: la précédente enquête
- 9 : local annexe ou à usage autre que l'habitation,
: qui n'était pas un logement au recensement
: (1re enquête) ou lors de la précédente enquête

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	38 longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	-------------	---

PIECES

nombre de pièces d'habitation (non compris la cuisine)

- : non renseigné ou sans objet (RI=2 à 5 ou CL=6,7)
- 1 à 8 : nombre de pièces
- 9 : 9 pièces ou plus

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	49 longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	-------------	---

REDECHL

redressement de l'échantillon niveau logement
 NB : ne pas utiliser

coefficient numérique à 4 caractères

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	138	longueur	4
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SO

Statut d'occupation du logement

- : Sans objet (RI=1) ou non renseigné
 - 1 : Ménage accédant à la propriété (le ménage doit encore effectuer au moins un remboursement d'un prêt contracté pour l'achat de son logement)
 - 2 : Ménage propriétaire (non accédant) du logement, ou de la maison où se trouve le logement
 - 3 : Logé par l'employeur (à titre gratuit ou onéreux) pour la durée des fonctions ou du contrat de travail
 - 4 : Logé à titre gracieux par des parents par exemple
 - 5 : Locataire ou sous-locataire d'un local loué vide
 - 6 : Locataire ou sous-locataire d'un local loué meublé
-

Origine : fiche-adresse	Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	48	longueur	1
-------------------------	-------------------------	------	----------	----	----------	---

SO1

Statut d'occupation du logement (3 postes)

- : Sans objet (RI=1) ou non renseigné
 - 1 : Ménage accédant à la propriété ou propriétaire
 - 3 : Logé par l'employeur ou à titre gratuit
 - 5 : Locataire ou sous-locataire
-

SO	SO1
1,2	1
3,4	3
5,6	5
	B

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	53	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

IM-LOC

Identifiant du logement (=n° d'immeuble (IM) + n° de local (LOC)
 + clef de contrôle (CLEF))
 (enregistrement adultes)

Enregistrement ADULTES	CODE	position	19	longueur	6
------------------------	------	----------	----	----------	---

MVT-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
 = MVTA-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ADULTES	CODE	position	349	longueur	3
------------------------	------	----------	-----	----------	---

IM-LOC-ENF

Identifiant du logement (= n° d'immeuble (IM) + n° de local
 (LOC) + clef de contrôle (CLEF)) (enregistrement enfant)

Enregistrement ENFANT	CODE	position	19	longueur	6
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MVT-ENF-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
 =MVTA-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-ENF-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ENFANT	CODE	position	67	longueur	3
-----------------------	------	----------	----	----------	---

5.2 - Ménage

NOTE SUR LA SITUATION PAR RAPPORT AU MENAGE

Dans le recensement de la population, on appelle "ménage" l'ensemble des personnes habitant un même logement. Cette définition s'applique bien aux "ménages ordinaires", mais pas aux personnes vivant dans des institutions (hospices, hôpitaux, casernes, couvents, prisons, ...) qu'on appelle des "ménages collectifs". De plus, certaines personnes vivant dans des institutions (par exemple les élèves internes ou les militaires du contingent) ont le plus souvent un lien avec un ménage ordinaire ; ces personnes sont dites "rattachées à un ménage ordinaire".

Au recensement, toutes les catégories de ménages sont interrogées et les personnes qui y vivent sont toutes recensées. L'enquête sur l'emploi, comme la plupart des enquêtes de l'INSEE conduites auprès des ménages, ne porte que sur les ménages ordinaires. En principe, les personnes rattachées à un ménage ordinaire font l'objet d'une interrogation, mais ne sont pas toujours effectivement déclarées (voir ci-dessus). Ces personnes rattachées sont distinguées des "membres ordinaires du ménage" par le code CA (voir carte de codes de la fiche-adresse).

MENAGE ET FAMILLE

En théorie, le rapport entre ménage et famille n'est pas simple : plusieurs familles peuvent cohabiter et d'autre part, une famille peut "éclater" en plusieurs ménages. En pratique, cependant, les ménages composés de plusieurs familles sont rares ; d'autre part, les enfants de moins de 18 ans ne décohabitent pas fréquemment. De ce fait, l'analyse des ménages permet en gros de retrouver les familles et donc d'effectuer des analyses portant par exemple sur l'activité féminine, sur le nombre d'enfants à charge, sur les principales configurations de ménage.

Une analyse plus précise des rapports entre ménage et famille n'est possible qu'à partir d'autres sources d'information, recensements de la population notamment. Le recensement, en effet, permet une analyse de la composition des ménages : familles principales ou secondaires, isolés, etc...

1. CE QUI CARACTERISE UN MENAGE.

LA SITUATION DES PERSONNES DANS LE MENAGE (CODE SITM).

La situation des personnes dans le ménage est l'élément de base qui caractérise un ménage : un ménage peut comporter un conjoint et une conjointe (maries ou non ; il s'agit de la situation de fait et non de droit), avec ou sans autres personnes, par exemple des enfants ; il peut également comporter une seule personne ; il peut enfin comporter plusieurs personnes mais pas de couple. Dans ce dernier cas, l'enquêteur détermine, à l'enquête sur l'emploi, un "pivot" du ménage, qui sera la personne à partir de laquelle les autres personnes du ménage seront classées. Dans les cas délicats, on considère comme "pivot" la personne active la plus âgée du ménage ou à défaut d'actif, la personne la plus âgée (voir le code SITM, sur la carte de codes de la fiche-adresse).

LES ENFANTS DU MENAGE

Le deuxième élément qui caractérise un ménage est la présence ou l'absence d'enfants, particulièrement d'enfants à charge. Plusieurs définitions des "enfants" sont envisageables :

- les enfants définis comme tels par le code SITM qui retrace la situation de chaque personne dans le ménage ; les enfants peuvent alors avoir n'importe quel âge, pourvu qu'ils vivent avec leurs parents (ou au moins avec l'un d'eux). Dans la suite de cette note et dans les tableaux, on ne les appellera pas "enfants" mais "personnes vivant avec leurs parents".

- les enfants définis comme tels par le code SITM, de moins de 25 ans et célibataires. C'est cette définition des enfants qui est utilisée de façon centrale.

- les enfants définis comme précédemment et ayant en outre moins de 18 ans. Cette définition est commode pour étudier les charges des familles dues aux enfants, et elle est utilisée ici dans certains tableaux.

- enfin, dans l'enquête sur l'emploi de 1982 et après, toutes les personnes de moins de 15 ans, sur lesquelles on ne possède que des renseignements succincts, sont regroupées sur le fichier magnétique dans un niveau appelé "niveau enfant" (voir la note sur l'âge). La plupart de ces moins de 15 ans sont effectivement des enfants au sens du code SITM, mais pas tous ; on rencontre aussi des petits-enfants, ou des enfants en nourrice, ayant moins de 15 ans et donc classés dans ce niveau. Dans les tableaux, on appelle les moins de 15 ans "personnes de moins de 15 ans" et non "enfants".

L'ETAT MATRIMONIAL.

A la question 6 du questionnaire individuel, chaque personne de 15 ans ou plus déclare son état matrimonial : célibataire, marié, veuf, divorcé. Contrairement au code "situation dans le ménage" (SITM) qui décrit un état de fait, l'état matrimonial retrace la situation juridique de chaque personne, indépendamment de sa place dans le ménage.

2. DEUX TYPES D'ANALYSE.

A partir des données ci-dessus, deux types d'analyse sont possibles : s'intéresser aux ménages pour en dresser une typologie, ou tenter de classer les personnes selon leur situation dans le ménage. Dans certains cas, on le verra, des recouplements sont possibles entre les deux démarches.

LA TYPOLOGIE DES MENAGES.

Afin d'unifier les résultats et de faciliter les analyses présentées sur ce sujet, une typologie des ménages a été mise au point à l'INSEE (Division des études sociales) et devrait progressivement figurer dans toutes les enquêtes de l'INSEE auprès des ménages. Elle a été codifiée dans l'enquête sur l'emploi et fait l'objet, dans sa version détaillée, d'un tableau de cette publication (tableau MEN 01). D'autres tableaux portent sur les ménages de cette typologie, ou sur certains d'entre eux seulement (couples, familles monoparentales).

LE CLASSEMENT DES PERSONNES SELON LEUR SITUATION DANS LE MENAGE.

Cette publication comporte aussi des tableaux classant les personnes selon leur position par rapport au ménage : après un tableau d'ensemble, des tableaux sont consacrés aux jeunes et aux femmes.

La "position dans le ménage" isole les personnes vivant en couple (mariées ou non), puis les personnes seules et les autres personnes "pivots" du ménage (éventuellement selon leur état matrimonial ou selon qu'elles ont ou non des enfants), enfin les autres personnes (ni en couple, ni seules, ni pivots). Parmi ces dernières, on distinguerà d'abord les personnes vivant chez leurs parents (à l'exclusion des personnes rattachées seulement au ménage c'est à dire ayant le code CA = 1 à 9), puis les personnes rattachées à un ménage c'est à dire ayant CA = 1 à 9 (militaires du contingent, élèves internes, etc...), enfin les autres personnes vivant dans le ménage (ascendant, ami, etc...).

LES PIEGES DU RECOUPEMENT ENTRE CLASSEMENT DES MENAGES ET DES PERSONNES.

Théoriquement, le nombre de ménages comportant un couple devrait être égal au nombre des conjoints et au nombre des conjointes, selon les définitions données dans le code SITM et dans la typologie des ménages. De même, le nombre des ménages composés d'une seule personne devrait être égal au nombre de personnes seules d'après le code SITM (SITM=3). Enfin, le nombre des familles monoparentales et des "autres ménages" devrait correspondre à celui des personnes s'étant déclarées "pivot" du ménage (SITM=4).

En fait cependant, dans les tableaux, on trouvera des nombres légèrement différents, en raison du redressement effectué sur les individus ; leur nombre et leur répartition par sexe et âge sont en effet "calés" sur des données provenant des estimations démographiques annuelles cohérentes avec les recensements de la population. De ce fait, le nombre de conjointes par exemple sera un peu différent de l'effectif des conjoints (puisque le calage est effectué par sexe et âge sur les individus) et aussi de celui des ménages comportant un couple (nombre non calé puisque ne subissant pas le redressement appliqué aux individus).

DTYPMEN

Type de ménage (1er chiffre de TYPMEN)

- 1 : hommes vivant seuls
- 2 : femmes vivant seules
- 3 : ménages de plusieurs personnes sans famille principale
- 4 : pères d'une famille monoparentale
- 5 : mères d'une famille monoparentale
- 6 : couples d'inactifs
- 7 : couples d'un inactif et d'une active
- 8 : couples d'un actif et d'une inactive
- 9 : couples d'actifs

Enregistrement LOGEMENT CODE position 127 longueur 1

ENFM03

Nombre d'enfants de moins de 3 ans dans le ménage

- 0 à 2 : nombre d'enfants
- 3 : 3 enfants ou plus

Enregistrement LOGEMENT CODE position 91 longueur 1

ENFM03A

Nombre d'enfants de moins de 3 ans (âge exact à la date de l'enquête) dans le ménage

- 0 à 2 : nombre d'enfants
- 3 : 3 enfants ou plus

Enregistrement LOGEMENT CODE position 93 longueur 1

ENFM06

Nombre d'enfants de moins de 6 ans dans le ménage

- 0 à 5 : nombre d'enfants
- 6 : 6 enfants ou plus

Enregistrement LOGEMENT CODE position 90 longueur 1

ENFM06A

Nombre d'enfants de moins de 6 ans (âge exact à la date de l'enquête) dans le ménage

0 à 5 : nombre d'enfants
6 : 6 enfants ou plus

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	92 longueur	1
-------------------------	------	----------	-------------	---

ENFM18

Nombre d'enfants célibataires de moins de 18 ans dans le ménage

0 à 8 : nombre d'enfants
9 : 9 enfants ou plus

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	89 longueur	1
-------------------------	------	----------	-------------	---

MCJ

état matrimonial de la conjointe

voir code M

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	97 longueur	1
-------------------------	------	----------	-------------	---

MCM

état matrimonial du chef de ménage

voir code M

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	56 longueur	1
-------------------------	------	----------	-------------	---

NAOM

nombre et sexe des actifs occupés du ménage

- : sans objet (CL=6,7 ou MVL=6 à 9 ou RI=2 à 5)
 0 : pas d'actif occupé
 1 : 1 actif occupé homme
 2 : 1 actif occupé femme
 3 : 2 actifs occupés hommes
 4 : 2 actifs occupés dont 1 homme et une femme
 5 : 2 actifs occupés femmes
 6 : 3 actifs occupés
 7 : 4 actifs occupés
 8 : 5 actifs occupés
 9 : 6 ou plus actifs occupés

Enregistrement LOGEMENT CODE position 126 longueur 1

NBAGENF

nombre et âge des enfants (de moins de 18 ans célibataires vivant dans le ménage)

- : sans objet (RI/=1)
 0 : pas d'enfant de moins de 18 ans
 1 : un enfant de 6 à 17 ans
 2 : un enfant de 3 à 5 ans
 3 : un enfant de moins de 3 ans
 4 : deux enfants, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
 5 : deux enfants, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
 6 : deux enfants, dont le plus jeune a moins de 3 ans
 7 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 6 à 17 ans
 8 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a de 3 à 5 ans
 9 : trois enfants ou plus, dont le plus jeune a moins de 3 ans

ENFM18	ENFM06	ENFM03	NBAGENF
0	0		0
1	1	0	1
1		1	2
1			3
2	0		4
2	1,2	0	5
2		1,2	6
3 à 9	0		7
3 à 9	1 à 9	0	8
3 à 9		1 à 9	9

Enregistrement LOGEMENT CODE position 96 longueur 1

NBCHMEN1

nombre et position des chômeurs dans le ménage

- : sans objet (TYPMENR/=4,5)
 0 : aucun chômeur dans le ménage
 1 : un chômeur, ni conjointe, ni conjoint
 2 : un chômeur, la conjointe
 3 : un chômeur, le conjoint
 4 : deux chômeurs ou plus, ni conjointe, ni conjoint
 5 : deux chômeurs ou plus, dont la conjointe mais pas
 le conjoint
 6 : deux chômeurs ou plus, dont le conjoint

NCHMBIT	UTACM	UTACJ	NBCHMEN1
0			0
1	0,1,6,7	0,1,6,7	1
1	0,1,6,7	2 à 5	2
1	2 à 5		3
2 à 9	0,1,6,7	0,1,6,7	4
2 à 9	0,1,6,7	2 à 5	5
2 à 9			6

Enregistrement LOGEMENT CODE position 95 longueur 1

NCHMBIT

Nombre de chômeurs au sens du BIT dans le ménage

- : sans objet (CL=6,7 ou MVL=6 à 9 ou RI=2 à 5)
 0 à 8 : nombre de chômeurs BIT
 9 : 9 chômeurs BIT ou plus

Enregistrement LOGEMENT CODE position 94 longueur 1

NENFM

Nombre d'enfants célibataires de moins de 25 ans dans le ménage

- : sans objet (RI/=1)
 0 à 8 : nombre d'enfants
 9 : 9 enfants ou plus

Enregistrement LOGEMENT CODE position 88 longueur 1

NP

nombre de personnes du ménage

00 à 99 : nombre de personnes

Enregistrement LOGEMENT CODE position 85 longueur 2

NPP

code servant au redressement des non-réponses : NPP

NB : ne pas utiliser

 : sans objet (RI=1) ou non renseigné
 1 à 8 : nombre de personnes
 9 : 9 personnes ou plus

Origine : fiche-adresse

Enregistrement LOGEMENT CODE position 42 longueur 1

NP1

Nombre de personnes du menage (7 postes)

0 : 0 personne : logement vacant ou résidence secondaire
 1 à 6 : nombre de personnes
 7 : 7 personnes et plus

NP		NP1
00		0
01		1
02		2
03		3
04		4
05		5
06		6
> 06		7

Enregistrement LOGEMENT CODE position 87 longueur 1

SITMCM

Situation dans le ménage du chef de ménage : conjoint, personne seule, autre pivot

- 1 : Conjoint (situation de fait)
- 3 : Personne seule
- 4 : Autre personne "Pivot" du ménage avec enfants,
: descendants, amis, etc.

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	81	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

TYPMEN

Type de ménage (code détaillé)

: Sans objet (RI=1)
 10 : Hommes vivants seuls inactifs
 11 : Hommes vivants seuls actifs
 20 : Femmes vivants seules inactives
 21 : Femmes vivants seules actives
 30 : Ménages de plusieurs personnes sans famille principale
 42 : Pères d'une famille monoparentale
 52 : Mères d'une famille monoparentale inactives
 53 : Mères d'une famille monoparentale actives
 60 : Couples d'inactifs sans enfant
 62 : Couples d'inactifs avec un enfant au moins
 70 : Couples d'un inactif et d'une active sans enfant
 72 : Couples d'un inactif et d'une active avec un enfant au moins
 80 : Couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le mari a moins de 40 ans
 81 : Couples d'un actif et d'une inactive sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
 82 : Couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant dont le père à moins de 40 ans
 83 : Couples d'un actif et d'une inactive avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
 84 : Couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
 85 : Couples d'un actif et d'une inactive avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
 86 : Couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus dont le père a moins de 40 ans
 87 : Couples d'un actif et d'une inactive avec trois enfants ou plus dont le père a 40 ans ou plus
 90 : Couples d'actifs sans enfant et le mari a moins de 40 ans
 91 : Couples d'actifs sans enfant et le mari a 40 ans ou plus
 92 : Couples d'actifs avec un enfant dont le père a moins de 40 ans
 93 : Couples d'actifs avec un enfant dont le père a 40 ans ou plus
 94 : Couples d'actifs avec deux enfants dont le père a moins de 40 ans
 95 : Couples d'actifs avec deux enfants dont le père a 40 ans ou plus
 96 : Couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a moins de 40 ans
 97 : Couples d'actifs avec trois enfants ou plus dont le père a 40 ans ou plus

SITMCM	NENFM	SCM	UTACM	UTACJ	AGGM	TYPMEN
3		1	6 , 7			10
3		1	0 à 5			11
3		2	6 , 7			20
3		2	0 à 5			21
4	0					30
1	0		6 , 7	6 , 7		60
1	> 0		6 , 7	6 , 7		62
1	0		0 à 5	0 à 5	< 40	90
1	0		0 à 5	0 à 5	> 39	91
1	1		0 à 5	0 à 5	< 40	92
1	1		0 à 5	0 à 5	> 39	93
1	2		0 à 5	0 à 5	< 40	94
1	2		0 à 5	0 à 5	> 39	95

TYPMEN

(SUITE)

Type de ménage (code détaillé)

1	> 2		0 à 5	0 à 5	< 40	96
1	> 2		0 à 5	0 à 5	> 39	97
1	0		0 à 5	6,7	< 40	80
1	0		0 à 5	6,7	> 39	81
1	1		0 à 5	6,7	< 40	82
1	1		0 à 5	6,7	> 39	83
1	2		0 à 5	6,7	< 40	84
1	2		0 à 5	6,7	> 39	85
1	> 2		0 à 5	6,7	< 40	86
1	> 2		0 à 5	6,7	> 39	87
4	> 0	1				42
4	> 0	2	6,7			52
4	> 0	2	0 à 5			53
1	0		6,7	0 à 5		70
1	> 0		6,7	0 à 5		72

Enregistrement LOGEMENT CODE position 127 longueur 2

TYPMENR

Type de ménage (code regroupé)

-
- 1 : Ménages d'une seule personne
 2 : Ménages de plus d'une personne, sans famille
 3 : Familles monoparentales
 4 : Couples sans enfants
 5 : Couples avec enfants
-

DTYPMEN	TYPMEN	TYPMENR
1,2		1
3		2
4,5		3
	60,70,80,81,90,91, 62,72,82 à 87,92 à 97	4
		5

Enregistrement LOGEMENT CODE position 129 longueur 1

LCM

lien avec le chef de ménage

- 1 : chef de ménage
- 2 : conjointe du chef de ménage
- 3 : enfant du chef de ménage ou de sa conjointe (y compris gendre, belle-fille, enfant adopté ou en tutelle)
- 4 : ascendant du chef de ménage ou de sa conjointe
- 5 : autre parent du chef de ménage ou de sa conjointe (petit-enfant, frère, neveu, beau-frère, etc...)
- 6 : ami(e)
- 7 : pensionnaire, sous-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec le chef de menage
- 8 : domestique ou salarié logé

SITM	LCM
1 , 3 , 4	1
2	2
5	3
6	4
7	5
8	6
9	7
0	8

Enregistrement ADULTES CODE position 207 longueur 1

M

Etat matrimonial

- : non renseigné
- 1 : célibataire
- 2 : marié
- 3 : veuf
- 4 : divorcé, légalement séparé

Origine : question N° 006
 Enregistrement ADULTES CODE position 47 longueur 1

MVIE

Mode de vie

-
- 0 : personne ne vivant pas dans le ménage à la date de l'enquête, mais rattachée à ce ménage (CA=1 à 9)
 1 : personne vivant chez ses (son) parent(s)
 2 : personne vivant seule
 3 : personne vivant avec d'autres (hors couple)
 4 : personne vivant en couple non mariée
 5 : personne vivant en couple et mariée
-

CA	SITM	M	MVIE
1 à 9			0
0	5		1
0	3		2
0	0,4,6 à 9	/=2	3
0	1,2	2	4
0	1,2		5

Enregistrement ADULTES CODE position 314 longueur 1

SITM

Situation dans le ménage

-
- 0 : Domestique ou salarié logé
 1 : Conjoint (situation de fait)
 2 : Conjointe (situation de fait)
 3 : Personne seule
 4 : Autre personne "PIVOT" du ménage avec enfants, ascendants, amis, etc.
 5 : Enfant de la ou des personnes classées en 1,2,4 ci-dessus, y compris gendre, belle-fille, enfant adopté ou en tutelle
 6 : Ascendant de la ou des personnes classées en 1,2,4 ci-dessus
 7 : Autre parent de la ou des personnes classées en 1, 2, 4, ci-dessus, petit-enfant, frère, neveu, beau-frère, etc.
 8 : Ami(e)
 9 : Pensionnaire, sous-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec la ou les personnes classées en 1,2,4 ci-dessus.
-

Origine : fiche-adresse
Enregistrement ADULTES CODE position 44 longueur 1

SITM-ENF

SITUATION dans le ménage (enregistrement enfant)

Voir code SITM

Enregistrement ENFANT	CODE	position	44	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

5.3 - Identifiants relatifs au conjoint et au chef de ménage

AACJ

Exercice d'une activité antérieure pour la conjointe (inactive ou chômeuse)
 NB : ne pas utiliser - code remplacé par AACJ1

Voir code AA

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	105	longueur	2
----------------	----------	------	----------	-----	----------	---

AACJ1

1er chiffre de AACJ

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	105	longueur	1
----------------	----------	------	----------	-----	----------	---

AACM

Exercice d'une activité antérieure pour le chef de ménage
 (inactif ou chômeur)

Voir code AA

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	64	longueur	1
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

ACTBIT1CJ

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactives) de la conjointe

voir code ACTBIT1

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	125	longueur	1
----------------	----------	------	----------	-----	----------	---

ACTBIT1CM

Catégorie d'activité au sens du BIT (détailée pour les inactifs) du chef de ménage

voir code ACTBIT1

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	84	longueur	1
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

AGCJ

Age détaillé de la conjointe : l'âge est exprimé en années révolues (AG=2 derniers chiffres de (100+DEA-NAIA)

16 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	98	longueur	2
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

AGCM

Age détaillé du chef de ménage : l'âge est exprimé en années révolues (AG=2 derniers chiffres de (100+DEA-NAIA)

16 à 98 : âge détaillé
99 : 99 ans et plus

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	57	longueur	2
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

AMCJ

Exercice d'une activité professionnelle pendant la semaine précédant l'enquête pour la conjointe

voir code AM

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	104	longueur	1
----------------	----------	------	----------	-----	----------	---

AMCM

Exercice d'une activité professionnelle pendant la semaine précédant l'enquête pour le chef de ménage

voir code AM

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	63	longueur	1
----------------	----------	------	----------	----	----------	---

AQ1CJ

Age quinquennal de la conjointe
- Calculé à partir de AG -

voir liste AQ1

Enregistrement	LOGEMENT	CODE	position	100	longueur	2
----------------	----------	------	----------	-----	----------	---

AQ1CM

Age quinquennal du chef de ménage
 - Calculé à partir de AG -

Voir liste AQ1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	59	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

CSECJ

Catégorie socio-professionnelle de la conjointe si elle est active (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

Voir liste CSE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	123	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSECM

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage s'il est actif (niveau détaillé). Nomenclature PCS 1982

Voir liste CSE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	82	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

CSTOTCJ

Catégorie socio-professionnelle de la conjointe (niveau détaillé)

Voir liste CSTOT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	121	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSTOTCM

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (niveau détaillé)

Voir liste CSTOT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	79	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

DCSTOTCJ

Catégorie socio-professionnelle de la conjointe (niveau agrégé)

Voir code DCSTOT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	121	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

DCSTOTCM

Catégorie socio-professionnelle du chef de ménage (niveau agrégé)

Voir code DCSTOT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	79	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

FICJ

Occupation actuelle de la conjointe (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	103	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

FICM

Occupation actuelle du chef de ménage (déclarée à la question 8, question filtre initiale)

Voir code FI

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	62	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

MCJ

état matrimonial de la conjointe

Voir code M

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	97	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

MCM

état matrimonial du chef de ménage

voir code M

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	56	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

NAP1CJ

activité économique de l'établissement où travaille la conjointe (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	111	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

NAP1CM

activité économique de l'établissement où travaille le chef de ménage (niveau 100 de la NAP 1973)

voir code NAP1

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	69	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

RECJ

recherche d'un emploi par la conjointe (Q37A)

voir code RE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	108	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

RECM

recherche d'un emploi par le chef de ménage (Q37A)

voir code RE

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	66	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SALTRCJ

Salaire mensuel de la conjointe

Voir liste SALTR

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	107	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SALTRCM

Salaire mensuel du chef de ménage

Voir liste SALTR

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	65	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SCM

Sexe du chef de ménage

Voir code S

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	55	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SECT14CJ

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille
la conjointe (14 postes)

Voir code SECT14

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	113	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT14CM

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille
le chef de ménage (14 postes)

Voir code SECT14

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	71	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SECT4CJ

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille la conjointe (4 postes)

Voir code SECT4

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	115	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT4CM

Activité économique regroupée de l'établissement où travaille le chef de ménage (4 postes)

Voir code SECT4

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	73	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

SITMCM

Situation dans le ménage du chef de ménage : conjoint, personne seule, autre pivot

- 1 : Conjoint (situation de fait)
- 3 : Personne seule
- 4 : Autre personne "Pivot" du ménage avec enfants, : descendants, amis, etc.

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	81	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

STATPUBCJ

statut (détailé pour le secteur public) de la conjointe

Voir code STATPUB

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	119	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

STATPUBCM

statut (détailé pour le secteur public) du chef de ménage

Voir code STATPUB

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	77	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

STATUTCJ

Statut détaillé de la conjointe

Voir code STATUT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	117	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

STATUTCM

Statut détaillé du chef de ménage

Voir code STATUT

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	75	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

UTACJ

Catégorie d'activité au sens du BIT de la conjointe

Voir code UTA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	102	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

UTACM

Catégorie d'activité au sens du BIT du chef de ménage

Voir code UTA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	61	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

LCM

lien avec le chef de ménage

- 1 : chef de ménage
 2 : conjointe du chef de ménage
 3 : enfant du chef de ménage ou de sa conjointe (y compris gendre, belle-fille, enfant adopté ou en tutelle)
 4 : ascendant du chef de ménage ou de sa conjointe
 5 : autre parent du chef de ménage ou de sa conjointe (petit-enfant, frère, neveu, beau-frère, etc...)
 6 : ami(e)
 7 : pensionnaire, sous-locataire, enfant en nourrice sans lien de parenté avec le chef de ménage
 8 : domestique ou salarié logé

SITM	LCM
1,3,4	1
2	2
5	3
6	4
7	5
8	6
9	7
0	8

Enregistrement ADULTES CODE position 207 longueur 1

6 - MOBILITE PROFESSIONNELLE ORIGINE SOCIALE ET GEOGRAPHIQUE

6.1 - Origine et mobilité géographiques

6.2 - Situation antérieure

6.3 - Situation l'année précédente

6.4 - Origine sociale

6.1 - Origine et mobilité géographiques

NOTE SUR L'ORIGINE SOCIALE ET GEOGRAPHIQUE

Dans la nouvelle série d'enquêtes sur l'emploi commencée en avril-mai 1982, deux questions ont été posées sur l'origine : le département de naissance (question 54) et la catégorie socioprofessionnelle du père (question 55). Posées dans le cadre de la partie D du questionnaire, ces questions sont donc renseignées l'année N seulement pour les personnes nouvelles (du sous-échantillon entrant ou ayant déménagé). Pour les autres personnes, ces informations sont obtenues à l'aide des enquêtes précédentes (à partir de 1982, ces personnes ont répondu aux questions 54 et 55 lorsqu'elles sont apparues pour la première fois dans l'enquête). Aussi ces renseignements sont-ils disponibles pour l'ensemble des personnes enquêtées seulement à compter de l'enquête de mars 1984.

1. L'ORIGINE SOCIALE
=====

L'information obtenue sur l'origine sociale à partir de l'enquête sur l'emploi ne peut être comparée sans précautions aux données tirées d'enquêtes plus complètes sur la mobilité sociale, comme les enquêtes "formation et qualification professionnelle". En effet, dans l'enquête sur l'emploi, seule la catégorie socioprofessionnelle du père est indiquée et non les autres éléments de la parenté qui renseignent aussi sur l'origine sociale (situation de la mère, du beau-père, des grands-pères,...). D'autre part, le chiffrement de la catégorie socioprofessionnelle du père, à l'enquête sur l'emploi, n'est qu'approché puisqu'il est réalisé directement sans passer par la profession détaillée (et la batterie de questions qu'implique la détermination précise de cette profession).

C'est pourtant l'exploitation des enquêtes "Formation et qualification professionnelle" (1964-1970-1977) qui a montré l'importance de l'origine sociale, pas seulement comme thème d'études spécifiques (la mobilité sociale) mais pour beaucoup d'analyses concernant la population active, l'emploi, le chômage. L'introduction d'une question sur ce thème dans l'enquête sur l'emploi vient, en partie, de ces analyses. Les enquêtes "Formation et qualification professionnelle" ont également permis de vérifier qu'en première approximation, la catégorie socioprofessionnelle du père constituait un résumé correct de l'origine sociale.

L'OBTENTION ET LE CHIFFREMENT DE LA CATEGORIE

SOCIOPROFESSIONNELLE DU PERE.

Comme pour la catégorie socioprofessionnelle antérieure des inactifs et des chômeurs (question 10), la catégorie socioprofessionnelle du père est demandée de façon synthétique, à partir d'une question où l'intitulé de profession doit inclure également les précisions utiles sur la classification et le niveau hiérarchique, et d'une question complémentaire sur le statut. Contrairement à ce qui se passe pour la question 10, on ne demande pas l'activité économique dans laquelle travaillait le père de l'enquêté, alors que ce renseignement est quelquefois utile au chiffrement. En l'absence d'indications systématiques sur les classifications, l'appréciation de la qualification des pères ouvriers est particulièrement malaisée ; de même la frontière entre cadres et professions intermédiaires n'est pas vraiment contrôlée. Au total, un certain flou ne peut donc être évité au stade du chiffrement, et ce, d'autant plus que les déclarations des enquêtés peuvent être fort imprécises : on fait appel à leur mémoire pour décrire une situation qui peut être pour eux assez ancienne puisqu'il s'agit de la catégorie socioprofessionnelle de leur père au moment où eux-mêmes terminaient leurs études.

Il arrive que l'information demandée soit absente. Certes, toutes les variables de l'enquête sont affectées par des non-réponses, mais la catégorie socioprofessionnelle du père l'est plus souvent que d'autres ; environ 7% des Français n'indiquent pas la catégorie socioprofessionnelle de leur père. Outre les effets de mémoire (déjà cités pour expliquer des déclarations imprécises), les causes spécifiques des non-réponses peuvent provenir :

* du fait que, là comme ailleurs, ce peut être une seule personne du ménage qui répond pour toutes ;

* de la situation elle-même (des personnes élevées dans une institution, sans père, ni mère, ni tuteur, n'indiquent, à juste titre, pas de catégorie socioprofessionnelle du père) ;

* d'une non-prise en compte par l'enquêteur ou l'enquêté des explications données sur le questionnaire indiquant qu'il faut substituer la mère ou le tuteur au père absent ou décédé ; qu'il faut considérer la dernière situation professionnelle et non l'inactivité des pères retraités ;

* enfin, la catégorie socioprofessionnelle du père n'est pas disponible pour environ 2/3 des personnes de 15 ans et 1/3 des personnes de 16 ans qui, lors de la première interrogation du ménage, avaient moins de 15 ans et n'étaient donc pas interrogées. Rappelons que pour les moins de 15 ans, on ne dispose que des données d'état-civil de la fiche-adresse.

REGROUPEMENTS ADAPTES DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES.

Deux regroupements sont utilisés dans les tableaux sur l'origine sociale. Le premier correspond aux postes d'actifs du niveau agrégé du code des catégories socioprofessionnelles : agriculteurs, artisans commerçants chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles, professions intermédiaires, employés, ouvriers. Le second est un peu plus détaillé : si tous les pères ouvriers sont regroupés en un seul poste, en raison des difficultés à chiffrer pour eux des catégories détaillées, en revanche pour les cadres, professions intermédiaires et employés, des distinctions plus fines opposent en particulier le secteur privé aux salariés de l'Etat et des collectivités locales et isolent, au sein de ces derniers, les instituteurs et les professeurs.

2. L'ORIGINE SOCIALE

L'origine sociale est saisie au moment où l'enquête finissait ses études ; l'origine géographique demandée, le département de naissance, ne correspondent pas au même moment du cycle de vie des parents de l'enquêté. D'autre part, le département de naissance n'est qu'un indicateur approché de l'origine géographique : l'enquêté a pu naître à un endroit différent de celui où résidaient habituellement ses parents et où il a passé son enfance. L'information présente cependant l'intérêt de repérer - grossièrement - quelques grands phénomènes migratoires. Accessoirement, le département de naissance permet d'isoler les personnes nées dans les DOM-TOM et habitant en France métropolitaine, ainsi que les autres français nés à l'étranger.

Précisons aussi que, comme pour la catégorie socioprofessionnelle du père et pour les mêmes raisons, on ne dispose pas toujours du département de naissance des personnes de 15 et 16 ans.

DDRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

2 premiers chiffres de DRA
20 : Corse

Enregistrement ADULTES	CODE	position	156	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

01B à 95B	: sans objet (MOB=1 ou MIG/=2) ou non renseigné
	: numéro minéralogique 01 à 95 complété par un
	: blanc pour la France métropolitaine (20 pour la
	: Corse)
96B	: Algérie
971	: Guadeloupe
972	: Martinique
973	: Guyane
974	: Réunion
975	: Saint- Pierre et Miquelon
98B	: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	: Autres pays étrangers

Origine : question N° 044

Enregistrement ADULTES	CODE	position	156	longueur	3
------------------------	------	----------	-----	----------	---

MIG

résidence un an avant l'enquête : commune identique ou différente

1	: sans objet (MOB=1)
1	: dans la même commune (ou le même arrondissement
	: pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
2	: dans une autre commune (ou arrondissement pour
	: Paris, Lyon, Marseille).

Origine : question N° 044

Enregistrement ADULTES	CODE	position	155	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

MIGRA

Mobilité géographique entre deux enquêtes

-
- 0 : n'a pas déménagé
 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a change d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
 3 : a changé de région
 4 : vient des DOM-TOM
 5 : vient de l'étranger
 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné
-

MIG	DDRA	RGRA	PRA	MIGRA
B,1	= DEP	= RG		0
	01 à 95			1
	01 à 95			2
	97, 98			3
	96, 99		>01	4
				5
				5
				9

Enregistrement ADULTES

CODE position 341 longueur 1

MOB

Mouvement de l'individu

Pour repérer les personnes inscrites à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement, utiliser MVTI-N-1N.

-
- : sans objet (première enquête dans l'aire)
 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement.
 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente.
-

Origine : question N° 001

Enregistrement ADULTES CODE position 46 longueur 1

MVT-N-1NMouvement de l'aire, du logement et de l'individu
= MVTA-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ADULTES

CODE position 349 longueur 3

MVTI-N-1N

mouvement de l'individu entre l'enquête de l'année précédente
 (année N-1) et celle de l'année en cours (année N)

- 1 : la personne a répondu à l'enquête de l'année en cours
- : et avait déjà répondu à l'enquête de l'année précédente
- 2 : la personne répond à l'enquête de l'année en cours
- : pour la première fois

Enregistrement ADULTES CODE position 348 longueur 1

NAIDEP

département de naissance

NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

- : non renseigné
- autres : voir code DRA

Origine : question N° 054

Enregistrement ADULTES CODE position 179 longueur 3

NAIDEP1

Lieu de naissance

NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

- : non renseigné
- 1 : né en France métropolitaine
- 2 : né dans les DOM-TOM
- 3 : né en Algérie
- 4 : né dans un pays étranger autre que l'Algérie

2 premiers chiffres de NAIDEP

 01 à 95
 97,98
 96
 99
 B

NAIDEP1

 1
 2
 3
 4
 B

Enregistrement ADULTES CODE position 277 longueur 1

NAIDEP2

Lieu de naissance combiné avec la nationalité
 NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

- : non renseigné
- 1 : français né en France
- 2 : né dans les DOM-TOM
- 3 : français né en Algérie
- 4 : français né à l'étranger
- 5 : étranger né en France
- 6 : étranger né à l'étranger

NAIDEP1	N	NAIDEP2
1	01	1
2		2
3	01	3
4	01	4
1		5
3,4		6
B		8

Enregistrement ADULTES CODE position 276 longueur 1

PRA

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

- : sans objet ou non renseigné
- autres : voir liste N

Origine : question N° 044
 Enregistrement ADULTES CODE position 159 longueur 2

RGRA

Région de résidence un an avant l'enquête

	: non renseigné (DDRA non renseigné)
11	: Ile de France
21	: Champagne-Ardennes
22	: Picardie
23	: Haute-Normandie
24	: Centre
25	: Basse-Normandie
26	: Bourgogne
31	: Nord-Pas de Calais
41	: Lorraine
42	: Alsace
43	: Franche-Comté
52	: Pays de la Loire
53	: Bretagne
54	: Poitou-Charentes
72	: Aquitaine
73	: Midi-Pyrénées
74	: Limousin
82	: Rhône-Alpes
83	: Auvergne
91	: Languedoc-Roussillon
92	: Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ADULTES

CODE position 342 longueur 2

ZNAIDEP

Département de naissance

2 premiers chiffres de NAIDEP

Enregistrement ADULTES

CODE position 179 longueur 2

DRA-ENF

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

	: sans objet ou non renseigné
01B à 95B	: numéro minéralogique 01 à 95 complété par un blanc pour la France métropolitaine (20 pour la Corse)
96B	: Algérie
971	: Guadeloupe
972	: Martinique
973	: Guyane
974	: Réunion
975	: Saint-Pierre et Miquelon
98B	: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	: Autres pays étrangers

Enregistrement ENFANT

CODE position 59 longueur 3

MIGRA-ENF

Mobilité géographique entre deux enquêtes

- 0 : n'a pas déménagé
- 1 : a changé de commune à l'intérieur du même département (ou a changé d'arrondissement à Paris, Lyon ou Marseille)
- 2 : a changé de département à l'intérieur de la même région
- 3 : a changé de région
- 4 : vient des DOM-TOM
- 5 : vient de l'étranger
- 9 : a déménagé, mais le lieu de résidence antérieure n'est pas renseigné

Enregistrement ENFANT	CODE	position	58	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MOB-ENF

Mouvement de l'individu

Pour repérer les enfants inscrits à l'enquête précédente et n'habitant plus le logement, utiliser MVTI-ENF-N-1N

- : sans objet (première enquête dans l'aire)
- 1 : personne déjà inscrite dans le même logement à l'enquête précédente et habitant toujours le logement
- 2 : personne non enquêtée lors de l'enquête précédente

Enregistrement ENFANT	CODE	position	46	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MVT-ENF-N-1N

Mouvement de l'aire, du logement et de l'individu
=MVTA-N-1N + MVTL-N-1N + MVTI-ENF-N-1N

voir codes cités

Enregistrement ENFANT	CODE	position	67	longueur	3
-----------------------	------	----------	----	----------	---

MVTI-ENF-N-1

Mouvement de l'individu entre l'enquête de l'année précédente (année N-1) et celle de l'année en cours (année N)
(enregistrement enfant)

- 1 : la personne a répondu à l'enquête de l'année en cours et avait déjà répondu à l'enquête de l'année précédente
- 2 : la personne répond à l'enquête de l'année en cours pour la première fois

Enregistrement ENFANT	CODE	position	66	longueur	1
-----------------------	------	----------	----	----------	---

PRA-ENF

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

: sans objet ou non renseigné
autres : voir liste N

Enregistrement ENFANT	CODE	position	64 longueur	2
-----------------------	------	----------	-------------	---

RGRA-ENF

Région de résidence un an avant l'enquête

: non renseigné (DDRA du chef de ménage non renseigné)
 11 : Ile de France
 21 : Champagne-Ardennes
 22 : Picardie
 23 : Haute-Normandie
 24 : Centre
 25 : Basse-Normandie
 26 : Bourgogne
 31 : Nord-Pas de Calais
 41 : Lorraine
 42 : Alsace
 43 : Franche-Comté
 52 : Pays de la Loire
 53 : Bretagne
 54 : Poitou-Charentes
 72 : Aquitaine
 73 : Midi-Pyrénées
 74 : Limousin
 82 : Rhône-Alpes
 83 : Auvergne
 91 : Languedoc-Roussillon
 92 : Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ENFANT	CODE	position	62 longueur	2
-----------------------	------	----------	-------------	---

6.2 - Situation antérieure

AACJ

Exercice d'une activité antérieure pour la conjointe (inactive ou chômeuse)
 NB : ne pas utiliser - code remplacé par AACJ1

Voir code AA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	105	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

AACJ1

1er chiffre de AACJ

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	105	longueur	1
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

AACM

Exercice d'une activité antérieure pour le chef de ménage
 (inactif ou chômeur)

Voir code AA

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	64	longueur	1
-------------------------	------	----------	----	----------	---

AA

Exercice d'une activité antérieure (pour les inactifs et les chômeurs)

: sans objet (FI=1)

1 : a déjà exercé une activité professionnelle

2 : n'a jamais travaillé

Origine : question N° 009	Enregistrement ADULTES	CODE	position	50	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	----	----------	---

AEA

2 premiers chiffres de NAP1A (= 2 premiers chiffres de la NAP)

Enregistrement ADULTES	CODE	position	53	longueur	2
------------------------	------	----------	----	----------	---

CSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau détaillé)

	: sans objet ou non déclaré
10	: agriculteurs exploitants
21	: artisans
22	: commerçants et assimilés
23	: chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	: professions libérales
33	: cadres de la fonction publique
34	: professeurs, professions scientifiques
35	: professions de l'information, des arts et des spectacles
37	: cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38	: ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42	: instituteurs et assimilés
43	: professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	: clergé, religieux
45	: professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	: professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	: techniciens
48	: contremaîtres, agents de maîtrise
52	: employés civils et agents de service de la fonction publique
53	: policiers et militaires
54	: employés administratifs d'entreprises
55	: employés de commerce
56	: personnels des services directs aux particuliers
62	: ouvriers qualifiés de type industriel
63	: ouvriers qualifiés de type artisanal
64	: chauffeurs
65	: ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	: ouvriers non qualifiés de type industriel
68	: ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	: ouvriers agricoles

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 51 longueur 2

DCSA

Catégorie socio-professionnelle du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau agrégé)

	: sans objet ou non renseigné
1	: agriculteurs exploitants
2	: artisans, commerçants et chefs d'entreprises
3	: cadres et professions intellectuelles supérieures
4	: professions intermédiaires
5	: employés
6	: ouvriers

Enregistrement ADULTES CODE position 51 longueur 1

NAP1A

Activité économique du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (niveau 100 de la NAP 1973).

: sans objet (AA=1) ou non renseigné

01 à 99 : même signification que NAP1, calculé à partir de NAP6A

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 53 longueur 2

SECT14A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (14 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
 01 à 14 : Voir code SECT14

Enregistrement ADULTES CODE position 221 longueur 2

SECT38A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (38 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
 01 à 38 : Voir code SECT38

Enregistrement ADULTES CODE position 219 longueur 2

SECT4A

Activité économique regroupée du dernier emploi pour les inactifs et les chômeurs (4 postes)

: Sans objet (AA/=1) ou non renseigné
 1 à 4 : Voir code SECT4

Enregistrement ADULTES CODE position 223 longueur 1

STA

Statut du dernier emploi (pour les inactifs ou les chômeurs)
 NB : Utiliser de préférence STANT.

- : sans objet (AA=1) ou non renseigné
- 1 : travaillait à son compte (artisan, commerçant, profession libérale) ou en aidant un membre de sa famille dans son travail (sans être salarié)
- 2 : travaillait comme salarié de l'Etat ou des collectivités locales
- 3 : travaillait comme autre salarié

Origine : question N° 010
 Enregistrement ADULTES CODE position 55 longueur 1

STANT

Statut du dernier emploi pour les inactifs ou les chômeurs cohérent avec la catégorie socio-professionnelle antérieure

- : Sans objet (FI=1 ou AA=2,B)
- 1 : Travaillait à son compte ou comme aide familial
- 2 : Travaillait comme salarié

DCSA	STA	STANT
5 ,6		2
1 ,2		1
3 ,4	1	1
3 ,4		2
	1	1
		2

Enregistrement ADULTES CODE position 315 longueur 1

6.3 - Situation l'année précédente

NOTE SUR LES CHANGEMENTS DE SITUATIONS
 par rapport à l'année précédente

Dans l'enquête sur l'emploi, on dispose de données concernant la mobilité sur un an : mobilité entre catégories d'activité (actif occupé, chômeur, inactif) et examen des entrées en activité et des sorties d'activité ; mobilité professionnelle (entre catégories socioprofessionnelles) ; mobilité sectorielle (entre secteurs d'activité).

DEUX METHODES DIFFERENTES
 =====

Ces données sont obtenues par deux méthodes différentes. Pour les personnes déjà enquêtées l'année précédente, on rapproche leurs déclarations faites à un an d'intervalle. Au contraire, les personnes interrogées pour la première fois indiquent au cours du même entretien leur situation à la date de l'enquête et un an avant ; elles font donc appel à leur mémoire pour répondre sur ce dernier point. Les résultats obtenus par les deux méthodes ne sont pas complètement comparables, particulièrement à propos de la mobilité professionnelle et sectorielle, comme on le verra plus loin. Plus précisément, voici comment se présente la situation.

Le renouvellement de l'échantillon de l'enquête se faisant par tiers, chaque année un tiers des aires est interrogé pour la première fois, tandis que 2/3 sont communes avec l'enquête précédente : dans ces aires communes, des ménages ou des individus ont disparu (déménagements, décès, refus de réponse en N, ...) tandis que d'autres sont nouveaux (emménagés depuis un an, naissances, refus en N-1 suivi d'une réponse en N). Au total, on ne rapproche les données de deux années à partir des fichiers d'enquête que pour les personnes des deux sous-échantillons communs qui n'ont pas déménagé entre les deux enquêtes. Pour ces personnes, on dispose donc d'informations très complètes sur les deux situations, N-1 et N, correspondant à l'ensemble du questionnaire aux deux dates. Mais toutes ces personnes constituent un sous-ensemble qui n'est pas représentatif : bien qu'il comprenne environ 85% des individus des sous-échantillons communs, il n'est composé que de personnes géographiquement stables (même logement en N-1 et N) ; les nouveaux emménagés n'en font pas partie. Or, à l'évidence, il y a un lien entre déménagement ou stabilité géographique d'une part, et autres formes de la mobilité (catégories d'activité, catégories sociales, ou secteurs), d'autre part.

Aussi, dans l'enquête, pose-t-on aux personnes interrogées pour la première fois, qu'elles appartiennent au sous-échantillon entrant ou qu'elles soient nouvellement arrivées dans les sous-échantillons communs, quelques questions sur leur situation un an avant l'enquête (début de la partie D du questionnaire). Bien que succinctes, ces questions sont conçues pour être les plus proches possible de celles du début du questionnaire (la question 45 reprend la question 8; les questions 47 à 54 reprennent celles de la partie A).

- Malgré tout, le parallélisme dans la description des situations n'est pas total : on ne pose pas, pour l'année précédant l'enquête, les questions ayant trait à la "semaine de référence" (horaires de travail), aux démarches de recherche d'emploi, à la disponibilité pour travailler immédiatement. Or ces questions sont nécessaires pour appliquer les critères du BIT définissant la population active et le chômage. De ce fait, dans les tableaux sur la mobilité, on sera quelquefois amené à utiliser des définitions de l'activité occupée et du chômage différentes des définitions de référence (BIT) utilisées dans les autres parties de ce volume : ces définitions correspondent à des regroupements des situations déclarées aux questions 8 et 45 : "travaille", "inscrit au chômage" et "chômeur non inscrit", autres cas (étudiant-élève, militaire du contingent, retraité, personne au foyer et autre inactif).

- Même pour les questions formellement analogues dans la partie D et dans la partie A du questionnaire, à propos notamment des professions (donc des catégories socioprofessionnelles, qui en sont un regroupement) ou des activités économiques, on constate des différences, importantes, entre les résultats obtenus dans l'échantillon nouveau, où toutes les personnes ont répondu à la partie D du questionnaire, en faisant appel à leur mémoire, et dans les deux sous-échantillons communs, où la majeure partie des personnes ont répondu, en N-1 et en N, aux questions de la partie A du questionnaire.

D'une part, en effet, la mémoire est moins sensible ; les personnes nouvelles dans l'enquête ont donc tendance à gommer les changements intervenus ; de plus, l'enquêteur souvent se contente d'enregistrer une situation "identique" mal précisée ; enfin l'enquête, répondant dans le même entretien à propos de ses situations actuelle et passée, s'efforce de paraître cohérent dans sa description ; à la limite, il peut vouloir expurger sa déclaration de contradictions gênantes ou trop visibles.

D'autre part, pour les autres personnes, un rapprochement est opéré par le statisticien entre deux déclarations indépendantes l'une de l'autre. Les changements sont donc a priori mieux appréhendés et la mobilité observée est plus importante. Cependant, l'enquête ne peut plus, comme dans le cas précédent, contrôler la cohérence de ses propos, tenus à un an d'intervalle ; on ne peut donc pas être certain que toute la mobilité observée corresponde à un phénomène réel.

LES DIFFICULTES DU CHIFFREMENT DE LA MOBILITE ===== PROFESSIONNELLE ET SECTORIELLE =====

Aux différences évoquées ci-dessus concernant les méthodes d'enquête s'ajoutent les difficultés à chiffrer correctement les déclarations de professions (donc les catégories socioprofessionnelles) et les activités économiques. Un chiffrement indépendant des deux professions en N-1 et en N conduit à une augmentation fictive de la mobilité : deux libellés de professions très voisins, synonymes, voire même identiques, conduisent quelquefois en pratique à des chiffrements différents. Dans la série d'enquêtes sur l'emploi 1975-1981, la mobilité professionnelle était ainsi fortement surestimée, un rapprochement automatique des professions chiffrées en N-1 et N ayant été mis en oeuvre pour les personnes présentes aux deux dates (cf. ARCHIVES ET DOCUMENTS, No 38, article de P. LAULHE). A partir de 1982, on est revenu, pour la détermination des professions, à un chiffrement conjoint des situations de N et de N-1 ; les déclarations sont indépendantes (faites à un an d'intervalle), mais pas les chiffrements : avant de coder la profession en N, on regarde les libellés N-1 et N (ainsi que les autres informations nécessaires au chiffrement, statut, classification, nombre de salariés pour les personnes à leur compte, fonction pour les cadres) pour apprécier s'il s'agit, ou non, de la même profession. Le chiffrement de la profession en N-1 est également reporté sur le questionnaire de l'année N (case PP1, après la question 43) ; ceci permet d'inscrire, pour N-1, l'année N, une profession différente de celle chiffrée l'année précédente si celle dernière est manifestement erronée au vu des deux questionnaires. Une certaine cohérence est ainsi rétablie, a posteriori, par les personnes chargées du chiffrement, entre les deux situations. Au total, la mesure de la mobilité professionnelle à partir du rapprochement des deux déclarations (N-1) et (N) est sans doute plus précise que celle opérée à partir d'une interrogation unique (comme c'est le cas pour les personnes appartenant à l'échantillon entrant ou les personnes nouvelles apparues dans les sous-échantillons communs) ; elle est également affectée d'une certaine fragilité puisqu'elle est liée à une certaine "interprétation" effectuée lors du chiffrement.

En ce qui concerne la mobilité sectorielle, la consultation systématique du chiffrement opéré en N-1, pour les personnes déjà enquêtées et n'ayant pas changé d'établissement, le chiffrement effectué à partir du fichier des établissements SIRENE pour les autres personnes, auraient du permettre un chiffrement correct des activités économiques N-1 et N et, partant, une mesure acceptable des changements de secteur. Mais, malgré les précautions prises,

la mobilité sectorielle semble un peu surestimée parmi les personnes présentes aux deux enquêtes: une proportion un peu trop élevée des changements de secteur se produisent en effet sans changement d'établissement, alors que ce cas de figure est probablement assez rare dans la réalité. Toutefois, les changements de code d'activité principale des établissements ne sont pas complètement négligeables dans la gestion du fichier SIRENE. Souvent fictifs, ou vrais mais "à la marge" (les établissements ayant plusieurs activités ont cependant un classement unique, révisable si la valeur ajoutée d'une activité secondaire croît au point de la rendre principale), ces changements sont pris en compte dans l'enquête puisque le chiffrement des activités économiques repose en premier lieu sur le fichier SIRENE. On pourrait également ajouter qu'une analyse approfondie de certains cas de mobilité sectorielle fictive fait ressortir des associations entre activités que le classement selon la NAP occulte, en raison de ses principes de construction. Le flou du chiffrement peut, dans certains cas, apporter une indication indirecte mais utile à la connaissance des relations intersectorielles; en voici quelques exemples: commerce de détail d'électricité et électricité du bâtiment, ameublement et menuiserie du bâtiment.

Une dernière précision à propos de la mobilité sectorielle concerne le traitement des intérimaires. Dans les tableaux concernant l'année N, ils sont isolés grâce à la réponse à la question 22-a et ventilés par secteur selon l'activité des entreprises utilisatrices. Dans les tableaux sur la mobilité, afin de comparer correctement les années N-1 et N, il a été nécessaire de les reclasser dans l'activité "intérim", qui fait partie des services marchands.

Un complément utile à l'appréciation de la mobilité est donné par le code CHET, qui distingue les personnes travaillant, en N-1 et en N, dans le même établissement (CHET=0), ayant changé d'établissement (CHET=1), ayant changé d'entreprise (CHET=2), ayant changé sans qu'on sache s'il s'agit de l'établissement ou de l'entreprise (CHET=3). Ce code, chiffré en même temps que l'activité économique, reste malheureusement quelquefois non renseigné (10 % des cas environ). Son utilité est pourtant grande ; il permet d'apprécier la mobilité sectorielle fictive ou tout au moins douteuse (si CHET=0 et qu'il y a changement de secteur - voir ci-dessus); il permet aussi de distinguer la mobilité professionnelle externe (changement de catégorie sociale avec changement d'entreprise) et la mobilité professionnelle interne (éventuellement détaillée selon qu'il y a ou non changement d'établissement, ou que le code CHET n'est pas renseigné).

Il est également possible de regarder la mobilité selon le statut : pour l'année d'enquête, on dispose à ce sujet d'informations détaillées d'où l'on tire les codes synthétiques STAT3, statut détaillé pour les situations précaires, et STATPUB, statut détaillé pour le secteur public (voir la note sur le statut). Pour l'année N-1, les renseignements disponibles pour toutes les personnes sont plus succincts: ils permettent de reconstituer un code proche de STATPUB, et le code regroupé distinguant simplement salariés, personnes travaillant à leur compte et aides familiaux; aucune indication n'existe en revanche à propos des emplois précaires.

LES DONNEES PUBLIEES

Compte tenu des remarques ci-dessus, le choix des tableaux doit répondre à deux questions principales : faut-il les produire sur l'ensemble du fichier d'enquête ou sur les seuls sous-échantillons communs ; avec quelles définitions de l'activité et du chômage ?

ENSEMBLE DU FICHIER OU SOUS-ECHANTILLONS COMMUNS ?

Tous les tableaux portant sur la mobilité professionnelle ou sectorielle sont établis à partir des sous-échantillons communs; un petit tableau synthétique illustre, dans chaque cas, la différence souvent considérable entre les résultats du sous-échantillon entrant et des sous-échantillons communs.

Les autres tableaux sont établis à partir de l'ensemble du fichier : ils portent sur la mobilité entre catégories d'activité, les entrées en activité, les sorties d'activité. Sans être inexistantes, les différences entre résultats du sous-échantillon entrant et des sous-échantillons communs ne sont pas trop importantes et on a préféré utiliser tout le fichier afin de réduire les erreurs aléatoires. Quelques indications sont cependant données sur les écarts entre sous-échantillons ; elles montrent notamment des différences entre catégories fines voisines (chômeurs inscrits/non inscrits, retraités/autres inactifs) ainsi qu'aux frontières les plus fragiles des catégories (femmes au foyer/chômeurs). Ces divergences sont dues aux différences de méthodes d'enquête évoquées ci-dessus, notamment à la cohérence qu'établit l'enquête entre ses réponses lorsqu'il est interrogé en même temps sur ses situations actuelle et passée.

QUELLE DEFINITION DE L'ACTIVITE ET DU CHOMAGE ?

Si l'on se limite aux personnes présentes aux deux enquêtes (n'ayant pas déménagé, dans les sous-échantillons communs), on peut utiliser les définitions BIT de l'activité et du chômage ; toutefois, le lien entre déménagement et mobilité limite l'intérêt de tels croisements. Deux tableaux sont établis à l'aide de ces définitions. L'un (tableau MOB-02), retrace le devenir (en N) des personnes présentes à l'enquête de N-1 ; la sortie du champ de l'enquête (par déménagement, décès,...) constitue pour elles une "destination" possible dont ce tableau mesure l'ampleur. L'autre (tableau MOB-01) décrit le recrutement des personnes présentes en N : que faisaient-elles en N-1 d'après l'enquête menée à cette date ; là encore, le tableau permet d'apprécier la partie des "recrutements" externe à l'ensemble des personnes présentes en N-1 (emménagements et autres entrées dans le champ de l'enquête ; toutefois les entrées dans le champ que constituent les passages de 14 à 15 ans ne sont pas isolées ; les personnes dans ce cas sont classées scolaires l'année N-1).

Si l'on veut aller plus loin que mesurer, à part, les flux liés aux entrées-sorties du champ de l'enquête, on doit utiliser, au moins pour l'année N-1, les définitions de l'activité des questions 8-45.

- Les tableaux retracant les mouvements entre catégories d'activité utilisent ces définitions pour les deux années N-1 et N ; les entrées et sorties du chômage sont alors exprimées selon les mêmes définitions et peuvent être rapprochées, par âge, par secteur, etc... La mesure du chômage est très différente en effet selon qu'on utilise ou non les définitions du BIT ; afin de disposer de données homogènes, on doit dans ce cas renoncer aux définitions du BIT et se contenter du chômage déclaré.

- Les tableaux portant sur les actifs occupés aux deux dates, les entrées en activité (le plus souvent activité occupée) et les sorties d'activité occupée, sont établis avec les définitions du BIT pour l'année d'enquête. Sur ces sujets, l'hétérogénéité introduite entre définitions N-1 et N a semblé moins gênante.

AIDFAMP

Aide familial un an avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1)
 autres : voir code AIDFAM pour les autres modalités

Origine : question N° 048
 Enregistrement ADULTES CODE position 167 longueur 1

CHANG

Changement dans la situation professionnelle depuis un an (pour les actifs occupés aux 2 dates)

: sans objet
 1 : la personne a eu un changement dans sa vie
 : professionnelle
 2 : la personne n'a pas eu de changement dans sa vie
 : professionnelle

Origine : question N° 046
 Enregistrement ADULTES CODE position 162 longueur 1

CHET

Changement éventuel d'établissement depuis un an

: sans objet ou non renseigné
 0 : pas de changement
 1 : changement d'établissement sans changement d'entreprise
 2 : changement d'entreprise (changement de raison sociale)
 3 : modification de l'adresse sans que l'on puisse déterminer
 : s'il s'agit d'un changement d'établissement ou d'entreprise

Origine : question N° 017
 Enregistrement ADULTES CODE position 79 longueur 1

CITIP

Activité économique dans l'emploi occupe un an avant l'enquête
 (nomenclature internationale)

Voir nomenclature CITI
 : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné

Enregistrement ADULTES CODE position 332 longueur 2

CS-P

Code servant au calcul de la catégorie socio-professionnelle un an avant l'enquête : CSEP
 NB : utiliser de préférence CSEP

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou inactif un an avant
 : l'enquête
 autres : voir code CSEP

Enregistrement ADULTES	CODE	position	334	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSEIP

Catégorie socio-professionnelle (niveau intermédiaire-nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête
 NB : code calculé à partir de PP

: sans objet (FIP/=1)
 10 : agriculteurs exploitants
 21 : artisans
 22 : commerçants et assimilés
 23 : chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
 31 : professions libérales
 32 : cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
 36 : cadres d'entreprises
 41 : professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
 46 : professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
 47 : techniciens
 48 : contremaîtres, agents de maîtrise
 51 : employés de la fonction publique
 54 : employés administratifs d'entreprises
 55 : employés de commerce
 56 : personnels des services directs aux particuliers
 61 : ouvriers qualifiés
 66 : ouvriers non qualifiés
 69 : ouvriers agricoles

Enregistrement ADULTES	CODE	position	356	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau détaillé - nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête
 NB : code calculé à partir de PP

```

: sans objet (FIP/=1)
11 : agriculteurs sur petite exploitation
12 : agriculteurs sur moyenne exploitation
13 : agriculteurs sur grande exploitation
21 : artisans
22 : commerçants et assimilés
23 : chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31 : professions libérales
33 : cadres de la fonction publique
34 : professeurs, professions scientifiques
35 : professions de l'information, des arts et des
     spectacles
37 : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
38 : ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
42 : instituteurs et assimilés
43 : professions intermédiaires de la santé et du travail
     social
44 : clergé, religieux
45 : professions intermédiaires administratives de la
     fonction publique
46 : professions intermédiaires administratives et
     commerciales des entreprises
47 : techniciens
48 : contremaîtres, agents de maîtrise
52 : employés civils et agents de service de la fonction
     publique
53 : policiers et militaires
54 : employés administratifs d'entreprises
55 : employés de commerce
56 : personnels des services directs aux particuliers
62 : ouvriers qualifiés de type industriel
63 : ouvriers qualifiés de type artisanal
64 : chauffeurs
65 : ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et
     du transport
67 : ouvriers non qualifiés de type industriel
68 : ouvriers non qualifiés de type artisanal
69 : ouvriers agricoles
  
```

Enregistrement ADULTES	CODE	position	352	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSI-P

Code servant au calcul de la catégorie socio-professionnelle un an avant l'enquête : CSEIP
 NB : utiliser de préférence CSEIP

```

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou inactif un an avant
: l'enquête
autres : voir code CSEIP
  
```

Enregistrement ADULTES	CODE	position	336	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DCS-P

Code servant au calcul de la catégorie socio-professionnelle un an avant l'enquête : DCSEP
 NB : utiliser de préférence DCSEP

: sans objet MVTI-N-1N=1 ou inactif un an avant l'enquête
 autres : voir code DCSEP

Enregistrement ADULTES	CODE	position	334	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DCSEP

Catégorie socio-professionnelle (niveau agrégé - Nomenclature PCS 1982) correspondant à l'emploi occupé un an avant l'enquête
 NB : code calculé à partir de PP

-
- : sans objet (FIP/=1)
 - 1 : agriculteurs exploitants
 - 2 : artisans, commerçants et chefs d'entreprises
 - 3 : cadres et professions intellectuelles supérieures
 - 4 : professions intermédiaires
 - 5 : employés
 - 6 : ouvriers

Enregistrement ADULTES	CODE	position	352	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DDRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

-
- 2 premiers chiffres de DRA
 - 20 : Corse

Enregistrement ADULTES	CODE	position	156	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

DRA

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

-
- 01B à 95B : sans objet (MOB=1 ou MIG/=2) ou non renseigné
 - 01B à 95B : numéro minéralogique 01 à 95 complété par un blanc pour la France métropolitaine (20 pour la Corse)
 - 96B : Algérie
 - 971 : Guadeloupe
 - 972 : Martinique
 - 973 : Guyane
 - 974 : Réunion
 - 975 : Saint- Pierre et Miquelon
 - 98B : T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
 - 99B : Autres pays étrangers

Origine : question N° 044

Enregistrement ADULTES CODE position 156 longueur 3

FIP

occupation un an avant l'enquête

- : le code FI n'était pas renseigné à l'enquête de l'année d'avant si la personne avait alors moins de 15 ans
 - 1 : travaillait
 - 2 : était inscrit au chômage
 - 3 : était chômeur non inscrit
 - 4 : était étudiant, élève, stagiaire non rémunéré
 - 5 : était militaire du contingent
 - 6 : était retraité, bénéficiaire d'une pré-retraite, retiré des affaires
 - 7 : était femme au foyer
 - 8 : était autre inactif
-

Origine : question N° 045
 Enregistrement ADULTES CODE position 161 longueur 1

MIG

résidence un an avant l'enquête : commune identique ou différente

- : sans objet (MOB=1)
 - 1 : dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) que maintenant
 - 2 : dans une autre commune (ou arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)
-

Origine : question N° 044
 Enregistrement ADULTES CODE position 155 longueur 1

NACEP

activité économique dans l'emploi occupé un an avant l'enquête (communautés européennes)

- : sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
- 00 à 99 : voir table de passage NAP600-NACE-

Enregistrement ADULTES CODE position 330 longueur 2

NAP1P

Activité économique dans l'emploi occupé un an avant l'enquête
(niveau 100 de la NAP 1973)

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
01 à 99 : 2 premiers chiffres de NAP6P

NB : pour 1983 et 1984, ne pas utiliser ; prendre de préférence
les 2 premiers chiffres de NAP6P

Enregistrement ADULTES CODE position 323 longueur 2

NAP6P

Activité économique (niveau 600) dans l'emploi occupé un an
avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
0100, etc. : voir nomenclature NAP niveau 600

Origine : question N° 053
Enregistrement ADULTES CODE position 172 longueur 4

NSEP

nombre de salariés un an avant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
0 à 4 : voir code NSE pour les autres modalités

Origine : question N° 050
Enregistrement ADULTES CODE position 169 longueur 1

PP

Profession un an avant l'enquête

: sans objet
1101, etc. : voir la nomenclature des professions du RP82
: pour les autres modalités

NB : = PP2 si la personne est enquêtée pour la 1ère fois
MVTI-N-1N=2
= PP1 dans le cas contraire

Enregistrement ADULTES CODE position 352 longueur 4

PP1

code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête :
 PP
 NB : utiliser de préférence PP

1101, etc.	: sans objet MVTI-N-1N=2 ou inactif un an avant l'enquête ou non renseigné : voir la nomenclature des professions du RP 82 : pour les autres modalités
------------	---

Origine : question N° 043
 Enregistrement ADULTES CODE position 151 longueur 4

PP1-1

1er chiffre de PP1

Enregistrement ADULTES	CODE	position	151	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

PP1-2

2 premiers chiffres de PP1

Enregistrement ADULTES	CODE	position	151	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

PP2

Code servant au calcul de la profession un an avant l'enquête :
 PP
 NB : utiliser de préférence PP

1101, etc.	: sans objet MVTI-N-1N=1 ou FIP/=1 : voir la nomenclature des professions du RP 82 : pour les autres modalités
------------	--

Origine : question N° 047
 Enregistrement ADULTES CODE position 163 longueur 4

PRA

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

autres	: sans objet ou non renseigné : voir liste N
--------	---

Origine : question N° 044
 Enregistrement ADULTES CODE position 159 longueur 2

PREMPP2

1er chiffre de PP2

Enregistrement ADULTES	CODE	position	163	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

PUBP

Caractère public ou privé de l'établissement qui employait la personne un an avant l'enquête

: sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 1 à 5 : voir code PUB

Origine : question N° 053

Enregistrement ADULTES	CODE	position	178	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

P1P2-PP2

2 premiers chiffres de PP2

Enregistrement ADULTES	CODE	position	163	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

QP

classification un an avant l'enquête

: sans objet ou non renseigné
 0 à 9 : voir code Q

Origine : question N° 052

Enregistrement ADULTES	CODE	position	171	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

RGRA

Région de résidence un an avant l'enquête

	: non renseigné (DDRA non renseigné)
11	: Ile de France
21	: Champagne-Ardennes
22	: Picardie
23	: Haute-Normandie
24	: Centre
25	: Basse-Normandie
26	: Bourgogne
31	: Nord-Pas de Calais
41	: Lorraine
42	: Alsace
43	: Franche-Comté
52	: Pays de la Loire
53	: Bretagne
54	: Poitou-Charentes
72	: Aquitaine
73	: Midi-Pyrénées
74	: Limousin
82	: Rhône-Alpes
83	: Auvergne
91	: Languedoc-Roussillon
92	: Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ADULTES	CODE	position 342	longueur 2
------------------------	------	--------------	------------

SECT14P

Activité économique regroupée dans l'emploi occupé un an avant l'enquête (14 postes)

	: Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
01	: Agriculture, sylviculture, pêche (SECT38=01)
02	: Industries agricoles et alimentaires (SECT38=02,03)
03	: Energie (SECT38=04,05,06)
04	: Industrie des biens intermédiaires (SECT38=07 à 11,13,21,23)
05	: Industrie des biens d'équipement (SECT38=14 à 17)
06	: Industrie des biens de consommation courante (SECT38=12,18 à 20,22)
07	: Bâtiment, génie civil et agricole (SECT38=24)
08	: Commerce (SECT38=25 à 28)
09	: Transports et télécommunications (SECT38=31,32)
10	: Services marchands (SECT38=29,30,33,34)
11	: Location et crédit bail immobiliers (SECT38=35)
12	: Assurances (SECT38=36)
13	: Organismes financiers (SECT38=37)
14	: Services non marchands

Enregistrement ADULTES	CODE	position 327	longueur 2
------------------------	------	--------------	------------

SECT38P

Activité économique regroupée dans l'emploi occupé un an avant
l'enquête (38 postes)

- : Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
- 01 : Agriculture, sylviculture, pêche
- 02 : Industries de la viande et du lait
- 03 : Industries des autres produits alimentaires
- 04 : Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction
- 05 : Production de pétrole et de gaz naturel
- 06 : Electricité, gaz et eau
- 07 : Minérais et métaux ferreux, première transformation de l'acier
- 08 : Minérais, métaux et demi-produits non ferreux
- 09 : Matériaux de construction et minéraux divers
- 10 : Industrie du verre
- 11 : Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques
- 12 : Parachimie et industrie pharmaceutique
- 13 : Fonderie et travail des métaux
- 14 : Construction mécanique
- 15 : Construction électrique et électronique
- 16 : Matériel de transport terrestre
- 17 : Construction navale et aéronautique, armement
- 18 : Industrie textile et habillement
- 19 : Industrie du cuir et de la chaussure
- 20 : Bois, meubles, industries diverses
- 21 : Papier, carton
- 22 : Imprimerie, presse, édition
- 23 : Industries du caoutchouc, transformation des matières plastiques
- 24 : Bâtiment, génie civil et agricole
- 25 : Commerce de gros alimentaire
- 26 : Commerce de gros non alimentaire
- 27 : Commerce de détail alimentaire
- 28 : Commerce de détail non alimentaire
- 29 : Réparation et commerce de l'automobile
- 30 : Hôtels, cafés, restaurants
- 31 : Transports
- 32 : Télécommunications et postes
- 33 : Services marchands rendus principalement aux entreprises
- 34 : Services marchands rendus aux particuliers
- 35 : Location et crédit bail immobiliers
- 36 : Assurances
- 37 : Organismes financiers
- 38 : Services non marchands

Enregistrement ADULTES	CODE	position	325	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

SECT4P

Activité économique regroupée dans l'emploi occupé un an avant
l'enquête (4 postes)

- : Sans objet (FI/=1) ou non renseigné
- 1 : Agriculture : SECT14=01
- 2 : Industrie : SECT14=02 à 06
- 3 : Bâtiment et travaux publics : SECT14=07
- 4 : Secteur tertiaire : SECT14=08 à 14

Enregistrement ADULTES	CODE	position	329	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

STATPUBP

Statut un an avant l'enquête (détailé pour le secteur public)

- : Sans objet (FI/=1)
- : - Pas d'activité professionnelle effective :
- 01 : Raison inconnue
- 02 : Elève-fonctionnaire
- 03 : Stagiaire en formation
- 04 : En dispense d'activité
 - Non salarié :
 - 11 : Indépendant
 - 12 : Employeur
 - 13 : Aide familial
 - Salarié :
 - 21 : Du privé
 - 22 : De l'état
 - 23 : Des collectivités locales
 - 24 : Des services publics

Enregistrement ADULTES	CODE	position	339	longueur	2
------------------------	------	----------	-----	----------	---

STAT1P

Statut regroupé un an avant l'enquête

- : Sans objet (FIP/=1)
- 0 : N'avait pas d'activité professionnelle effective
- 1 : Non salarié
- 2 : Salarié du privé
- 3 : Salarié de l'état et des collectivités locales
- 4 : Salarié des services publics

Enregistrement ADULTES	CODE	position	338	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

STP

Code servant à la détermination du statut un an avant l'enquête

- : sans objet (FIP/=1 ou AIDFAMP=1)
- 1 : travaillait à son compte
- 2 : travaillait comme salarié

Origine : question N° 049	Enregistrement ADULTES	CODE	position	168	longueur	1
---------------------------	------------------------	------	----------	-----	----------	---

STPNRED

Statut (à son compte, salarié) un an avant l'enquête, n'ayant pas encore subi un redressement de mise en cohérence avec la profession contrairement au code STP

-
- : Sans objet (FIP/=1) ou (AIDFAMP=1)
 - 1 : La personne travaillait à son compte
 - 2 : La personne travaillait comme salarié

Enregistrement ADULTES	CODE	position	188	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

TITP

Statut des agents de l'état et des collectivités locales un avant l'enquête (2 postes)

-
- : Sans objet ou non renseigné
 - 1 : Fonctionnaire ou agent titulaire ou stagiaire,
 - : fonctionnaire-élève
 - 2 : Agent non titulaire

Origine : question N° 051					
Enregistrement ADULTES	CODE	position	170	longueur	1

TNP

Tranche d'effectif de l'entreprise un an avant l'enquête
NB : code renseigné seulement à partir de 1984

-
- : Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 - 0 à 9 : Voir code TN

Origine : question N° 053					
Enregistrement ADULTES	CODE	position	177	longueur	1

TP

Tranche d'effectif de l'établissement un an avant l'enquête

-
- : Sans objet (FIP/=1) ou non renseigné
 - 0 à 9 : Voir code T

Origine : question N° 053					
Enregistrement ADULTES	CODE	position	176	longueur	1

DRA-ENF

Résidence un an avant l'enquête : département (pour ceux qui ont changé de commune)

	: sans objet ou non renseigné
01B à 95B	: numéro minéralogique 01 à 95 complété par un blanc pour la France métropolitaine (20 pour la Corse)
96B	: Algérie
971	: Guadeloupe
972	: Martinique
973	: Guyane
974	: Réunion
975	: Saint-Pierre et Miquelon
98B	: T.O.M. (Polynésie, Nouvelle Calédonie, etc)
99B	: Autres pays étrangers

Enregistrement ENFANT	CODE	position	59	longueur	3
-----------------------	------	----------	----	----------	---

PRA-ENF

Pays de résidence un an avant l'enquête : pour ceux qui viennent de l'étranger

	: sans objet ou non renseigné
autres	: voir liste N

Enregistrement ENFANT	CODE	position	64	longueur	2
-----------------------	------	----------	----	----------	---

RGRA-ENF

Région de résidence un an avant l'enquête

	: non renseigné (DDRA du chef de ménage non renseigné)
11	: Ile de France
21	: Champagne-Ardennes
22	: Picardie
23	: Haute-Normandie
24	: Centre
25	: Basse-Normandie
26	: Bourgogne
31	: Nord-Pas de Calais
41	: Lorraine
42	: Alsace
43	: Franche-Comté
52	: Pays de la Loire
53	: Bretagne
54	: Poitou-Charentes
72	: Aquitaine
73	: Midi-Pyrénées
74	: Limousin
82	: Rhône-Alpes
83	: Auvergne
91	: Languedoc-Roussillon
92	: Provence-Côte d'Azur-Corse

Enregistrement ENFANT	CODE	position	62	longueur	2
-----------------------	------	----------	----	----------	---

6.4 - Origine sociale

CSPPCJ

Catégorie socio-professionnelle du père de la conjointe (niveau détaillé)
 NB : utilisable uniquement si RANSECH=1

Voir liste CSPP

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	109	longueur	2
-------------------------	------	----------	-----	----------	---

CSPPCM

Catégorie socio-professionnelle du père du chef de ménage (niveau détaillé)
 NB : utilisable uniquement si RANSECH=1

Voir code CSPP

Enregistrement LOGEMENT	CODE	position	67	longueur	2
-------------------------	------	----------	----	----------	---

CSPP

Catégorie socio-professionnelle du père (niveau détaillé)
 NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

: non renseigné
 10 à 69 : voir code CSA

Origine : question N° 055
 Enregistrement ADULTES CODE position 184 longueur 2

DCSPP

Catégorie socio-professionnelle du pere (niveau agrégé)
 NB : en 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983 utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

Voir liste DCSA

Enregistrement ADULTES	CODE	position	184	longueur	1
------------------------	------	----------	-----	----------	---

NOIPP

code servant à calculer la catégorie socio-professionnelle du père
 NB : ne pas utiliser

: sans objet (le père n'appartient pas au ménage) ou
 : non renseigne
 00 à 99 : numéro individuel du père (ou mère, ou tuteur)

Origine : question N° 055
 Enregistrement ADULTES CODE position 182 longueur 2

STPP

Statut du père de l'enquêté

NB : En 1982 utilisable uniquement si RANSECH=1 ; en 1983
utilisable uniquement si RANSECH=1 ou 2

: Non renseigné
1 à 3 : Voir code STA

Origine : question N° 055

Enregistrement ADULTES CODE position 186 longueur 1

A QUELLES PAGES TROUVER UN CODE ?

A	:	024	ANCENTR	:	107
AA	:	165	ANCENTR1	:	108
AA	:	267	ANCIACT	:	070
AACJ	:	162	ANCIACT	:	168
AACJ	:	243	ANCIACTA	:	070
AACJ	:	267	ANCIACTA	:	168
AACJ1	:	162	ANCIACTM	:	071
AACJ1	:	243	ANCIACTM	:	169
AACJ1	:	267	ANCM	:	108
AACM	:	162	ANCRECH	:	169
AACM	:	243	ANCRECH1	:	170
AACM	:	267	AQ1	:	046
AAI1	:	221	AQ1CJ	:	042
AAI2	:	221	AQ1CJ	:	244
ACTA	:	165	AQ1CM	:	042
ACTBIT	:	068	AQ1CM	:	245
ACTBIT	:	165	AR	:	024
ACTBIT1	:	068	AUTREMRE	:	170
ACTBIT1	:	166	CA	:	046
ACTBIT1CJ	:	067	CA-ENF	:	057
ACTBIT1CJ	:	162	CH	:	170
ACTBIT1CJ	:	243	CHANG	:	277
ACTBIT1CM	:	067	CHCSR	:	171
ACTBIT1CM	:	162	CHET	:	277
ACTBIT1CM	:	243			
ACTM	:	166	CHOMMOY-MULT	:	171
ACTR	:	024	CIRCA	:	172
ADCMP	:	010	CITI	:	108
ADFE	:	199	CITIP	:	108
AEA	:	267	CITIP	:	277
AFE	:	199	CL	:	222
AG	:	044	CLE	:	024
AG-ENF	:	056	CLEF	:	222
AGCJ	:	042	CL1	:	222
AGCJ	:	244	COM	:	024
AGCM	:	042	COM	:	041
AGCM	:	244	CRE	:	172
AGE	:	044	CREACT	:	173
AGE	:	126	CREC	:	174
AGE	:	216	CRE3	:	175
AGE-ENF	:	056	CRE8	:	175
AGJ	:	044	CS-P	:	089
AGV	:	045	CS-P	:	278
AG1	:	045	CSA	:	089
AG3	:	045	CSA	:	268
AG5	:	045	CSE	:	090
AG6	:	046	CSECJ	:	086
AH	:	069	CSECJ	:	245
AIDFAM	:	088	CSECM	:	086
AIDFAM	:	120	CSECM	:	245
AIDFAMP	:	088	CSEI	:	091
AIDFAMP	:	121	CSEIP	:	091
AIDFAMP	:	277	CSEIP	:	278
ALC	:	152	CSEP	:	092
ALLOC	:	152	CSEP	:	279
ALLOC	:	167	CSI-P	:	092
AM	:	069	CSI-P	:	279
AMCJ	:	244	CSPP	:	093
AMCM	:	244	CSPP	:	292
ANCA	:	107	CSPPCJ	:	086
ANCCHOM	:	167	CSPPCJ	:	292

CSPPCM	086	ENFM06	230
CSPPCM	292	ENFM06A	231
CSRECH	093	ENFM18	231
CSRECH	175	ET	204
CSTOT	094	ETA	205
CSTOTCJ	086	EXTRI	012
CSTOTCJ	245	EXTRI	047
CSTOTCM	087	EXTRI-ENF	013
CSTOTCM	245	EXTRI-ENF	057
CSTOTI	095	EXTRL	010
DCREC	176	EXTRL	223
DCS-P	095	FI	071
DCS-P	280	FI	178
DCSA	097	FI	205
DCSA	176	FICJ	067
DCSA	268	FICJ	163
DCSE	096	FICJ	199
DCSEP	096	FICJ	246
DCSEP	280	FICM	067
DCSPP	096	FICM	163
DCSPP	292	FICM	199
DCSRECH	096	FICM	246
DCSRECH	176	FIP	072
DCSTOT	097	FIP	179
DCSTOTCJ	087	FIP	206
DCSTOTCJ	246	FIP	281
DCSTOTCM	087	FOACT	206
DCSTOTCM	246	FONCT	097
DDIP	200	FORM	207
DIPL	200	HAB	144
DDRA	031	HH	144
DDRA	047	HHAB1	144
DDRA	258	HHAB2	145
DDRA	280	HHAB3	145
DEA	016	HT	145
DECHI-ENF	013	HT1	146
DEJ	016	HT2	146
DEM	016	HT3	146
DEMANDE	153	IDENQ	016
DEMANDE	176	IDT-AIRE	032
DEP	025	IDT-AIRE-ENF	034
DEP	041	IDT-AIRE-LOG	031
DET	121	IM-LOC	225
DIEG	200	IM-LOC-ENF	225
DIEP	201	IM-LOC-LOG	223
DIES	202	INT	122
DIP	203	LCM	048
DIPL	203	LCM	238
DISP	177	LCM	251
DNEG1	204	M	048
DNEP1	204	M	238
DNES1	204	MCJ	042
DRA	032	MCJ	231
DRA	047	MCJ	246
DRA	258	MCM	043
DRA	280	MCM	231
DRA-ENF	034	MCM	247
DRA-ENF	057	MIG	032
DRA-ENF	262	MIG	049
DRA-ENF	289	MIG	258
DREM	177	MIG	281
DRE1	177	MIGRA	033
DRE2	178	MIGRA	049
DTYPMEN	230	MIGRA	259
DU	143	MIGRA-ENF	035
DUDET	121	MIGRA-ENF	057
DUHAB	143	MIGRA-ENF	263
DUINT	121	MOB	018
DUSTAGE	122	MOB	050
ENFM03	230	MOB	259
ENFM03A	230		

MOB-ENF	: 058	NER	: 147
MOB-ENF	: 263	NER	: 184
MODRECH4	: 179	NES	: 211
MREC	: 180	NES1	: 212
MRED	: 181	NEUF	: 011
MRED	: 182	NIVEAU	: 213
MRE1	: 182	NLGA	: 221
MRE2	: 182	NMRE	: 184
MRE3	: 183	NO-AIRE	: 025
MRE4	: 183	NOI	: 053
MRE5	: 183	NOI-ENF	: 060
MRE6	: 183	NOIPP	: 292
MVIE	: 050	NONDISP	: 184
MVIE	: 239	NP	: 234
MVL	: 223	NPP	: 011
MVT-ENF-N-1N	: 035	NPP	: 234
MVT-ENF-N-1N	: 058	NPSAD	: 011
MVT-ENF-N-1N	: 225	NP1	: 234
MVT-ENF-N-1N	: 263	NR	: 054
MVT-N-1N	: 033	NSE	: 098
MVT-N-1N	: 051	NSE	: 110
MVT-N-1N	: 225	NSE	: 122
MVT-N-1N	: 259	NSEP	: 282
MVTA-N-1N	: 025	OFFICE	: 185
MVTI-ENF-N-1	: 019	OHT	: 148
MVTI-ENF-N-1	: 058	P	: 098
MVTI-ENF-N-1	: 263	PIECES	: 223
MVTI-N-1N	: 050	PK	: 098
MVTI-N-1N	: 260	PKP	: 098
MVTL-N-1N	: 017	PNR	: 011
N	: 051	PP	: 099
N-ENF	: 059	PP	: 282
NA	: 147	PP1	: 099
NACE	: 109	PP1	: 283
NACEP	: 109	PP1-1	: 283
NACEP	: 281	PP1-2	: 283
NAIA	: 051	PP2	: 099
NAIA-ENF	: 059	PP2	: 283
NAICMP	: 010	PRA	: 033
NAICMP	: 043	PRA	: 054
NAID	: 052	PRA	: 261
NAIDEP	: 052	PRA	: 283
NAIDEP	: 260	PRA-ENF	: 035
NAIDEP1	: 052	PRA-ENF	: 060
NAIDEP1	: 260	PRA-ENF	: 264
NAIDEP2	: 053	PRA-ENF	: 289
NAIDEP2	: 261	PREMPP2	: 099
NAIM	: 053	PREMPP2	: 284
NAIM-ENF	: 059	PRENOM	: 054
NAOM	: 232	PRENOM-ENF	: 060
NAP1	: 109	PUB	: 123
NAP1A	: 109	PUBP	: 284
NAP1A	: 269	P1	: 100
NAP1CJ	: 106	P1P2	: 100
NAP1CJ	: 247	P1P2-PP2	: 100
NAP1CM	: 106	P1P2-PP2	: 284
NAP1CM	: 247	P2	: 100
NAP1P	: 110	P3	: 100
NAP1P	: 282	P4	: 100
NAP6	: 110	Q	: 101
NAP6P	: 110	QP	: 101
NAP6P	: 282	QP	: 284
NBAGENF	: 232	RANSECH	: 025
NBCHMEN1	: 163	RD	: 019
NBCHMEN1	: 233	RE	: 185
NCHMBIT	: 164	REA	: 025
NCHMBIT	: 233	RECHAE	: 185
NEG	: 208	RECHE	: 185
NEG1	: 208	RECHMOY-MULT	: 186
NENFM	: 233	RECJ	: 164
NEP	: 209	RECJ	: 247
NEP1	: 210	NER	: 147

RECM	164	SITMCM	235
RECM	247	SITMCM	249
REDECHA	010	SO	224
REDECHA	026	SO1	224
REDECHI	013	SPE	087
REDECHI-ENF	013	SPE	157
REDECHL	011	ST	123
REDECHL	224	STA	123
REP	012	STA	188
REP	017	STA	270
RG	026	STAGE	073
RG	041	STAGE	074
RGRA	034	STAGE	075
RGRA	055	STAGE	124
RGRA	262	STAGE	125
RGRA	285	STAGE	126
RGRA-ENF	036	STAGE	189
RGRA-ENF	060	STAGE	190
RGRA-ENF	264	STAGE	191
RGRA-ENF	289	STAGE	214
RI	018	STAGE	215
RI1	018	STAGE	216
ROC	186	STANT	127
ROCNERS	148	STANT	192
ROCNERS	187	STANT	270
ROCNER8	149	STAT	127
ROCNER8	187	STATPUB	128
S	055	STATPUBCJ	120
S-ENF	061	STATPUBCJ	249
SA	026	STATPUBCM	120
SALTR	153	STATPUBCM	249
SALTRCJ	152	STATPUBP	128
SALTRCJ	248	STATPUBP	287
SALTRCM	152	STATSAL	129
SALTRCM	248	STATUT	130
SALTR1	154	STATUTCJ	120
SALTR2	154	STATUTCJ	250
SCM	043	STATUTCM	120
SCM	248	STATUTCM	250
SCMP	012	STAT1	131
SCMP	043	STAT1P	131
SE	031	STAT1P	287
SECTEUR	111	STAT2	131
SECTEUR	112	STAT3	132
SECT14	112	STAT4	133
SECT14A	112	STENAP	134
SECT14A	269	STEPUB	135
SECT14CJ	106	STJ	135
SECT14CJ	248	STNRED	136
SECT14CM	106	STP	136
SECT14CM	248	STP	287
SECT14P	113	STPNRED	136
SECT14P	285	STPNRED	288
SECT38	114	STPP	136
SECT38A	114	STPP	293
SECT38A	269	STRCMP	012
SECT38P	115	STRCMP	137
SECT38P	286	STRP	137
SECT4	115	STRP	192
SECT4A	116	STTSECH	027
SECT4A	269	SUPA	157
SECT4CJ	106	SUPH	157
SECT4CJ	249	T	116
SECT4CM	107	T-AIRE-LOG	031
SECT4CM	249	T-ENF-N-1N	035
SECT4P	116	TECH	027
SECT4P	286	TI-ENF-N-1	019
SITM	056	TIT	138
SITM	239	TITP	138
SITM-ENF	061	TITP	288
SITM-ENF	240	TN	117
SITMCM	044	TNP	117
TNP	288	TUR4	029
TP	117	TUR5	029
TU	027		
TUR	028		
TUR2	028		
	029		

TUR82	:	030
TYPMEN	:	236
TYPMEN	:	237
TYPMENR	:	237
TZPIU	:	030
ULT1	:	193
ULT2	:	193
UTA	:	076
UTA	:	193
UTACJ	:	067
UTACJ	:	164
UTACJ	:	250
UTACM	:	068
UTACM	:	164
UTACM	:	250
UTA1	:	076
UTA1	:	194
UTA2	:	077
UTA2	:	194
ZNAIDEP	:	056
ZNAIDEP	:	262